

2024-2025

Master 1

Archives

DES ARCHIVES EN HERITAGE.

***TRANSMISSION INTRAFAMILIALE ET
EXTRAFAMILIALE DES ARCHIVES D'ANITA
CONTI, DE BENOITE GROULT ET DE HENRI
ODESSER.***

YANNIS MUZZIN

Sous la direction de Magalie Moysan

Jury

Magalie Moysan | Maîtresse de conférences en archivistique à l'université d'Angers

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique à l'université d'Angers

Soutenu publiquement le 11/06/2025



2024-2025

Master 1

Archives

DES ARCHIVES EN HERITAGE.

***TRANSMISSION INTRAFAMILIALE ET
EXTRAFAMILIALE DES ARCHIVES D'ANITA
CONTI, DE BENOITE GROULT ET DE HENRI
ODESSER.***

YANNIS MUZZIN

Sous la direction de Magalie Moysan

Jury

Magalie Moysan | Maîtresse de conférences en archivistique à l'université d'Angers

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique à l'université d'Angers

Soutenu publiquement le 11/06/2025



L'auteur du présent document vous

**autorise à le partager,
reproduire,**

**distribuer et communiquer
selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).

- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Engagement à signer et à joindre à tous les rapports, dossiers, mémoires ou thèse

Je, soussigné·e Muzzin Yannis

déclare être pleinement conscient·e que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiant·e le 01 / 06 / 2025

REMERCIEMENTS

Tout d'abord je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Magalie Moysan, pour son accompagnement tout au long du cheminement des recherches. Ses conseils ont été précieux concernant la constitution du corpus de recherche ainsi que la rédaction. Mes remerciements également aux enseignants du master, Bénédicte Grailles et Patrice Marcilloux, pour leurs enseignements et conseils.

Je tiens aussi à remercier l'Université d'Angers ainsi que la Bibliothèque universitaire du campus Belle-Beille, en particulier le service de Prêt entre Bibliothèque, pour m'avoir donné accès à une variété de ressources utiles dans la construction de ce mémoire de recherche.

Surtout, je tiens à sincèrement remercier les témoins auprès de qui j'ai pu m'entretenir. En premier lieu, je remercie les héritiers et ayants droits, me permettant de construire mon cas d'étude, à savoir : Laurent Girault-Conti, pour m'avoir accueilli chez lui lors de notre entretien, où j'ai appris à mieux connaître Anita Conti. Michel Odesser qui m'a gentiment parlé de la vie et de l'œuvre photographique de son père, Henri, ce qui a été un moment touchant. Enfin à Blandine et Louison de Caunes pour m'avoir accueilli à Paris, lors d'une rencontre enrichissante autour de la vie et des combats menés par cette grande figure féministe qu'est Benoîte Groult.

Je remercie Nadège Sébille, attachée de conservation et chargée des collections au Musée Les Pêcheries de Fécamp, ainsi que Louise Hémon, réalisatrice, pour avoir pris le temps de répondre à mes questions quant aux projets de valorisation menés autour d'Anita Conti. Des remerciements également à France Chabod, responsable des fonds spéciaux à la Bibliothèque universitaire d'Angers, pour avoir échangé sur le fonds Benoîte Groult et sur le don. Enfin, je remercie Justine Blanco, archiviste chargée des archives privées aux archives départementales de la Haute-Savoie et à Lucile Guesdon, archiviste responsable bibliothèque et fonds spéciaux au sein des archives départementales de la Savoie pour avoir évoqué la politique de collecte des services ainsi que les relations avec des donateurs, venant enrichir mes recherches sur le don d'archives privées.

Mes derniers remerciements sont destinés à ma famille, toujours près de moi et à ma fiancée, Alisée Bertrand, qui me soutiennent fortement dans ma vie. Que mes camarades de promotion angevine trouvent enfin ma gratitude pour leur soutien sans faille.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE I : LES ARCHIVES PRIVEES ET PERSONNELLES : TRANSMISSION, DON ET VALORISATION	19
I) TRANSMETTRE LES PAPIERS FAMILIAUX : SOCIOLOGIE DE LA TRANSMISSION AU SEIN DE LA PARENTE	20
II) LES ARCHIVES PRIVEES ET PERSONNELLES : DE LA LOGIQUE DU DON D'ARCHIVES AUPRES DES SERVICES	31
III) LA VALORISATION DES ARCHIVES PRIVEES	48
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	59
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ÉTAT DES SOURCES.....	69
ÉTUDE DE CAS- HERITAGE ET ARCHIVES PERSONNELLES : ENTRE RECEPTION, DON ET VALORISATION D'HISTOIRES FAMILIALES	78
I) RECEVOIR DES ARCHIVES EN HERITAGE.....	81
II) LA RELATION ENTRE DONATEURS ET SERVICES D'ARCHIVES	102
III) REGARDS SUR LA VALORISATION D'ARCHIVES.....	117
CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	142
CONCLUSION.....	145
ANNEXES	148
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	164
RESUME.....	168
ABSTRACT	168

INTRODUCTION GENERALE

« Chaque individu est un *producteur d'archives* »
Artières (Philippe), Laé (Jean-François),
Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie, Paris,
Armand Colin, 2011, p. 11

Dans leur ouvrage intitulé *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*, Philippe Artières et Jean-François Laé explorent le processus d'écriture individuel comme une aide dans l'étude du social. Ces papiers, ces archives, sont vus comme des « contre-sources qui éclairent les visages de la vie en société. »¹ Par cette position de contre-pouvoir, d'écriture alternative et d'être au plus près des individus, les émotions, souvent tues, peuvent s'exprimer. Un geste d'écriture comme un « dépôt de soi »².

Le plus souvent ces archives personnelles sont anodines et ne retracent qu'un quotidien vécu ou imposé. Mais quelquefois, par un détour archivistique, les archives personnelles mettent en lumière des faits et des destins exceptionnels. Une fois cet éclairage effectué, certains individus décident de valoriser leurs actions et leurs archives. La décision de valoriser peut être prise seule, suivie par l'héritier ou un ayant droit, ou bien construite ensemble. Cette décision peut également être appuyée par centre d'archives qui, par son expertise, peut aider et accompagner le donateur et/ou l'ayant droit. De plus, cette décision permet également de construire une relation entre les individus et les archives personnelles. En effet, « il arrive que la famille elle-même devienne l'archiviste de son histoire. L'un de ses membres fera l'archiviste amateur aidé de son guide de généalogiste, il mettra un peu d'ordre dans ces papiers ; il écrira au crayon le nom de ceux qu'il identifie sur la photographie. »³ Enquêter, se questionner, se

¹ Philippe Artières, Jean-François Laé, *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 9.

² *Idem*.

³ *Op. cit.*, p. 16.

placer par rapport aux archives familiales ou personnelles est une manière de se (re)construire mais aussi c'est une manière d'interroger son passé ou le passé familial.

Le présent mémoire de recherche explore donc la transmission d'archives personnelles au sein de la parenté, tout en étudiant la relation entretenue entre un ayant droit et les archives de son parent et un centre d'archives. Il s'agit donc de questionner les logiques du don d'archives auprès d'un centre d'archives ainsi que l'implication de l'ayant droit dans cette transmission de la mémoire. Une transmission refléchit à une logique de donner quelque chose à quelqu'un. D'un autre côté, qu'entend-on par « archives personnelles » ? Selon Paul Servais, ce dernier indique que les archives personnelles sont difficiles à cerner mais concernent aussi bien « des collections documentaires que des documents produits, des documents reçus, des pièces achetées, de formats très divers et sur des supports variés. »⁴ Cette notion est donc difficile à circonscrire, à deux niveaux. Le premier est le fait que les archives personnelles ne sont pas des archives privées ; elles en font souvent partie. Les archives de chercheurs, par exemple, représentent des archives personnelles publiques. Les archives personnelles « n'en constituent qu'une toute petite partie, les archives privées comportant bien d'autres types de documents et émanant de multiples catégories de producteurs. »⁵ Le second niveau concerne la différenciation entre archives personnelles et archives familiales. Les archives personnelles se retrouvent dans les archives familiales mais les logiques de constitution sont différentes car les archives personnelles ne concernent qu'un seul individu, à la différence des archives familiales plus axées sur l'ensemble qu'est le cercle familial. Une autre différenciation est présente entre « papiers personnels » et « archives personnelles », où le premier désigne tous types de papiers

⁴ Paul Servais, « Approcher les archives personnelles » in HIRIAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Académia, 2013, p. 51.

⁵ *Idem*.

d'identité et servant à justifier des droits⁶, et le deuxième désigne plutôt des documents plus intimes tels les journaux intimes ou la correspondance par exemple.

La relation entre archives et parenté reste trop peu étudiée, alors que cette dimension permet d'entrevoir la relation entretenu par l'héritier vis-à-vis des archives familiales et de son histoire. De plus, le sujet permet d'évoquer les relations établies auprès des services d'archives. Pour la personne qui confie ses archives, il s'agit de confier une partie de l'histoire familiale à une institution garante de la conservation et pouvant faire vivre auprès d'un large public de l'histoire familiale. De l'autre côté, pour le service d'archives recevoir un don est une manière de compléter les magasins d'archives, tout en préservant et valorisant le patrimoine. L'adoption du terme « confier » est très fort et symbolique ; il met en exergue la « confiance » dans la relation donneur/archiviste, qui est primordiale dans le don. Un donneur doit se savoir écouté et apprécié par l'archiviste, et ce dernier doit savoir apprécier le don à recevoir et respecter les volontés du donneur. Sans cette confiance, un don ne peut se faire ou alors avec difficulté entre les deux parties. Enfin, la relation vis-à-vis de l'objet particulier que constituent les archives, est étudiée dans ce mémoire. Cette thématique de recherche reste circonscrite en sociologie, bien que des études en archivistique existent⁷. Toute personne attache des émotions et des événements vécus sur les objets possédés. L'affect est donc ici mobilisé. Dans son *Essai sur le don*, Marcel Mauss avait déjà esquissé l'idée de l'affect placé par le donneur dans l'objet détenu⁸. Ceci est tout à fait pertinent dans la mesure où les documents d'archives reflètent les événements vécus.

Cette étude sur la transmission d'archives personnelles repose donc sur trois exemples. Le premier exemple de ces recherches est donc

⁶ Christine Nougaret, « L'intérêt des archives privées pour l'Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 22-23.

⁷ Voir Patrice Marcilloux, *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

⁸ Cf. la préface de Jean-François Bert in MAUSS (Marcel), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Flammarion, 2021, p. 37.

celui d'Anita Conti, première femme océanographe française, et de son ayant droit, Laurent Girault-Conti. Cette dernière a été pendant longtemps trop méconnue, en contradiction avec ses travaux et ses actions exceptionnels. Toutefois, depuis quelques années, la tendance s'inverse et la personnalité et les travaux d'Anita Conti sont mis en avant par le biais de plusieurs médias (expositions, bande-dessinées, documentaires, publications d'ouvrages, etc.). Pour la seule année 2024, les actions de valorisation autour de cette dernière ont été nombreuses. Le second exemple est celui de la figure féministe Benoîte Groult et de ses filles, Blandine et Lison De Caunes. Féministe sur le tard comme elle le disait, Benoîte Groult a mené d'importants combats, notamment en faveur de la féminisation des noms de métiers ou bien pour la fin de vie. Enfin, le dernier exemple concerne Michel Odesser et les archives de son père, Henri, photographe professionnel. L'importante masse de photographies prises par Henri Odesser témoigne de la vie haut-savoyarde aux lendemains de la Seconde guerre mondiale et d'un ancrage dans le territoire haut-savoyard.

La problématique au centre de mon questionnement est la suivante : De quelles manières la mémoire des ascendants, par le biais des archives personnelles, se vit-elle et perdure par l'action des descendants ? Il s'agit de se demander comment la relation personnelle entre un héritier et un ascendant peut influencer sur la représentation des archives de l'ascendant et sur l'implication dans sa mémoire. En effet, une transmission d'archives peut-elle faire évoluer une relation entre deux individus ? Comment est perçu le don auprès de services d'archives : lorsque le descendant décide de donner des archives personnelles, comment a-t-il déterminé ce qu'il voulait donner au service d'archives ? D'un autre côté, le don résulte-t-il d'une volonté de l'ayant droit ou bien est-ce la volonté du détenteur des archives ? À l'inverse, comment les ayants droits se situent par rapport à un don effectué par un ascendant ? Pourquoi le descendant décide-t-il de faire perdurer la mémoire de son ascendant ? Quels sont les moteurs en

jeux dans cette valorisation personnelle et familiale et comment s'implique-t-il ?

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Une première partie se consacre à l'état des connaissances autour des thématiques abordées dans ce mémoire. Il s'agit donc d'étudier la sociologie de la transmission, de ses caractéristiques et logiques intégrant ce geste. Il est aussi question de la sociologie de la transmission des objets, où ces derniers sont intéressants à étudier pour parler des liens familiaux. Ces objets sont des vecteurs de dimension utilitaire, technique mais aussi affective, représentant une part importante chez les individus. Puis, l'étude se poursuit vers le don auprès de services d'archives, et les différentes modalités d'entrées qui se présentent aux donateurs. Les archives privées acquièrent un certain intérêt depuis quelques années, dont des publications rendent compte de cet attrait. Les archives privées sont des sources complémentaires à l'étude de l'histoire officielle, publique. Il est également question des politiques de collecte des services d'archives concernant ces documents. Enfin, dernier maillon de la chaîne archivistique, la valorisation est une des missions de l'archiviste. Cette dimension devient de plus en plus reconnue, et met en jeu une pluralité de projets, dans une logique d'attirer la curiosité des publics tout en faisant connaître le service.

La deuxième partie est l'étude de cas. Pour cela, trois exemples ont été mobilisés : celui d'Anita Conti, de Benoîte Groult et de Henri Odesser. Ces trois fonds d'archives ont une forte valeur patrimoniale, mais aussi affective pour leurs ayants droits. Pour mener à bien ce mémoire de recherche, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de plusieurs personnes. En premier lieu, constituant le cœur du sujet, les héritiers ou les ayants droits de fonds d'archives ont été approchés que nous avons présenté ci-dessus. Les liens entretenus avec leurs parents, ou non tel le cas de Laurent Girault, permettent

une approche au plus près des archives personnelles et familiales. Ces donateurs ont pu également abordés comment leurs dons se sont déroulés. Ensuite, en lien avec la thématique du don, il a été question de m'entretenir avec des archivistes chargés de la réception des fonds. Ils ont été des acteurs essentiels dans la réception, dans la constitution du fonds, tout en ayant un lien de confiance avec les donateurs. De plus, m'entretenir avec ces personnes m'a permis d'approcher au plus près les logiques de don, par un regard extérieur. Il s'agit de France Chabod pour le cas d'étude sur Benoîte Groult, de Lucile Guesdon concernant le fonds Henri Odesser. J'ai pu m'entretenir avec Justine Blanco, actuellement chargée des archives privées aux ADHS, ce qui m'a donné plus de matières dans la politique de collecte d'un service. Malheureusement, je n'ai pu m'entretenir avec les archivistes chargés de la réception du fonds Anita Conti à Lorient, n'ayant pas eu de réponse pour un entretien. Cela m'a conduit à m'entretenir avec des acteurs de valorisation, à savoir Nadège Sébille, chargée des collections au musée Les Pêcheries de Fécamp, et de Louise Hémon, réalisatrice, pour avoir un regard sur les manières dont des projets de valorisation sont menés avec des héritiers, et ayants droits, sur leurs parents.

PARTIE I : LES ARCHIVES PRIVEES ET PERSONNELLES : TRANSMISSION, DON ET VALORISATION

La présente partie présente l'état des connaissances pour avoir une vue d'ensemble du sujet de recherche. De nombreuses thématiques sont abordées, les principales étant les archives privées, la transmission d'archives au sein de la parenté et le don auprès de services d'archives. La valorisation d'archives est également une composante essentielle et intéressante à étudier, pour montrer comment des archives personnelles et familiales peuvent être exposées auprès d'un public dépassant le cercle familial.

La transmission d'objets familiaux au sein de la parenté est une pratique courante : entre simple don et manière de faire vivre la mémoire de la lignée, ce geste possède diverses ramifications. Depuis quelques années, des sociologues étudient les objets comme médias pour étudier la parenté. Cette thématique de recherche, stimulante, éclaire sur les sentiments familiaux mis en jeu lors d'héritage, qui est une transmission institutionnalisée et contractualisée. Les archives personnelles et familiales entrent pleinement dans cette dimension.

Les archives privées, qui intègrent des archives personnelles et familiales, représentent une source parallèle à une histoire plus officielle *via* les archives publiques. Elles éclairent notre histoire par des histoires intimes, au plus près des individus. Les nombreuses collectes et dons d'archives privées représentent, pour les services d'archives, un intérêt patrimonial. Au-delà de cet intérêt, la réception d'archives privées est une manière pour les services de compléter des fonds conservés venant enrichir l'histoire locale. Enfin, la valorisation de ces archives est essentielle pour faire connaître aux publics les enjeux de collecte et de don, tout en manifestant un intérêt culturel.

I) TRANSMETTRE LES PAPIERS FAMILIAUX : SOCIOLOGIE DE LA TRANSMISSION AU SEIN DE LA PARENTE

Au sein de la cellule familiale, et dans un cadre rigoureux de la parentalité, la transmission des valeurs et des connaissances se réalise souvent entre les divers membres, qu'ils soient encore en vie ou décédés. Transmettre revêt une logique de passation permettant de perpétuer l'histoire et la mémoire familiale. Les objets transmis sont de diverses natures, allant des objets usuels aux objets plus intimes, en passant par les archives. Dans cette étude, nous nous intéressons plus particulièrement au cas des archives personnelles et familiales.

1) Recevoir l'héritage : transmettre et faire vivre la parenté

Une transmission peut se traduire par « recevoir la famille en héritage », car derrière cet acte il y a l'action de perpétuer la famille par le souvenir. Le souvenir familial passe par de nombreux acteurs au sein de cette structure économique que représente la famille.

1.1 DE LA TRANSMISSION AU SEIN DE LA PARENTE : ENTRE DOUBLE HERITAGE ET INEGALITES

Le cercle familial, et la parenté dans un sens plus étendu, sont conçus comme reposant sur une base économique, avec la transmission de biens qui s'inscrit dans des logiques économiques, patrimoniales et de continuité. Transmettre les papiers familiaux est courant au sein des familles, c'est une manière de perpétuer la mémoire familiale. C'est avant tout une affaire « de biens et de liens » pour reprendre l'expression de Blandine Mortain, maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Lille. Cette dernière étudie l'idée d'étudier la parenté par les objets transmis. Elle constate que la

sociologie des objets n'était pas un thème assez étudié lorsqu'elle écrivait sa thèse au début des années 2000. En effet, les objets au centre de transferts familiaux ont une faible valeur économique, ce qui les rends moins intéressants à étudier pour une majorité de sociologues. Pour Blandine Mortain, il faut chercher au-delà de cette valeur monétaire matérielle : les objets permettent justement l'analyse des rapports familiaux lors de transmission et ce qui permet l'étude de la parenté par l'objet, vecteur d'affect et de liens⁹. Toutefois, ces objets intègrent un paradoxe au fond d'eux : ils sont à la fois visibles, présents, mais invisibles, car ils sont oubliés lors de transmission. Ils sont à la fois singuliers et personnels, intégrant des émotions. Lydia Flem, écrivaine et psychanalyste, utilise justement l'expression d' « orage émotionnel », dans un titre de chapitre, pour qualifier les nombreuses émotions qui apparaissent, éclatent, ou qui restent circonscrites à l'intérieur de soi, lors d'héritages¹⁰. Ces émotions, intimement liées ou jetées pêle-mêle, resurgissent simplement et vivement lorsqu'on déplace ou prélève des objets dans la maison du parent.

Un héritage a un impact. Partant de ce postulat, de nombreuses études évoquent l'héritage et les inégalités, voire les mésalliances, que cela peut engendrer. En effet, qui donne ? qui reçoit et qui ne reçoit pas ? Dans un de ses articles, en guise de conclusion, Blandine Mortain évoque les sujets de recherche possibles, notamment sur les questions d'inimitié au sein de la famille lors de transmission d'objets¹¹. L'héritage peut être moins économique qu'affectif, mais cela varie entre les cas de figures. Il regroupe en soi de nombreuses dimensions, allant du politique à l'économique en passant par le social. Anne Gotman, par exemple, écrit que la succession peut être une relecture des rapports familiaux, car « l'héritage remet ainsi en jeu l'actif et le

⁹ Blandine Mortain, « Penser la parenté à partir des objets », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2024/3, n°152, p. 167-178.

¹⁰ Lydia Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Éditions du Seuil, 2004, 164 p.

¹¹ Blandine Mortain, « Penser la parenté à partir des objets », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2024/3, n°152, p. 175.

passif relationnel de chacun envers les autres »¹². La circulation économique peut être fortement concentrée sur un individu, favorable à l'accumulation de fortune, ou bien plus égalitaire dans sa redistribution auprès des héritiers. Cette relecture des rapports familiaux peut également se faire *via* la transmission d'objets de famille, et d'archives notamment. L'inégalité dans les héritages et les transmissions peuvent créer une crise identitaire ou de légitimité pour les héritiers, tel l'exemple donné par Anne Gotman entre des enfants et une belle-mère. Un conflit qui met en scène une belle-mère cherchant « à "s'accaparer" des biens acquis antérieurement au mariage » et les enfants du premier lit qui s'estiment avoir des droits sur tels biens. Elle rappelle plus loin la « double nature de l'héritage, à la fois part matérielle de l'actif successoral et place affective dans le cœur du défunt, et à travers lui, place supposée dans le collectif familial. »¹³ Cette double dimension de l'héritage peut conduire à fragiliser les cercles familiaux, par l'insertion de crise identitaire et de légitimité. Concluant cette thématique, en citant une nouvelle fois Anne Gotman, il faut préciser que « tout héritage, aussi simple et égalitaire soit-il, désigne à l'héritier sa place dans la famille ». ¹⁴

1.2. TRANSMISSION ET LOGIQUES INTERGENERATIONNELLES

Une transmission familiale est une transaction verticale qui concerne les lignées générationnelles d'une parenté. En France, le droit patrimonial régit les transmissions et leurs modalités, tels les droits de succession. Cette transmission, étudiée ici, est multiforme : elle peut prendre la forme d'un héritage ou d'un don, et concerne divers champs familiaux (objets et papiers familiaux, mémoire familiale et individuelle, etc.). Blandine Mortain rappelle que le don d'objets, variés, se fait en grande majorité au sein du premier cercle familial, à

¹² Anne Gotman, « Fratrie : quand la succession fait mal », *Les Grands dossiers des Sciences Humaines*, 2023/1, n° 70, p. 17.

¹³ Anne Gotman, *L'héritage*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je », 2009, p. 9.

¹⁴ *Idem*.

savoir les parents et les enfants. Le cercle suivant, nommé « intermédiaire »¹⁵, intègre les grands-parents, dont le fonctionnement est subordonné au cercle précédent. Le don d'archives familiales, et personnelles, se fait au niveau de ces deux cercles répondant à des logiques familiales : au niveau du cercle grands-parents/petits-enfants, le don d'archives personnelles existe, les petits-enfants étant « les destinataires indirects d'objets de leurs grands-parents, qui transitent de préférence par la génération intermédiaire »¹⁶. Ce passage par une génération intermédiaire, dans le cas d'une transmission grands-parents/ petits-enfants, devient une véritable « chaîne générationnelle où chacun est successivement receveur et donneur. »¹⁷

Du fait que de nos jours les générations cohabitent, le plus souvent, et ne se succèdent plus, les sentiments de compétitions et de rivalités peuvent émerger du vivant ou du décès des parents. Cela peut conduire à un déséquilibre de pratiques de transmission intergénérationnelles, mais peut également être une nouvelle manière de transmettre. « Cette modification structurelle de la parenté suscite de nombreuses questions de la part des sociologues de la famille et légitime l'essor des recherches sur les relations intergénérationnelles. » À la suite de ces études, les chercheurs ont mis au jour qu'il faut prendre en compte au moins trois générations lors de transmissions. Cela a permis d'étudier « l'importance et la spécificité des aides accordées par les parents à leurs enfants adultes à propos de leurs propres enfants (garde des petits-enfants) » notamment.¹⁸

L'insertion d'une nouvelle génération au sein de la famille réactive et dynamise les relations intergénérationnelles. Il n'est pas donc pas

¹⁵ Blandine Mortain, « Penser la parenté à partir des objets » in « La parenté en pratiques ». Varia, *Revue des politiques sociales et familiales*, Caisse nationale d'allocations familiales, 2024/3, n°152, p. 172.

¹⁶ *Op. cit.*, p. 173.

¹⁷ Blandine Mortain, « Des grands-parents aux petits enfants : trois générations face à la transmission des objets », *Recherches et Prévisions*, n°71, 2003. Familles, vieillissement et générations, p. 45.

¹⁸ *Idem*.

anodin de voir des dons faits par les grands-parents lors de la naissance de leurs petits-enfants¹⁹. De plus, l'allongement de la vie des individus tarde le décès, rendant inévitable le retard de transmissions dans une dimension plus patrimonial ; l'âge moyen des héritiers varie de 42 ans à 50 ans²⁰. Dans un autre registre, la transmission de la mémoire familiale repose une fois de plus sur cette triple génération. Les grands-parents sont des gardiens, des « détenteurs légitimes du rôle de passeur de mémoire »²¹. Ce sont sur eux que repose principalement la mémoire famille et ils sont les éléments déclencheurs de transmissions intergénérationnelles. En clair, « dans le processus de transmission, trois générations forment un minimum pour créer un état de stabilité et représentent un maximum pour permettre une appropriation personnelle. »²² Cette relation grands-parents/ petits-enfants est importante dans l'étude de la transmission d'objets domestiques, personnels ou familiaux. Ces objets sont riches car ils se transmettent de génération en génération, participant à une forme d'« économie symbolique des biens de famille » développée par Anne Gotman²³.

Ces objets transmis révèlent en eux des valeurs, des typologies, toujours selon Blandine Mortain. Ces registres peuvent aller d'un registre financier, « où prime la valeur marchande », à un registre mémoriel « où les objets sont inscrits dans la durée ». Au sein de ce registre mémoriel, il apparaît plusieurs sous-registres coïncidant avec le fait que l'objet a été déjà valorisé car il venait d'une personne antérieure tel « un vestige archéologique, d'ancêtres plus ou moins prestigieux »²⁴. Un objet peut très bien recouvrir différents registres, tout comme il peut être l'incarnation que d'un seul registre. Un capital

¹⁹ *Op. cit.*, p. 50.

²⁰ *Op. cit.*, p. 46.

²¹ *Idem*.

²² Béatrix Le Wita, *Ni vue, ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences, 1988, cité in MORTAIN (Blandine), « Des grands-parents aux petits enfants : trois générations face à la transmission des objets », *Recherches et Prévisions*, n°71, 2003. Familles, vieillissement et générations, p. 46.

²³ Anne Gotman, « Économie symbolique des biens de famille », *Héritages et filiations*, numéro 89, 1985, p. 58-72.

²⁴ Blandine Mortain, « Des grands-parents aux petits enfants : trois générations face à la transmission des objets », *Recherches et Prévisions*, n°71, 2003. Familles, vieillissement et générations, p. 48-50.

est attaché à tout type d'objets : un capital économique, affectif, utilitaire, technique, mémoriel, etc. Un capital peut être plus ou moins élevé, plus ou moins important selon les individus. À l'inverse, tout dépend comment on considère l'objet. « Dans des familles assez fortunées notamment, les petits-enfants mettent en lumière assez crûment la valeur marchande des transmissions, faisant fi de la valeur sentimentale ou esthétique des objets. »²⁵ La relation vis-à-vis de l'objet est donc personnel et se construit.

Une autre caractéristique de la transmission apparaît clairement au vu de ces éléments de réponse : la transmission est indissociable du décès ou, pour reprendre l'expression de Blandine Mortain, la transmission « a toujours pour horizon la mort de leurs possesseurs »²⁶. Dans le premier élément de définition donné plus haut, on a défini la transmission comme l'action de donner un bien à une autre personne dans une logique de continuité. Cet élément se vérifie car si la transmission a une finalité allant au-delà du décès du propriétaire du bien, c'est avant tout dans une logique de perpétuer un élément propre.

Une fois la transmission et les logiques liées à cette pratique définie, et en s'attardant sur des objets en particulier, on remarque que ces objets intègrent en eux une mémoire, à la fois individuelle et familiale. C'est ce que l'on peut nommer une « mémoire archivée ».

2) La « mémoire archivée » : papiers familiaux et objets familiaux

Les objets et papiers familiaux sont présents au sein de la famille, de la parenté d'un sens plus étendu, et sont caractéristiques d'une mémoire familiale. Ils sont tellement ancrés dans la vitalité familiale qu'ils contiennent au fond d'eux cette mémoire familiale qui en

²⁵ *Op. cit.*, p. 53.

²⁶ *Op. cit.*, p. 52.

deviennent également lieux de la mémoire d'une famille. Cette intériorisation de mémoire peut être définie comme une « mémoire archivée ».

2.1. OBJETS FAMILIAUX ET PAPIERS FAMILIAUX : LIEU DE LA MEMOIRE FAMILIALE

Les objets familiaux transmis de génération en génération intègrent un « lieu de mémoire », pour reprendre l'expression de Pierre Nora, qu'est la mémoire familiale. Allant de pair avec la mémoire familiale, les objets servent de repère pour les individus. Les objets familiaux sont également des objets d'apprentissage, comme des casseroles et des cuillères servant à s'exprimer musicalement. Cette mémoire familiale, que l'on peut également nommer « mémoire archivée », est aussi une « mémoire enregistreuse »²⁷, intégrant dans sa définition bon nombre d'objets tels les papiers familiaux. Cette idée de « mémoire archivée » se situe dans la continuité des travaux du philosophe Paul Ricoeur, où ce dernier définit la mémoire comme tournée vers « la réalité antérieure, l'antériorité constituant la marque temporelle par excellence de la « chose souvenue », du « souvenu » en tant que tel », en contradiction avec « l'imagination ».²⁸ Si on évoque, on ravive, le « souvenu » c'est qu'il y a présence d'affect, d'une charge affective. Évidemment, il y a un risque de voir s'immiscer dans le souvenir l'imagination : « la menace permanente de confusion entre remémoration et imagination, résultant de ce devenir-image du souvenir, affecte l'ambition de fidélité en laquelle se résume la fonction véritative de la mémoire »²⁹. Toutefois, la mémoire reste l'appui sur lequel l'individu peut se souvenir, malgré cette dérive de voir l'imagination débordée dans les faits passés souvenus.

²⁷ Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 21.

²⁸ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 6.

²⁹ *Op. cit.*, p. 7.

Peut-on définir les papiers familiaux comme une matérialisation, voire une extension, de cette « mémoire archivée » ? Les papiers familiaux sont « en fait, tout papier qui a été personnalisé par un acte d'écriture manuscrite, ne serait-ce que par une simple signature. Les "papiers de famille", ce sont des papiers qui portent en eux le nom de la lignée. »³⁰ Cette définition donnée par Valérie Feschet précise la catégorisation des archives familiales, permettant d'intégrer un grand nombre de documents tels les livres de cuisine, les agendas, les cahiers de classe, etc., en dehors de documents plus classiques (actes notariés, actes de naissance, etc.). Déjà, ces documents conservent en eux le souvenir de la famille et de ses membres, par exemple le livre de cuisine qui conserve le souvenir des recettes faites en famille. Au-delà, il y a également un souvenir dans ce geste qui est d'écrire sur les documents. Un enregistrement de geste, l'écrit, et de souvenir se voit inextricablement intégrés dans ces documents. Ce n'est pas anodin si le sous-titre de l'ouvrage, « une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments » évoque justement cette dimension affective et mémorielle. L'écriture regroupe une dimension immatérielle et matérielle. L'écriture, le geste technique, permet d'exprimer l'affect.

L'idée de transmission se trouve une nouvelle fois mobilisée. Valérie Feschet évoque les photos de famille qui ne sont pas inclus dans le corpus étudié de « papiers de famille » car elles ne « sont pas annotées », « elles ne portent aucune trace calligraphiée » ce qui pose des problèmes d'identification des acteurs présents sur les photos³¹. Toutes les photos ne sont pas forcément annotées, à la différence des cartes postales par exemple. Néanmoins, toutes les photos de famille ne sont pas à exclure de cette catégorisation : certaines sont annotées au dos pour indiquer les personnes présentes ou mentionner une date, d'autres présentent des pictogrammes (cercle, croix, etc.) pour ajouter des informations sur les individus photographiés. Les photos de classe

³⁰ Valérie Feschet, *Les papiers de famille. Une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1998, p. 12.

³¹ Valérie Feschet, *Les papiers de famille. Une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1998, p. 12.

rassemblent en eux une pluralité d'annotations (noms des camarades de classe, pictogrammes voire petits dessins au dos). Au-delà d'être une matérialisation et un prolongement de cette « mémoire enregistreuse », les « papiers de famille » sont la porte d'entrée vers l'intime des personnes, intégrant « identité, mémoire, prestige ».³²

« Mémoire archivée » et « mémoire enregistreuse », la mémoire familiale n'est donc pas exempte d'oubli volontaire pour une réécriture plus simple de son passé. Dans un autre registre, les photographies, les bobines de films, les vidéos sont des objets familiaux car, en plus de leur matérialité, ils rendent concret le passé mis en image. Ces objets, tels les documents d'archives, sont à la fois des points d'ancre historiques et mémoriels d'un individu ou d'une collectivité, comme la famille, devenant alors « lieux de mémoire ». Mais, pour reprendre le questionnement de Jean-Claude Kaufmann, comment « faire parler l'objet » ? Il donne une réponse : ce n'est qu'en comprenant les spécificités des objets que nous pouvons les interroger et ainsi entrevoir les interactions existantes.³³ Ces objets ont une « mémoire multiforme » : une « mémoire technique, sociale, culturelle, familiale et individuelle »³⁴. Cette mémoire de l'objet est moins sujette aux pertes de mémoire. Tous les objets transmis, et tous les objets possédés par un membre de la famille, sont des objets familiaux et conservent en eux une mémoire familiale, plus ou moins joyeuse selon les cas.

2.2. OBJETS FAMILIAUX ET PAPIERS FAMILIAUX : ENTRE AFFECT ET MEMOIRE FAMILIALE

Il ne serait donc pas pertinent de différencier objets et papiers familiaux, dans une étude sur la transmission au sein de la famille, car les deux recoupent des similitudes, telles les émotions suscitées. Cela

³² *Op. cit.*, p. 13.

³³ Jean-Claude Kaufmann, « Le monde social des objets », *Sociétés contemporaines*, n°27, 1997, p. 112.

³⁴ *Idem*.

rejoint le triptyque nommé par Valérie Feschet « identité, mémoire, prestige ». Dans une logique de transmission, les objets familiaux (dont les photographies familiales) sont mis en circulation (transferts, transmissions, etc.). L'idée de circulation est pertinente pour parler de ces dons. Ils « introduisent la possibilité d'évaluer, de juger, de s'inclure ou de s'exclure du jeu de l'héritage. »³⁵ Ils sont tous deux vecteurs d'affect et de souvenirs. Entendons par là que ces lieux focalisent et intérieurisent l'affect individuel et collectif ; ils deviennent lieux de mémoire au travers de photographies, de journaux intimes, etc. Le cas des photographies est intéressant à étudier car ils sont une représentation matérielle du passé, et donc d'une mémoire, captant les souvenirs par le procédé photographique. Les photographies peuvent être partagées, largement diffusées et surtout visibles. Évoquant les objets et les photographies, Anne Muxel écrit qu'ils sont « la part visible de l'iceberg de la mémoire qui est montrée. »³⁶

De plus, les photographies, tout comme les objets familiaux, sont en quelque sorte intégrés au sein d'un musée personnelle et/ou familiale. Ils sont la représentation de cette mémoire collective et individuelle dont on choisit de les exposer. Les papiers familiaux peuvent également être des pièces d'un musée personnel, d'un « égo-musée »³⁷. La disposition des objets, papiers et photographies détenues par la famille n'est rien de plus qu'une scénographie intrafamiliale, créée au fil du temps et démontrant le temps qui passe. Exposer c'est « mettre les objets au service d'un propos théorique, d'un discours, ou d'une histoire et non l'inverse. »³⁸ Chaque disposition d'objets, d'archives ou de photographies au sein des familles est réfléchit. Ces logiques sont induites en fonction de l'histoire familiale. Évidemment lors de décès, où « chaque membre de la famille meurt

³⁵ *Idem*.

³⁶ Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 153.

³⁷ *Idem*.

³⁸ Jacques Hainard, « Pour une muséologie de la rupture » in DESVALLEES, A. (dir.), *Vagues. Une anthologie de la nouvelle muséologie*, t. 2, Mâcon, Savigny-le-Temple, Éd. W, MNES, 1994 cité in CHAUMIER (Serge), « Les écritures de l'exposition » in « Les musées au prisme de la communication », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2011/3, n°61, p. 47.

un peu »³⁹, il est un risque que cette scénographie intrafamiliale soit bouleversée : nul objet est alors épargné, notamment lors de déménagements. Est-ce que cela veut dire que lors d'événements dramatiques le musée familial est à l'arrêt ? Non, bien que la première exposition puisse être interrompue, l'ajout et le déplacement de cette exposition vers un autre lieu est une manière de (re)dynamiser la mémoire familiale. Tout comme la transmission intrafamiliale suit une idée de perpétuation de la mémoire individuelle et collective, le musée familial suit des logiques similaires.

La mémoire fonctionne comme identité affective de l'être, ce que l'on peut mettre en lien avec ce qu'écrit Paul Ricoeur sur le « souvenu »⁴⁰. Ce lieu peut être symbolique. L'ethnologue Marc Augé privilégie « le terme espace » qui « est plus abstrait que celui de "lieu" par l'emploi duquel on se réfère au moins à un événement (qui a eu lieu), à un mythe (lieu-dit) ou à une histoire (haut-lieu). »⁴¹ Un lieu peut donc être autre chose qu'un espace, il peut également être la base d'un souvenir. Des odeurs, des sons peuvent stimuler cette mémoire affective des individus, canalisé par des objets familiaux. S'approprier un objet ayant appartenu à un parent, c'est faire sienne la mémoire familiale. C'est, aussi, s'inclure dans le cercle de la parenté. Comme l'écrit Anne Muxel, certains objets « ne peuvent être revendiqués pour soi seul. Leur possession implique un désir d'intégration à l'histoire du groupe et à la volonté d'une continuité dont on n'est qu'un relais. »⁴² Une nouvelle fois, la dualité transmission/ réception d'archives familiales et personnelles ne définit vraiment qu'une intégration au groupe collectif qu'est la parenté.

Transmettre des archives c'est se faire le relais, le passeur, de l'histoire collective. Sortant du cadre de la parenté, il s'agit d'étudier le

³⁹ Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 153.

⁴⁰ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 6.

⁴¹ Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992, p. 104 cité in op. cit., p. 45.

⁴² Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 159.

cas de transmission d'archives personnelles et familiales auprès d'un tiers : le service d'archives.

II) LES ARCHIVES PRIVEES ET PERSONNELLES : DE LA LOGIQUE DU DON D'ARCHIVES AUPRES DES SERVICES

Une fois bien que les objets et les papiers ont été bien définis, il s'agit d'étudier à présent l'insertion de ces archives personnelles et familiales au sein d'un service d'archives. Les archives privées bénéficient depuis quelques années d'un intérêt pour les services, au-delà d'une conservation patrimoniale. Ils constituent des sources parallèles utiles pour étudier l'Histoire. Le caractère privé de ces archives présente des modalités d'entrées, au sein des services d'archives, différentes des archives publiques. Il est donc question de suivre le cheminement d'un don d'archives privées auprès d'un service d'archives, des logiques mises en jeu jusqu'aux intérêts soulevés par le service.

1) Logique du don et modalités d'entrées au sein des services d'archives

Différentes composantes sont présentes lors d'un don d'archives personnelles et familiales auprès d'un service d'archives. Tout d'abord le donneur doit réfléchir à des modalités, après avoir été fixés sur son choix de donner. Une fois cela établi, les modalités d'entrées sont évoquées par l'archiviste selon l'envie du donneur.

1.1. « QU'EST-CE QUE JE PEUX DONNER ? AUPRES DE QUI PUIS-JE DONNER ? » : REFLEXIONS ET LOGIQUE DU DON D'ARCHIVES PERSONNELLES

Tout d'abord, qu'est-ce qu'on entend par « don » ? Pour l'anthropologue et ethnologue Bronislaw Malinowski, le don « pur » est « l'acte par lequel une personne donne un objet ou rend un service sans rien attendre ni recevoir en retour. » Plus tard, l'ethnologue Marcel Mauss postule qu'il y a trois dimensions, appelées « obligations », dans le don à savoir : « obligation de donner », « obligation de recevoir » et « obligation de rendre » (ou contre-don)⁴³ pris ensemble dans une sorte de contrat social. Cette « obligation de rendre » peut être assimilable à la notion de « contre-don ». Par cette tripartition, le don englobe l'intégralité de la relation sociale émise entre des individus⁴⁴. Le don est « libre et obligatoire ». Il passe par la relation sociale contractée entre deux parties sur la base d'un contrat, écrit ou explicite. Sans cette relation, de confiance mutuelle, le don ne peut se contracter qu'avec difficulté. Cela veut dire que le sujet donneur n'est satisfait que parce qu'il satisfait l'intérêt de l'autre.

Dans une logique de réciprocité, le contre-don est à la fois libre et constraint. Il peut être sous forme monétaire (économique), sous forme utilitaire et sociale (une aide, un service) ou encore sous une forme culturelle (dans le cas de notre cas d'étude sur les archives). Étudier ce qui fait que l'on rend, le « contre-don », est une clé de lecture intéressante et pertinente du don. Refuser « de donner, de recevoir ou de rendre équivaut à une rupture des rapports sociaux, comme à une déclaration de guerre. »⁴⁵ Qu'est-ce qui implique, presque systématiquement, un contre-don à la suite d'un don ? Donner place le donneur dans une position de supériorité face au donneur qui reçoit le don. Pour évoquer le contre-don Mauss donne l'exemple du

⁴³ Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Flammarion, 2021, p. 149.

⁴⁴ Bronislaw Malinowski, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1989, p. 238 cité in GODBOU (Jacques), *Le don, la dette et l'identité*, Paris, Éditions La Découverte/ M.A.U.S.S, 2000, p. 80 et

⁴⁵ Francis Dupuy, *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 83.

hau maori, qu'il traduit par « l'esprit de la chose donnée ». Un sage maori explique à Mauss :

« *Les taongas [traduire par « quelque-chose »] et toutes propriétés rigoureusement dites personnelles ont un hau, un pouvoir spirituel. Vous m'en donnez un, je le donne à un tiers ; celui-ci m'en rend un autre, parce qu'il est poussé par le hau de mon cadeau ; et moi je suis obligé de vous donner cette chose, parce qu'il faut que je vous rende ce qui est en réalité le produit du hau de votre taonga.* »⁴⁶

Un don est symbolique et recouvre une dimension spirituelle en son sein, impliquant une force mystique dans le fait de donner, de recevoir et de rendre. L'objet donné est en constante circulation, entre de nombreux acteurs. Cette force mystique forcerait le donataire à donner à son tour, d'être en quelque sorte un donataire-donateur. Étant symbolique et spirituel, le don pourrait nuire au destinataire du don car en refusant, donc en commettant un grave impair, ce dernier enlèverait cette part symbolique, qualifié d' « esprit », au don⁴⁷. Donc, « accepter quelque chose de quelqu'un, c'est accepter quelque chose de son essence spirituelle, de son âme »⁴⁸. En tout cas, le contre-don implique nécessairement un retour, une contrepartie plus ou moins égale à la partie donnée. Quand le contre-don ne peut être honoré, la dette prend le relais tel l'épée de Damoclès au-dessus de l'individu, inapte à rendre. « Pérenniser la dette, c'est installer la dépendance. Autrement dit, nous sommes là aux sources mêmes du pouvoir. »⁴⁹

Surtout, Mauss s'est intéressé aux objets, dans une circulation marchande lors du don. Par cet intérêt matérialiste, Marcel Mauss entendait comprendre l'objet donné et rendu⁵⁰. Un objet étant utilitaire et technique, il est une manière d'interroger les logiques du don en-dehors du social. Il est primordial, à mon sens, de se demander comment un individu, le donateur, investit-il l'objet qu'il décide de

⁴⁶ Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Flammarion, 2021, p. 76. Pour plus d'informations voir DUPUY (Francis), *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 83-84.

⁴⁷ Francis Dupuy, *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 84.

⁴⁸ Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Flammarion, 2021, p. 79.

⁴⁹ Francis Dupuy, *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 85.

⁵⁰ Cf. la préface de Jean-Paul Bert in MAUSS (Marcel), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Flammarion, 2021, p. 35-36.

donner. Il faut aussi questionner le degré d'investissement émis, tel l'investissement affectif.

C'est dans cette optique que le sociologue québécois Jacques Godbout s'est intéressé au don. Dans son ouvrage *L'esprit du don*, il écrit que le don est « toute prestation de bien ou de service effectué, sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social entre les personnes. »⁵¹ Chaque don implique un lien social, et comme l'écrit le sociologue Alain Caillé : « le lien importe plus que le bien, voilà ce qu'affirme le don. »⁵² Marcel Mauss y intègre aussi une dimension de liberté et d'obligation.

Confier ses archives recouvre donc une pluralité d'interrogations pour le donateur. Le don, pour ces derniers, est le résultat ou l'instigation d'un élément déclencheur. Peut-on retranscrire le don maussien dans le cas de don d'archives ? On ne peut réduire le don au simple fait que le donateur se dessaisit complètement de l'objet donné au donataire. Existe-t-il un intérêt et un désintérêt propre aux dons d'archives ? Un donateur d'archives veut-il recevoir un contre-don, explicite ou implicite ? Cette contrepartie se fait-elle naturellement ? Un don d'archives implique nécessairement un objet, l'archive, et un lieu, les archives⁵³. Dans ce cas, le don n'a pas à être rendu selon l'article 894 du Code Civil : « la donation entre vifs est un acte par lequel le donateur se dépouille, actuellement et irrévocablement de la chose donnée, en faveur du donataire qui l'accepte. »⁵⁴ En tout cas, dans un don d'archives, la charge affective investit dans les documents est réelle ; une fois le don d'archives effectué, l'objet conserve toujours en lui une part du donateur, tel le *hau* décrit par Mauss.

Tous les donateurs se sont posé un certain nombre de questions avant de commencer à réfléchir aux modalités du don. « En donnant

⁵¹ Jacques Godbout, Alain Caillé, *L'esprit du don*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, (2^e ed.), p. 32

⁵² Alain Caillé, *Anthropologie du don*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, p. 9.

⁵³ Bénédicte Grailles, Patrice Marcilloux, Valérie Neveu, Véronique Sarrazin, *Les dons d'archives et de bibliothèques. XIXe-XXIe siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 51-58 et Bruno Galland, *Les archives*, Paris, Presses universitaires de France, 2020, 2^e ed., p. 13-14.

⁵⁴ Cité in *Op. Cit.*, p. 14.

aux archives, l'individu, connisseur ou non, historien ou non, entre par là même dans un circuit particulier de liens. »⁵⁵ Les raisons de transmettre sont multiples, par exemple le donateur est trop âgé et il doit transmettre la mémoire familiale. Cette mémoire familiale « obéit à un impératif de transmission, non pas seulement parce qu'elle impose un devoir de mémoire, mais aussi parce que quelque chose de l'identité propre du sujet en dépend. »⁵⁶ La mémoire est un lien entre les individus et les générations, en plus d'être un facteur identitaire, et c'est ce lien qui créer cette nécessité de transmettre.

Passer le relais peut sembler difficile pour certaines personnes. Interroger sa famille est une manière, pour le possesseur d'archives familiales, de demander une sorte d'approbation. En effet, les donateurs cherchent une solution au sein de la famille avant de se tourner vers l'extérieur, comme solution alternative et de dernier recours⁵⁷. Quelquefois, la famille semble ne pas être intéressée par des archives personnelles et familiales (manque d'intérêt, de place, etc.). Le don auprès d'un tiers semble être une solution. Le service d'archives peut alors jouer le rôle d'intermédiaire entre le donateur et les donataires inconnus, car il est impossible de déterminer avec précision qui va consulter les archives une fois qu'elles ont été données. Puis, pour le donateur, il convient de réfléchir à ce qu'il veut donner. Une première sélection peut s'opérer sur les archives personnelles détenues. Cette étape de sélection peut être faite par le donateur, avant son choix de donner, ou bien effectuer conjointement avec l'archiviste. La deuxième question concerne l'entité qui va recevoir le potentiel don. Pour un donateur le choix du service est plus ou moins important dans sa réflexion et dans son envie de donner. Alain Caillé précise bien que « la véritable question est celle de savoir à qui donner »⁵⁸. Il apparaît donc que le choix de la destination finale du don

⁵⁵ *Op. Cit.*, p. 16.

⁵⁶ Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 14.

⁵⁷ Angéline Vallet, *Confier ses archives. Le don et le dépôt d'archives privées dans un service public d'archives*, Mémoire de recherche sous la direction de Patrice Marcilloux, 2014, p. 11.

⁵⁸ Alain Caillé, *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Bordeaux, Éditions Le bord de l'eau, 2005, (2^e ed.), p. 272.

s'effectue selon la relation entretenue avec la structure d'accueil, la proximité géographique ou bien encore par l'orientation du service. Souvent, selon les archives détenues, le choix s'effectue plus facilement, notamment pour les archives de personnalités publiques effectuant une mission d'intérêt public, bien que la frontière entre public/privé soit difficile à cerner⁵⁹. Un donateur peut aussi orienter son don vers un musée par exemple. En effet, certains musées reçoivent des dons d'archives, notamment le Centre National et musée Jean Jaurès à Castres héberge un centre de documentation et iconographique consultable sur rendez-vous⁶⁰. Cette institution est hybride entre un centre de documentation et un musée, qui permet donc de recevoir des documents d'archives.

1.2. LES MODALITES D'ENTREES DES ARCHIVES PRIVEES AU SEIN DES SERVICES D'ARCHIVES PUBLICS :

Retenant le *Code du Patrimoine*, les archives privées sont définies comme « l'ensemble des documents définis à l'article L.211-1, qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L.211-4 » (art. L.211-5). À l'inverse, l'article L.211-4, en vigueur depuis le 09 juillet 2016, stipule que les archives publiques « sont les documents qui procèdent de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ; les minutes

⁵⁹ Voir l'exemple d'Hélène Mouchard-Zay et le don des archives de son père, Jean Zay, aux Archives Nationales, Mouchard-Zay (Hélène), « Le don aux Archives Nationales des archives Jean Zay : cheminement d'une décision » in GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Valérie), SARRAZIN (Véronique), *Les dons d'archives et de bibliothèques. XIXe-XXIe siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 51-58 et GALLAND (Bruno), *Les archives*, Paris, Presses universitaires de France, 2020, 2^e ed., p. 77.

⁶⁰ Voir le site internet du Centre National et musée Jean Jaurès, (en ligne), [URL : <https://www.ville-castres.fr/fr/centre-national-et-musee-jean-jaures-presentation>].

et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité. »⁶¹ Cette définition des archives privées est donc une définition en opposition à la définition des archives publiques qui est plus étendue et plus largement définies. Cela peut poser des problèmes, lors de la réception de papiers de femmes et d'hommes politique par exemple. Les services d'archives n'ont pas l'obligation de recevoir des archives privées, tout comme les producteurs n'ont pas l'obligation de confier leurs archives. L'article 10 de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives, ainsi que le décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979 notamment, reconnaissent aux services d'archives publics la possibilité d'accueillir des archives privées⁶². Toujours la loi sur les archives du 3 janvier 1979, reprise dans le *Code du patrimoine* du 20 février 2004 au livre II, assure aux services d'archives publics un « rôle dans la sauvegarde des archives privées. »⁶³ En parallèle de services d'archives publics, des établissements ou institutions fonctionnant sous le régime de la loi de 1901 sur les associations, se constituent tel l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC). En plus de ce rôle de sauvegarde du patrimoine, la réception d'archives privées s'inscrit dans un but de « documentation historique de la recherche »⁶⁴. Aux archives départementales, les archives privées sont conservées dans la série J ainsi que dans les séries Fi (fonds figurés) et Av (fonds audiovisuels).

Ce rôle dans la sauvegarde permet d'amener les donateurs désireux de confier leurs archives, auprès d'un service, qui dispose d'un large panel de modalités d'accueil. Au regard du droit, les propriétaires d'archives ont une propriété pleine et entière. Lorsqu'ils

⁶¹ Code du Patrimoine, Livre II « Archives », Titre premier « régime général des archives », article L.211-4, disponible sur Légifrance, (en ligne), [URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006159940/?an=chor=LEGIARTI000032860057#LEGIARTI000032860057]. Cette définition est également citée in ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 12.

⁶² Hervé Bastien, *Droit des archives*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 75.

⁶³ Lydie Dosso, *Les fonds d'origine privée aux archives départementales du Maine-et-Loire (séries F et J). Une mine d'archives riches et singulières*, Angers, Archives départementales du Maine-et-Loire, 2022, p. 4.

⁶⁴ Loi sur les archives du 3 janvier 1979 cité in NOUGARET (Christine), « L'intérêt des archives privées pour l'Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 19.

décident de confier leurs archives à des services publics, quel que soit la manière dont cela est fait, ces derniers « sont tenus de respecter les conditions de conservation et de communication qui peuvent être mises par les propriétaires. »⁶⁵

Les modalités d'entrées des archives privées au sein des services d'archives sont dites « extraordinaires » ; ces modalités concernent le don, le leg, la dation, l'achat et le dépôt. Au sein de ces modalités, deux typologies éclairent ces entrées. D'un côté, il y a des entrées avec transfert de propriété, ce qui veut dire que les archives privées entrent dans le « domaine public mobilier de l'institution dépositaire et relèvent du *Code générale de la propriété des personnes publiques* (art. L.2112-1, alinéa 3). »⁶⁶ De l'autre, les entrées sans transfert de propriété précisent que les archives collectées peuvent être rendues aux propriétaires ou aux ayants droits. Entrant au sein d'un service public d'archives, les archives privées acquièrent une protection juridique renforcée, ce qui les rend imprescriptibles, insaisissables et inaliénables⁶⁷. Par exemple aux archives départementales de Maine-et-Loire, le don représente 66% des entrées (cf. Figure 1). En tout, pour les archives départementales du Maine-et-Loire, les entrées par voie extraordinaire représentent environ cent mètres linéaires par an⁶⁸. En 2024, aux archives départementales de la Vendée, le centre a accueilli onze nouveaux fonds⁶⁹. Cette modalité d'entrée est la plus courante, elle est un transfert total de la propriété au bénéfice du service d'archives. Au sein des archives départementales de la Haute-Savoie, les dons, par rapport aux dépôts, représentent plus du double

⁶⁵ Loi n° 79-18 sur les archives du 3 janvier 1979, article 10 citée in DUCROT (Ariane), « Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques », *La Gazette des Archives*, n° 157, 1992, p. 137.

⁶⁶ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 128.

⁶⁷ *Code générale de la propriété des personnes publiques*, article L3111-1, cité in VALLET (Angéline), *Confier ses archives. Le don et le dépôt d'archives privées dans un service public d'archives*, Mémoire de recherche sous la direction de Patrice Marcilloux, 2014, p. 21.

⁶⁸ Lydie Dosso, *Les fonds d'origine privée aux archives départementales du Maine-et-Loire (séries F et J). Une mine d'archives riches et singulières*, Angers, Archives départementales du Maine-et-Loire, 2022, p. 5.

⁶⁹ Voir le site internet des archives départementales de la Vendée, rubrique « Ils ont donné leurs archives en 2024 », (en ligne), [URL : <https://archives.vendee.fr/decouvrir/actualites/ils-ont-donne-leurs-archives-en-2024>].

des entrées par voie extraordinaire. Le don se caractérise par plusieurs documents : une lettre d'intention de don, ou lettre de don, au profit de l'institution d'accueil, suivie d'une lettre d'acceptation de don. S'ensuit un bordereau de prise en charge avec les signatures des deux parties et précisant l'objet du don. Enfin, une lettre de remerciement clôt le don et acte l'entrée des documents au sein du service⁷⁰.

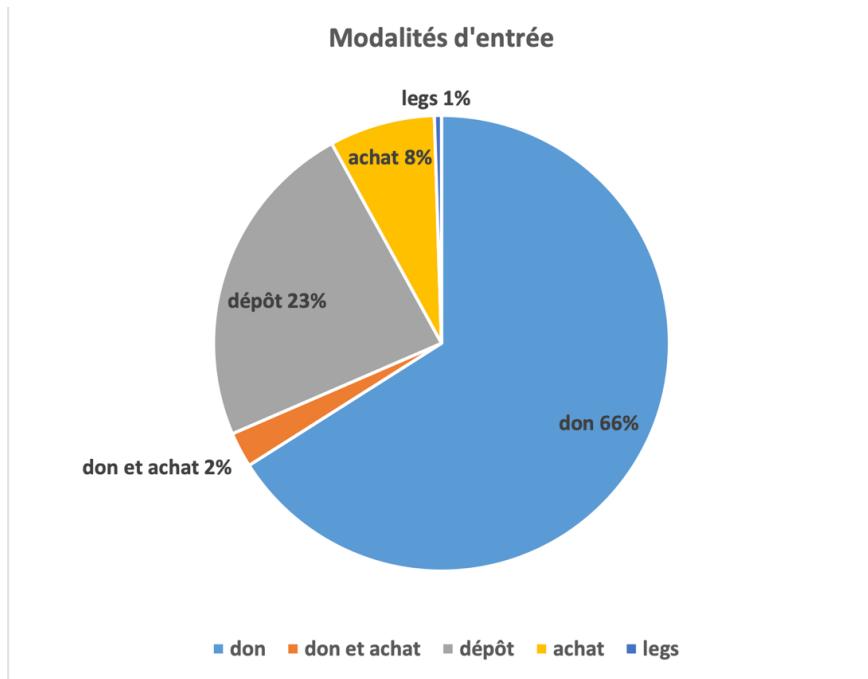


Figure 1 : Diagramme circulaire des entrées extraordinaires au sein des archives départementales de Maine-et-Loire, Lydie DOSSO, Les fonds d'origine privée aux archives départementales du Maine-et-Loire (séries F et J). Une mine d'archives riches et singulière, Angers, Archives départementales du Maine-et-Loire, 2022, p. 5.

Comme représenté sur le diagramme ci-dessus, d'autres modalités d'entrées. Il y a l'achat, c'est-à-dire « l'entrée de documents dans un fonds à titre onéreux »⁷¹ auprès de particuliers ou de professionnels, par exemple des marchands spécialisés, voire sur des sites spécialisés d'enchères. Chaque année le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) peut subventionner certaines acquisitions d'archives privées réalisées par des services au sein des collectivités. Lors de ventes, « tout opérateur chargé de procéder à la vente publique de

⁷⁰ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 129.

⁷¹ *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des Archives de France, 2002, p. 8.

biens culturels (commissaires-priseurs ou autre) a l'obligation d'en informer préalablement les autorités administratives compétentes et de leur transmettre, le cas échéant, le catalogue de vente (art. L. 123-1 du *Code du Patrimoine*). »⁷² Cela permet aux services de repérer les fonds qui veulent acquérir en priorité. Ensuite, la donation et le legs sont des entrées avec transfert de propriété : la donation se fait entre vifs tandis que le legs est un testament qui prend effet au décès du propriétaire. En tout cas, lors d'écriture d'un testament, cela doit se faire rigoureusement pour éviter des contestations. En cas de legs ou de donations, le bénéficiaire (par exemple un service d'archives) peut accepter ou non de recevoir ce legs ou cette donation⁷³. Enfin, la dation permet à un particulier de remettre à l'État des biens à forte valeur patrimonial en échange de l'acquittement d'un impôt tel des droits de succession. Cette procédure est exceptionnelle et elle a été appliquée pour acquérir quelques fonds d'archives, dont le fonds Murat⁷⁴.

Du côté des entrées sans transfert de propriété, il en existe deux, à savoir : le dépôt et le prêt à usage. Tout d'abord, le dépôt signifie un contrat établi entre le déposant (une personne morale ou physique) et le dépositaire (un service d'archives, etc.), à titre temporaire et révocable. Par cette procédure, le service d'archives assure la conservation matérielle et la gestion des archives déposées. Toutefois, il faut prévoir des clauses de remboursement en cas de reprise des archives déposées par le déposant ; ces clauses de remboursement peuvent concerner les frais de conservation. Les conditions émises par le déposant, notamment en termes d'utilisation et de reproduction, sont clairement stipulées dans le contrat, qui est également révocable. Lors du décès du déposant, le service d'archives doit obligatoirement renégocier avec les ayants droits, afin de réécrire un contrat ou non.

⁷² *Op. Cit.*, p. 128.

⁷³ Voir le *Code général de la propriété des personnes publiques*, Titre II « acquisitions à titre gratuit », article L. 1121-1 à L. 1121-3, (en ligne), [URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006192159/#LEGISCTA000006192159].

⁷⁴ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 129.

Puis le prêt consiste à confier des documents à un centre d'archives dans une durée limitée et dans un but précis (reproduction, exposition, etc.). Un contrat est également établi entre les deux parties, fixant la date de rendu des documents au prêteur et sur les frais de reproduction, par exemple si le prêt est un prêt à reproduction. Une fois cela fait, le propriétaire récupère ses archives. Le prêt à reproduction a été largement utilisé lors de la Grande Collecte en 2013-2014 dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre, avant de concerner d'autres thématiques par la suite⁷⁵. Dans le cadre d'un prêt pour exposition, une assurance doit être prévue pour exposer des archives car des risques sont présents.

Ces entrées extraordinaires représentent une impérieuse nécessité pour les centres d'archives, à la fois dans la conservation du patrimoine écrit mais également dans l'ajout d'archives nouvelles, permettant d'éclairer et d'apporter un autre regard sur les documents déjà conservés. La publication, en janvier 2025, du guide méthodologique *Élaborer une politique d'enrichissement des fonds d'archives*, invite les services d'archives à redéfinir leurs politiques d'enrichissement intégrant archives publiques et archives privées⁷⁶.

2) Les archives privées : un intérêt croissant pour les services

En présentant les modalités d'entrées des archives privées au sein des services d'archives, on remarque qu'elles représentent un intérêt de plus en plus affirmé des services. Cet intérêt, au-delà d'une logique de conservation et de préservation du patrimoine et de l'histoire local, est de deux manières. Ces archives viennent enrichir les collections des

⁷⁵ Voir le portail *Europeana*, (en ligne), [URL : <https://pro.europeana.eu/post/la-grande-collecte-en-france>], cité in ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 130.

⁷⁶ SERVICE INTERMINISTERIEL DES ARCHIVES DE FRANCE, *Élaborer une politique d'enrichissement des fonds d'archives. Guide méthodologique*, ministère de la Culture, version 1.1, janvier 2025, 44 p.

services et sont au cœur de politiques de collecte intégrées au sein de projets de service.

2.1. UN ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

À l'instar du « champ des possibles » qu'elles incarnent, les archives privées présentent un intérêt archivistique, historique et patrimonial conséquent et viennent compléter les archives publiques. Quelquefois, des archives publiques sont présentes dans des fonds de famille, telles des minutes notariales. C'est par ce biais que des archives ministérielles sont restées dans des familles, après la mort des personnalités ayant exercés des fonctions politiques, comme Maurepas, Choiseul ou encore Vergennes au XVIII^{ème} siècle⁷⁷. Ces sources parallèles nous informent sur leurs intentions, leurs émotions et la manière dont ils ont conduit telles affaires, relayées par les archives publiques.

Ce sont « des mémoires à préserver » comme on peut le lire sur le site internet des archives départementales du Morbihan, rappelant aux particuliers, associations et entreprises que leurs archives représentent une source inestimable pour l'étude de l'histoire locale⁷⁸. Un intérêt largement repris et appuyé par nombre d'archivistes, notamment Christine Nougaret ou Christine de Joux⁷⁹. Pour reprendre Christine Nougaret, cette dernière rappelle que l'intérêt des services d'archives pour les archives privées est « tardif » et « inégale », prenant place qu'à la fin du XIX^{ème} siècle soit « un siècle après la création de ces services »⁸⁰. Au départ, les archives privées ne concernaient que les grandes et riches familles, seules capables de maîtriser l'écriture et de conserver leurs archives. Les archives de grandes familles, écrits ou

⁷⁷ Exemples donnés par DUCROT (Ariane), « Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques », *La Gazette des Archives*, n° 157, 1992, p. 135.

⁷⁸ Voir le site internet des archives départementales du Morbihan, (en ligne), [URL : <https://patrimoines-archives.morbihan.fr/proteger/archives/proprietaires-prives>].

⁷⁹ Voir Catherine Joux (de), « Protéger les archives privées, le cadre législatif et réglementaire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 12-18 et Christine Nougaret, « L'intérêt des archives privées pour l'Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 19-25.

⁸⁰ Christine Nougaret, « L'intérêt des archives privées pour l'Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 20.

chartriers par exemple, intéressent les services puis, au milieu du XX^{ème} siècle, les archives d'entreprises et de syndicats intègrent les centres d'archives. Ce n'est qu'au dernier tiers de ce même siècle que les archives personnelles intéressent les services et les chercheurs, dans une vitalité de la recherche historique au prisme de « l'histoire des mentalités ». Comme l'exprime vivement l'ancien directeur des Archives Nationales, Georges Bourgin, en 1951 :

«... Les obscurs, les humbles ont le droit d'être considérés autrement que comme des éléments numériques ; ce sont des hommes tout comme ceux à qui le hasard de la naissance a valu d'appartenir à une grande famille et d'accéder aux plus hautes fonctions de la société et de l'État. Ils ont un cœur, un cerveau, des sens, des soucis humains et surhumains ; ils ont une individualité ; je réclame pour eux l'égalité dans la vie et dans la mort. »⁸¹

L'individuel, par ses archives personnelles, devient un intérêt historique et patrimonial. En dehors des dons, il existe une autre manière pour les services d'enrichir leurs collections : c'est le droit de préemption. Ce droit, régalien, désigne le droit par son titulaire d'acquérir un bien en particulier auprès d'un propriétaire qui manifeste son envie de vendre. Cela conduit donc l'État à utiliser ce droit pour le bénéfice d'une collectivité territoriale. Catherine de Joux écrit que ce droit « doit rester exceptionnel, et qu'il convient de réservier à des pièces dont le déficit affecterait de façon significative le patrimoine. »⁸² Pour permettre l'exercice de ce droit par l'État, les commissaires-priseurs doivent faire parvenir le catalogue des ventes. L'article de Catherine de Joux rappelle les préemptions exercées depuis 2005, notamment un ensemble de titres de propriété du château du Plessis-Bourré pour les archives départementales de Maine-et-Loire⁸³. Cet exemple du droit de préemption permet de rendre compte d'une autre manière d'enrichir les collections des services.

⁸¹ Georges Bourgin, « Les archives des obscurs », *Archives*, numéro spécial de l'Éducation nationale, s.d., p. 27 cité in NOUGARET (Christine), « L'intérêt des archives privées pour l'Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 21.

⁸² Catherine Joux, (de), « Protéger les archives privées, le cadre législatif et réglementaire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 13.

⁸³ *Idem*.

Faisant un détour outre-Atlantique, au Québec, la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), dans son souci d'acquisition d'archives privées, désire enrichir leurs collections par « des acteurs de plusieurs milieux représentatifs [...] qui témoigne adéquatement de l'ensemble des composantes de la société. »⁸⁴ La réunion des bibliothécaires et des archivistes n'a pas été sans difficulté dans l'acquisition d'archives privées, entre une délimitation claire entre les structures (les archives d'écrivains à la Bibliothèque et toutes les autres archives aux Archives nationales), et un accaparement par les Archives nationales de toutes les archives. Avec la fusion de ces deux services en 2006, la BAnQ se dote d'un appareil de contrôle pour soutenir l'acquisition des archives privées. Une brochure a été éditée pour fournir des informations pour évaluer, traiter et conserver les archives personnelles et familiales détenues par les particuliers. Cette brochure a permis une sensibilisation des archives privées auprès des personnes, en prévision qu'elles prennent contact avec les centres d'archives des territoires⁸⁵.

Sensibiliser les publics, par l'établissement de brochures ou de documentations, permet à court terme d'assurer une politique d'acquisition et un enrichissement des collections par les intentions de dons initiés par cette lecture.

2.2. ENTRE COLLECTE ET PROJET DE SERVICE

En effet, l'intérêt croissant pour les archives privées s'intègre dans une politique plus large des services d'archives : la politique de collecte, une manière de « susciter le dialogue pour perfectionner la

⁸⁴ Carol Couture, « Quelques aspects de la politique et des actions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière d'archives personnelles. Pour un reflet de vie à l'abri de l'oubli » in HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Académia, 2013, p. 107.

⁸⁵ Op. cit., p. 115 et voir le site internet du Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO), [URL : <https://craoutaouais.ca>]. Pour la France, voir ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (dir.), *Archives privées, un patrimoine méconnu : petit guide à l'intention des propriétaires*, Association des Archivistes Français, 2005, 46 p.

connaissance. »⁸⁶ La collecte est définie comme « un acte singulier » par Christian Hottin⁸⁷. Une politique de collecte se « définit par l'existence d'un document pluriannuel, formalisant les grands axes de la collecte des archives définitives. »⁸⁸ Cette politique de collecte se veut plus active, ou pro-active, et non plus passive ; c'est-à-dire que le service se doit de prendre contact et de faire les démarches nécessaires pour repérer les archives à fort intérêt patrimonial et historique. La politique de collecte, généralement intégrée à d'autres plans d'actions d'un service d'archives, concerne les producteurs d'archives publiques, tout comme les producteurs d'archives privées. Toutefois, la politique de collecte est aussi destinée aux élus de collectivités pour « justifier des moyens nécessaires à la collecte d'archives publiques, des choix effectués, voire certains investissements pour l'acquisition d'archives privées. »⁸⁹ On le voit, ce document représente un atout majeur pour les services.

Lors d'une session au Forum des Archivistes à Rennes du mercredi 26 mars 2025, présidée par Agnès Vatican, Julie Deslondes, directrice des archives départementales du Calvados, évoquait l'attention porté aux donateurs d'archives privées⁹⁰. La principale interrogation de l'intervention est de se demander comment collecter des archives privées tout en ayant en tête deux aspects importants : les politiques de service et les demandes des donateurs et des publics. Révélatrice des enjeux derrière la collecte, Julie Deslondes précise : « Ce que je collectais, c'était un mémorial produit par la famille »⁹¹.

La plupart du temps, la collecte d'archives privées est une manière de compléter des fonds déjà présents au sein du service. Un service

⁸⁶ ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MAYENNE, *Stratégie de collecte des Archives de la Mayenne : susciter le dialogue pour perfectionner la connaissance*, Direction des Archives départementales, service Conseil et collecte, août 2024, 29 p.

⁸⁷ Christian Hottin, « Enquêtes sur la collecte. Synthèse des approches archivistiques et ethnographiques » in HIRIAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Academia, 2013, p. 71.

⁸⁸ SERVICE INTERMINISTERIEL DES ARCHIVES DE FRANCE, *Élaborer une politique d'enrichissement des fonds d'archives. Guide méthodologique*, ministère de la Culture, version 1.1, janvier 2025, p. 8.

⁸⁹ *Idem*.

⁹⁰ Voir le compte-rendu écrit par Baptiste Haspot et Yannis Muzzin sur l'intervention « Porté attention au donneur : impératif professionnel et éthique » sur le site du Forum des Archivistes de Rennes, (en ligne), [URL : <https://forum.archivistes.org/deontologie-et-ethique/>] et la captation vidéo de la session, (en ligne), [URL : <https://www.youtube.com/watch?v=OzL6IZPuuTw>].

⁹¹ *Idem*.

peut prioriser des collectes d'archives répondant aux besoins du service. Les centres d'archives, tout en collectant, peuvent prioriser certains secteurs précis selon le PSCE du service (Projet Scientifique, Culturel et Éducatif). Ce document « stratégique »⁹² est également pluriannuel ; il définit les orientations et les attentes du public d'un service d'archives (collecte, classement, communication, valorisation, etc.). Le PSCE n'est pas un document obligatoire, mais vivement encouragé, car les missions exercées par les services d'archives sont largement définies par le Code du Patrimoine. Surtout, la politique de collecte, appuyée par de nombreux outils (tableaux de gestion, dossiers de producteurs, etc.), peut être une continuité du PSCE, ou bien être construit de manière indépendante, bien qu'ayant une finalité à entrer dans le PSCE ultérieurement.

Pour cela, le guide méthodologique établi par le ministère de la Culture en janvier 2025 nous donne quelques exemples de centres d'archives départementaux qui priorisent des centres d'intérêts. Par exemple, les archives départementales de Loire-Atlantique priorisent la collecte d'archives publiques sur l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ou encore le cas des archives départementales de la Gironde qui veulent prioriser la collecte d'archives sur les fonds de femmes et d'hommes politiques locaux⁹³. Ces deux exemples de priorisation de collecte d'archives publiques démontrent néanmoins la manière dont un projet de collecte peut être mené et mis en place sur le long terme. On remarque que les archives collectées doivent concerner l'histoire locale pour garder une certaine cohérence avec le service. Faisant le lien avec l'idée précédente que la collecte d'archives privées répond à une volonté d'enrichissement des collections, la politique de collecte des archives départementales du Loiret postule le fait de « repositionner la collecte comme premier maillon de la chaîne de

⁹² Cf. le projet scientifique, culturel et éducatif des archives départementales de Haute-Loire (2023-2028).

⁹³ *Op. cit.*, p. 23 et p. 25.

traitement archivistique », tout en transmettant « un patrimoine archivistique riche et pertinent pour des usages multiples »⁹⁴.

Enfin, il peut être utile de questionner la pratique de la collecte et la représentation que s'en font producteurs d'archives privées et archivistes. Christian Hottin, dans son article, posent un certain nombre de questions, telles « Comment le producteur des archives vit-il la collecte de ses documents et leur entrée dans l'ordre archivistique ? » ou bien « Quel regard les archivistes peuvent-ils porter sur la collecte d'archives privées ? »⁹⁵. Ces interrogations, pertinentes, sur la relation à la collecte et aux sentiments exprimés, peuvent être occultées face au principe de collecte en lui-même. Pour le producteur d'archives privées, il peut totalement se désintéresser de la méthode de classement entrepris par les archivistes car cela ne le concerne plus. Christian Hottin précise que le moment de la collecte est celui de la confrontation entre le donateur et ses archives, d'une part, et entre son discours de détenteur d'archives et de connaissance familiale, et le discours savant de l'archiviste, d'autre part⁹⁶. Suit la collecte, et l'établissement d'une introspection par le détenteur, un moment où le récit de vie se (re)construit. Surtout, les liens entrepris avec le donateur ne s'arrêtent pas au don, « deuil de l'archive »⁹⁷, ni à la réception matérielle par le service d'archives ; il se poursuit encore après. Cette poursuite de collaboration peut intégrer diverses actions : accueil du donateur au sein de service pour lui montrer la conservation du fonds, lui demander des renseignements supplémentaires ou de l'aide dans le classement ou bien participer aux projets de valorisation autour des archives données.

⁹⁴ *Op. cit.*, p. 33.

⁹⁵ Christian Hottin, « Enquêtes sur la collecte. Synthèse des approches archivistiques et ethnographiques » in HIRIAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Academia, 2013, p. 72.

⁹⁶ *Op. cit.*, p. 74.

⁹⁷ *Op. cit.*, p. 76.

III) LA VALORISATION DES ARCHIVES PRIVEES

À la fin de la chaîne archivistique, la valorisation est un moyen pour les services d'archives de faire connaître à un plus grand nombre leurs fonds. Cette valorisation couvre un large spectre, de la réponse à des sollicitations jusqu'à des projets intégralement menés par le service, dont les expositions. Toutefois, bien qu'importante, la valorisation a pu sembler accessoire. La réponse repose sur les finalités des archives : avant d'avoir une finalité culturelle, les archives ont avant tout une finalité administrative⁹⁸. En menant différentes actions, la valorisation est importante pour mettre en valeur les fonds et le service. Valoriser des archives privées est une manière de remercier le don d'archives. Néanmoins, par l'importance de cette action, les services et les archivistes doivent connaître les publics auxquels ils veulent s'adresser.

1) Dimensions de la valorisation

La valorisation est importante à la fois pour les services, dans une logique de présenter à un plus grand nombre les fonds conservés, et pour le public, désireux de découvrir le patrimoine et l'histoire local. Le service qui veut valoriser se pose des questions : Valoriser pour qui ? Pour quoi ? Ensuite une nouvelle série de questionnements intervient, plus complexes, sur les formes que doit prendre la valorisation, sur le type de public visé, etc. Différentes formes existent pour valoriser, selon les affinités et intérêts du service. Il existe aussi différents types de publics, recouvrant des thématiques larges.

1.1. ÉTAPE PRELIMINAIRE : CONNAITRE SES PUBLICS

La connaissance de l'existence d'une pluralité de public est une première étape dans la construction d'actions de valorisation. Il faut

⁹⁸ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 292.

donc définir le public : qu'est-ce qu'on entend par « public » ? Selon le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, le public est l' « ensemble des personnes qui consultent les archives ou qui, à un titre quelconque, fréquentent les services d'archives ou correspondent avec eux. »⁹⁹ Ces personnes sont nommées « lecteurs », ou visiteurs selon les événements. La définition est étendue à tout type de public (particuliers, personnes morales, etc.). De nombreux outils existent et se présentent aux services pour connaître leurs publics, telles les enquêtes nationales (dont celle de 2013-2014 qui expose les profils de trois types de publics¹⁰⁰), des rapports annuels (établis par le service qui envoie ces données au SIAF) ou encore des rapports d'inspection. Le public des archives est familier avec le monde du patrimoine, fréquentant plus les musées et les expositions que le reste des Français¹⁰¹.

Depuis quelques décennies l'évolution du public est indéniable, favorisant l'apparition de nouvelles typologies de publics et de manières d'utiliser les archives. On divise généralement les publics en trois catégories¹⁰² : le public des salles de lecture, le public des activités culturelles et éducatives et le public des sites internet. Le premier public se constitue à la suite des lois révolutionnaires (7 messidor an II), dans une logique de consultation des documents qui devient un droit. Par la suite le public des salles de lecture a longtemps été l'apanage des chercheurs professionnels et amateurs, avant de voir l'arrivée massive de généalogistes dans les années 1970¹⁰³. Puis, les publics des activités éducatives et culturelles existent depuis 1950 (création du premier service éducatif au sein des Archives Nationales). C'est surtout dans les années 1980 que l'essor des activités culturelles

⁹⁹ *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des Archives de France, 2002, p. 28.

¹⁰⁰ Brigitte Guigueno, « Introduction générale aux modules 11 et 12 : Les publics des archives », Portail International Archivistique Francophone, version 1, 30 avril 2018, p. 20.

¹⁰¹ *Op. cit.*, p. 21.

¹⁰² ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 31. Voir aussi « la sociologie des publics des archives » sur le site Wikiterritorial, (en ligne), [URL : <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/La%20sociologie%20des%20publics%20des%20archives/>].

¹⁰³ Brigitte Guigueno, « Introduction générale aux modules 11 et 12 : Les publics des archives », Portail International Archivistique Francophone, version 1, 30 avril 2018, p. 5.

est palpable avec la mise en place de visite de service, d'expositions, etc. De nouvelles pratiques de valorisation apparaît, se construisent et dynamisent la relation des publics aux archives. L'intérêt de ces activités culturelles est d'attirer un nouveau public peu familiarisé par les archives ou encore les musées. Enfin, le public des sites internet est le dernier public apparu, vers le début des années 2000. La création et la démocratisation d'internet voit l'émergence de nouvelles pratiques, et de nouveaux publics. Cela induit donc de répondre à une nouvelle demande, en offrant la numérisation ce qui créer donc un nouveau coût pour les services. Depuis, chaque service d'archives possède un portail internet qui renvoie vers des fonds numérisés, ainsi que des instruments de recherche. Depuis, l'arrivée d'un public plus familier des outils numériques et d'internet initie une nouvelle manière de consulter les archives. L'évolution des pratiques des publics, entre 2005 et 2016, est plus que révélateur où les connexions en ligne explosent (*Cf. Figure 2*). De plus, une autre manière de définir des catégories de publics existe, entre les agents des administrations et les usagers des archives¹⁰⁴. L'archiviste, et le service d'archives, doivent donc veiller constamment à l'évolution des publics, de leurs pratiques tout en sachant se positionner.

	2005	2010	2016
Séances en salle de lecture	941 660	585 096	438 007
Public des activités culturelles et éducatives	1 017 774	849 782	1 066 703
Connexions sur les sites internet	4 787 681	32 436 234	52 738 268

Figure 2 : Tableau de l'évolution des publics entre 2005 et 2016, cité in GUIGUENO (Brigitte), « *Introduction générale aux modules 11 et 12 : Les publics des archives* », Portail International Archivistique Francophone, version 1, 30 avril 2018, p. 9.

¹⁰⁴ ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MAYENNE, *Stratégie de collecte des Archives de la Mayenne : susciter le dialogue pour perfectionner la connaissance*, Direction des Archives départementales, service Conseil et collecte, août 2024, p. 25.

1.2. APERÇUS D'UNE VALORISATION AUPRES DES PUBLICS

La mise en exposition des archives est une forme de communication, un moyen de faire passer un message, par l'intermédiaire d'un médium. Communiquer, et valoriser, font partie des missions de l'archiviste qui est aussi un médiateur, un transmetteur. Dans une volonté de définir la terminologie, Dominique Grard et Géraldine Zamant entendent deux types de médiation au sein d'un service d'archives. Le premier est défini comme une « médiation-facilitation », soit le fait de faciliter le travail du chercheur en étant une aide supplémentaire pour le chercheur, ce qui suppose « une connaissance globale du fonds ». Le second type, qui nous intéresse particulièrement dans cette recherche, est la « médiation-valorisation » via « des actions suscitant l'intérêt de la part du public ». « Ces activités relèvent de la dimension culturelle d'un service d'archives et le rapprochent d'autres services culturels, comme les musées. »¹⁰⁵ Selon l'interlocuteur qu'à l'archiviste en face de lui, ce dernier doit donc positionner son discours de médiation. C'est dans ce sens que connaître les publics induit, au-delà de la construction de projets de valorisation, de construire la politique de service vue précédemment. En effet, valoriser c'est aussi valoriser un service et ses agents.

Il existe de nombreuses manières de communiquer selon le type de public que l'on vise lors d'une valorisation. Une valorisation faite pour un public jeune, par exemple des élèves d'une classe de maternelle, ne sera pas construit de la même manière et n'aura pas le même objectif qu'un public familial. Il faut donc être clair dans les publics et les objectifs visés. En effet, la valorisation des archives recouvre un large panel d'ouverture : scientifique, éducative, culturelle, etc. Françoise Hiraux donne des exemples, nous en retiendrons qu'un pour

¹⁰⁵ Dominique Grard, Géraldine Zamant, « La médiation aux archives : pour une complémentarité des compétences », *La Gazette des Archives*, n°251, 2018-3, p. 27.

établir les spécificités de ces typologies de valorisation¹⁰⁶. Elle donne l'exemple de la valorisation scientifique, avec le cas des Archives Henri Poincaré à Nancy. Ces archives combinent un laboratoire de recherche avec une poursuite vers un double objectif qui est la valorisation des archives tout en travaillant sur une histoire de la connaissance. L'autre exemple concerne une valorisation qui tend vers une action éducative, dans un souci d'aider socialement et culturellement ; une action militante peut être couplée à cela. Françoise Hiraux indique des exemples de ce genre de valorisation tel la collecte de sources orales ou encore « des mises en valeur de documents personnels » pour « restaurer à créer du lien social »¹⁰⁷. On peut dire qu'une relation aux publics est stimulant, à la fois pour l'archiviste et pour les publics, qui fait naître des projets de valorisation archivistiques et patrimoniaux.

2) Comment exposer les archives ? Pratiques et mise en exposition d'archives privées

Exposer c'est plus que simplement mettre en vitrines des archives, c'est une retranscription matérielle d'un discours. Il s'agit de mener un important travail préparatoire. Toutefois, il existe d'autres supports de médiation utiles pour les services, telles les activités culturelles sur site. Ensuite, le monde numérique peut être un tremplin vers de nouvelles expressions, dont les expositions numériques. L'attrait pour les services de valorisations ludiques attirent de nouveaux publics. Dans ces projets, il existe des formes de partenariats permettant une ouverte plus large des projets.

¹⁰⁶ Françoise Hiraux, « Les archives personnelles, miroir des valeurs et des attentes de l'Occident. Une histoire culturelle et archivistique » in HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Académia, 2013, p. 22-23.

¹⁰⁷ *Idem*.

2.1. VALORISATIONS D'ARCHIVES PRIVEES IN SITU : EXPOSITION, VISITES, ATELIERS

Tout d'abord, la valorisation des archives privées sous forme d'exposition, représente la majorité des projets, seulement 5% de services ne proposent pas d'exposition. Au sein des services proposant des expositions, environ 84% sont des expositions temporaires, 54% hors les murs, tandis que 35% sont des expositions virtuelles et les expositions itinérantes représentent 21%¹⁰⁸. La plupart du temps, 90%, c'est le service même qui fait la médiation, et 8% des services se font aider par des associations d'histoire locale¹⁰⁹. Cette médiation permet de mettre « l'accent sur la relation plutôt que sur l'objet ; c'est s'interroger sur l'énonciation plutôt que sur le contenu de l'énoncé ; c'est privilégier la réception plutôt que la diffusion. »¹¹⁰ Il existe donc des partenariats avec d'autres acteurs pour mener à bien des projets de valorisation.

Exposer des archives en vitrine doit être soigneusement mené car l'éclairage peut abîmer les documents par le rayonnement de lumière invisible (infrarouge, etc.). Il convient de penser aux aspects techniques. L'histoire et le propos que l'on veut faire passer auprès des publics par l'exposition sont importants : quel est le but d'exposer les archives ? Quel message veut-on faire passer ? La scénographie est importante à concevoir et à construire pour qu'une exposition soit le plus claire possible. Une scénographie est un récit mais aussi un langage. Pour Jean Davallon l'exposition, même si elle n'est pas un langage comme on l'entend en science du langage, représente quand même un langage car elle communique en fournissant un sens et impliquant toute une série d'interprétations¹¹¹. Une logique de sélection des objets se fait au préalable, dans une logique de « mise

¹⁰⁸ Élodie Belkorchia, « Des saltimbanques aux médiateurs », *La Gazette des Archives*, n°251, 2018-3, p. 19.

¹⁰⁹ *Idem*.

¹¹⁰ *Idem*.

¹¹¹ Jean Davallon, « Peut-on parler d'une langue de l'exposition scientifique ? » in Schiele, B., *Faire voir, Faire savoir. La muséologie scientifique au présent*, Québec, Musée de la Civilisation, 1989 cité in CHAUMIER (Serge), « Les écritures de l'exposition » in « Les musées au prisme de la communication », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2011/3, n°61, p. 45.

en ordre des discours dans une optique scientifique d'organisation des savoirs, mais aussi de communication au public »¹¹². La première écriture de l'exposition est en soi une première forme de médiation. « L'opérativité du discours », n'est nul autre que « la composition [...], dans laquelle chaque élément vient s'inscrire dans un ensemble et jouer des interrelations ». C'est nul autre qu'un « espace écrit »¹¹³. Il existe autant de manières d'exposer qu'il existe de formes d'expositions (conception, discours, lieux, etc.). Parvenir à bien allier tous ces facteurs est un travail exigeant et mérite une attention particulière. Néanmoins, une action de valorisation se fait selon les moyens que le service dispose (humain, financier, matériel, etc.). Il faut largement anticiper les projets : si un projet n'est pas une commande politique, alors il faut se prendre en avance pour que tous les acteurs décisionnaires puissent appuyer le projet. Sur la question des moyens humains, plus un service est important plus il dispose de personnes dédiées à cette question d'actions culturelles. Un plus petit service, lui, devra effectuer différentes tâches en parallèle. Une question qui peut circonscrire une action de valorisation.

Les expositions, ou les ateliers, présents au sein des services d'archives peuvent être mieux valorisées lors d'ouvertures des services, comme lors de visites. Ces visites peuvent être menées en journée ou bien la nuit, ce qui attire un public plus large voulant découvrir les archives de manière totalement différente et innovante. Les visites découvertes sont les plus faciles à mener pour les services, elles nécessitent peu de moyens humains et financiers. Ces visites font découvrir le service d'archives et la chaîne archivistique ainsi que les missions de l'archiviste, encore méconnues pour certains publics. Ces visites commentées intéressent un public érudit mais aussi familial plus au fait des actions culturelles. Lors de l'édition 2024 des Journées

¹¹² Serge Chaumier, « Les écritures de l'exposition » in « Les musées au prisme de la communication », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2011/3, n°61, p. 45.

¹¹³ Jean Davallon, « Gestes de mise en exposition », in DAVALLON, J. (dir.), *Claquemurer pour ainsi dire tout l'univers*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de Création industrielle, 1986, cité in Op. Cit., p. 48.

européennes du Patrimoine, portant sur le patrimoine maritime, les archives départementales du Morbihan ont profité de l'occasion pour exposer les archives de l'entreprise *la Quiberonnaise*, une entreprise de conserverie créée en 1921, évoquant d'une manière générale la pêche et ses acteurs¹¹⁴. Le service historique de la Défense (SHD) de Rochefort s'est découvert au public lors de ces journées avec son exposition « De la forêt à la mer. Histoire du bois de Marine » (Cf. Figure 3). L'événement a été l'occasion de mener des visites commentées de l'exposition et du service, mais aussi d'axer cette journée sur des rencontres avec le Cercle généalogique de l'Aunis¹¹⁵. En insérant d'autres acteurs, autres que les acteurs de la chaîne archivistique, les visiteurs peuvent avoir un autre regard sur l'usage fait aux archives, publiques et privées, tout en favorisant un contact entre les publics.

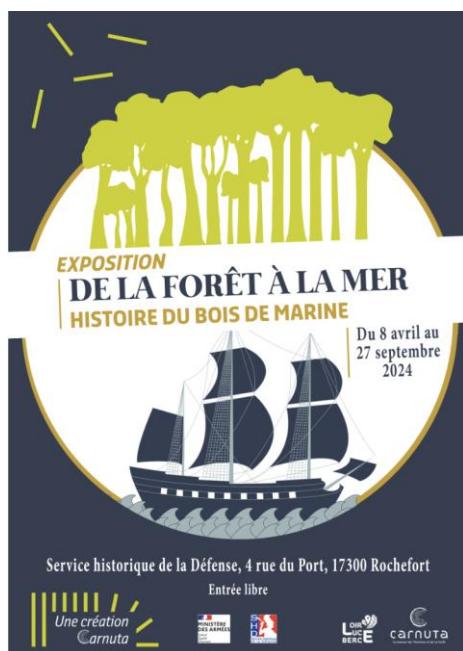


Figure 3 : Affiche de l'exposition "De la forêt à la mer. Histoire du bois de Marine" tenue au Service Historique de la Défense de Rochefort en 2024, (disponible en ligne).

¹¹⁴ Voir le site internet des archives départementales du Morbihan, (en ligne), [URL : <https://patrimoines-archives.morbihan.fr/carrement-patrimoine/journees-europeennes-du-patrimoine-2024>].

¹¹⁵ Programme des évènements prévus lors des Journées européennes du Patrimoine sur le site du ministère des Armées, disponible en ligne, [URL : <https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/evenements/le-shd-vous-accueille-les-21-et-22-septembre-2024-loccasion-des-journees-europeennes-du>].

En effet, du côté des ateliers, ces derniers sont intégrés dans les modalités d'accueil classiques des services d'archives. Les ateliers pédagogiques sont insérés au sein des programmes scolaires, pour répondre au mieux aux demandes des enseignants¹¹⁶. Les ateliers, mis en place tout au long de l'année, représentent une autre forme de communication auprès des publics et qui permet d'avoir un contact direct avec ces derniers. Une manière de valoriser le patrimoine conservé tout en axant la communication sur une aide à la recherche pour un public venant découvrir le service.

2.2. LE NUMERIQUE ET LE LUDIQUE : DE NOUVEAUX OUTILS VERS UNE POURSUITE DE LA VALORISATION

Depuis quelques années, l'évolution des publics et pratiques culturelles induisent à réfléchir à de nouveaux médias et de nouveaux lieux, hors les murs. Avec la création et le développement d'internet, les possibilités de médiation et de valorisation deviennent de plus en plus nombreuses. Le numérique permet de nouvelles formes d'expression et de communication. Les pratiques les plus courantes sont les expositions : généralement, les expositions numériques sont une poursuite des expositions en format physique. Inversement, il est possible de traduire une exposition numérique vers le format physique. Une manière de retrouver une relation de proximité avec le public. Ce type d'exposition permet de bénéficier à un public très large, certains ne pouvant se déplacer jusqu'au service.

Le numérique est un vecteur favorable d'une ouverture plus large vers les publics. Il permet des formes variées de mise en exposition, aidé d'outils : story map via ArcGis, frise chronologique dynamique, etc. La création d'application mobile répond à cette demande de

¹¹⁶ Voir l'exemple de l'atelier sur « le procès des amants de Broc » survenu en 1872 sur le site internet des archives départementales de Maine-et-Loire, (en ligne), [URL : <https://archives.maine-et-loire.fr/découvrir-et-apprendre/profiter-de-l'offre-pédagogique/sur-place/ateliers-thématiques#c799>].

variation de formes, ce qu'a mis en place les archives départementales du Val-d'Oise avec l'application « Val-d'Oise MyBalade » qui valorise le patrimoine, à l'aide de fiches descriptives, tout en se promenant¹¹⁷. Les nouvelles disponibilités offertes par l'intelligence artificielle élargissent encore plus la focale des projets de valorisation (création de site internet, aide à la transcription, etc.). L'usage de tablette tactile favorise les sens, tel le toucher, tout en ayant un discours plus ludique dans la valorisation. La médiation par la tablette tactile est utile lorsqu'on l'utilise avec la réalité augmentée¹¹⁸, comme les archives municipales de Marseille lors de l'exposition « Futur antérieur », en 2015-2016, faisant découvrir la ville au début du XXème siècle. Le visiteur pouvait, grâce à la tablette, agrandir des documents d'archives (cartes postales, photos)¹¹⁹. Une forme hybride de médiation est celle d'un atelier sur une exposition : les archives départementales de la Haute-Savoie ont ainsi pu mener un atelier en deux temps sur l'exposition « De Gaulle et les départements savoyards (1940-1965) ». Ce travail s'effectuait par des binômes d'élèves couplant travail de contextualisant historique et géopolitique durant la Seconde guerre mondiale et travail sur documents originaux, favorisant une première approche de la source documentaire¹²⁰.

Enfin, l'usage du jeu dans la valorisation gagne en intérêt et en popularité ces dernières années. Visites ludiques, jeu de pistes, *escape game*, etc., plusieurs manières de transmettre la culture par le jeu existent. « Les archives empoisonnées, jeu d'éénigmes » est un *escape game* lancé par les archives départementales de Loire-Atlantique est une « offre originale proposée par les Archives et destinée à tous les

¹¹⁷ Brigitte Guigueno, « Introduction générale aux modules 11 et 12 : Les publics des archives », Portail International Archivistique Francophone, version 1, 30 avril 2018, p. 12.

¹¹⁸ Voir le site internet de la forteresse de Chinon, (en ligne), [URL : <https://forteressechinon.fr/visites-et-activites/visite-libre>].

¹¹⁹ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 311.

¹²⁰ Voir le site internet des archives départementales de la Haute-Savoie ainsi que le lien menant vers l'exposition virtuelle, (en ligne), [URL : <https://archives.hautesautevoie.fr/n/de-gaulle-et-la-resistance/n:207>] et [URL : <https://de-gaulle-hautesautevoie.fr>].

publics »¹²¹. Ce type de jeu permet d'inclure tous types de publics. De leur côté, les archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont lancé en 2013 lors des Journées européennes du patrimoine et du matrimoine un jeu d'oracle inspirés des documents conservés. Ils ont également créé un jeu de cartes inspiré du jeu des 7 familles. C'est une nouvelle manière d'interagir avec le public tout en favorisant le jeu et la culture. Ces deux dimensions sont en parfaite complémentarité.

¹²¹ Voir le site internet des archives départementales de Loire-Atlantique sur la présentation de l'*escape game*, (en ligne), [URL : https://archives.loire-atlantique.fr/44/les-archives-empoisonnees-jeu-d-enigmes/c_31154].

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

La transmission d'archives personnelles et familiales au sein de la parenté réfléchit à un certain nombre de logiques intrafamiliales mais aussi extrafamiliales. Transmettre c'est se faire le passeur d'une histoire familiale et de sa propre histoire, celui d'individu faisant partie de la parenté. Au sein de la parenté, trajectoires individuelles et familiales se répondent, se mélangent. Le lieu familial constitue et modélise l'archive familiale selon Nathalie Gintzburger¹²². Les archives personnelles et familiales sont presque inséparables du lieu qu'est la maison familiale. Ce lieu familial peut être comparé à un musée, un musée destiné à la famille mais aussi destiné aux personnes extérieures comme une manière de se représenter. L'exposition d'objets familiaux au sein de cet espace circonscrit suit des logiques de représentation et de souvenir. Elles éclairent l'intimité des individus. Considérés comme des objets familiaux, à l'instar des photographies de famille, ces archives éclairent principalement les rapports sociaux et familiaux existant entre les membres. L'étude des objets hérités permet d'ailleurs d'observer les tensions survenues au cours de la vie du défunt. Compilant une mémoire technique et utilitaire, les objets intègrent en eux une mémoire liée à l'affect des individus. L'emmagasinement d'émotions fortes peut apparaître ou éclater lors de transmissions par exemple¹²³. Selon Blandine Mortain, la transmission « a toujours pour horizon la mort de leurs possesseurs »¹²⁴.

D'une manière générale, les archives personnelles et familiales sont présentes au sein des archives privées « comportant bien d'autres types de documents et émanant de multiples catégories de producteurs. »¹²⁵. Faisant partie de cette catégorisation, les archives personnelles et familiales peuvent être données à des services

¹²² Nathalie Gintzburger, « De la maison à l'archive », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 37.

¹²³ Lydia Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Éditions du Seuil, 2004, 164 p.

¹²⁴ *Op. cit.*, p. 52.

¹²⁵ *Idem*.

d'archives. Cela se fait en fonction de différentes modalités d'entrées par voie dite « extraordinaire ». Un don à un centre d'archives est une manière pour le donneur de se tourner vers une tierce personne, réfléchissant au préalable auprès de qui il peut donner. Donner est une pratique très large. Pour Marcel Mauss le don intègre trois dimensions, appelées « obligations », dans le don à savoir : « obligation de donner », « obligation de recevoir » et « obligation de rendre ». Ces trois dimensions font partie d'un ensemble qui est une sorte de contrat social. Le don est réciproque. Une personne donne et cette dernière peut recevoir un échange, un contre don. Également pratique réciproque, le contre don suit des logiques similaires au don : qu'est-ce que l'on destine à garder ? à donner ? Pourquoi donner et pourquoi rendre ? Le don d'archives privées est intéressant pour les services d'archives : cela leur permet d'enrichir leurs magasins, tout en entrant dans des politiques plus larges de collecte. Cette collecte peut être passive, attendre que les donateurs prennent contact avec le service, ou bien active, une démarche initiée par les archivistes.

Valoriser les archives privées est une étape tout aussi importante et essentielle que celle de la conservation. Exposer des archives c'est avant tout mettre en avant ces documents auprès des publics. Les nombreux projets de valorisation existants sont une réponse à l'envie des services de présenter leurs fonds et à l'envie des publics de découvrir l'histoire locale par le biais de ces documents. Il existe autant de valorisation qu'il y a de projets et de publics : bien définir le public visé par une médiation est essentiel. La valorisation se construit au sein du service mais peut faire appel à des partenaires extérieurs, notamment les lecteurs et les internautes¹²⁶. Les nombreuses modalités d'accueil des services couvrent un large spectre d'intérêts, d'actions et de propos. Valoriser, enfin, c'est également remercier le donneur en mettant en avant les documents dont il a fait don. Dans

¹²⁶ Voir le site internet des archives départementales de la Vendée dans la section « Participer », (en ligne), [URL : <https://archives.vendee.fr/participer/reconstituez-les-paysages>].

une logique de contre-don implicite, la valorisation entend s'inclure dans le processus de don.

Pour mettre en lumière les propos écrits jusqu'à présent, il convient d'aborder quelques cas d'étude répondant à cette logique de transmission intrafamiliale et extrafamiliale. Pour ce faire, les exemples des archives d'Anita Conti, de Benoîte Groult et de Henri Odesser seront mobilisés.

BIBLIOGRAPHIE

1. Anita Conti

BOCQUET (José-Louis), MULLER (Catel), *Anita Conti*, Paris, Casterman, 2024, 368 p.

LETON (Clotilde), *Anita Conti, portrait d'archives*, Locus Solus, 2014, 208 p.

- « Anita Conti, pionnière des océans », *Bretagne magazine histoire*, mai 2014.

REVERZY (Catherine), *Anita Conti : 20 000 lieues sur les mers*, Paris, Odile Jacob, 2006, 372 p.

2. Benoîte Groult

CAMET (Sylvie), (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 194 p.

MULLER (Catel), *Ainsi soit Benoîte Groult*, Paris, Grasset, 2013, 326 p.

SAVIGNEAU (Josyane), et al., *Benoîte Groult, une femme parmi les siennes*, Paris, Institut National de l'Audiovisuel, 2010, 94 p.

3. ARCHIVES PRIVEES, ARCHIVES PERSONNELLES ET FAMILIALES

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (dir.), *Archives privées, un patrimoine méconnu : petit guide à l'intention des propriétaires*, Paris, Association des Archivistes Français, 2005, 46 p.

- *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, 348 p.

ARTIERES (Philippe), LAE (Jean-François), *Archives personnelles. Histoire, Anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, 191 p.

BOISSELET (Anne-Sophie), *Les papiers de famille aujourd’hui, objets de mémoire et supports de recherche. Les archives familiales au service de la généalogie*, mémoire de recherche en archivistique sous la direction de Bénédicte Grailles, Université d’Angers, 2014, 75 p.

FESCHET (Valérie), *Les papiers de famille. Une ethnologie de l’écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 1998, 246 p.

GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Valérie), SARRAZIN (Véronique), *Les dons d’archives et de bibliothèques. XIXe-XXIe siècle. De l’intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 232 p.

GINTZBURGER (Nathalie), « De la maison à l’archive », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 37-51.

HILDESHEIMER (Françoise), FAVIER (Jean) (préface), *Les archives privées, le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, Éditions Christian, 1990, 94 p.

HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Academia, 2013, 210 p.

JOUX (Catherine) (de), « Protéger les archives privées, le cadre législatif et réglementaire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 12-18.

MIRANDA (Léa), « Dons et legs : que faire des fonds photographiques privés ? », *Iconos Photo*, (en ligne), juillet 2023, 39 p.

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal), *Les archives privées. Manuels et guides pratiques*, Paris, Éditions La documentation française, 2008, 208 p.

- « L’intérêt des archives privées pour l’Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 19-25.

SERVICE INTERMINISTERIEL DES ARCHIVES DE FRANCE, *Élaborer une politique d'enrichissement des fonds d'archives. Guide méthodologique*, ministère de la Culture, version 1.1, janvier 2025, 44 p.

VALLET (Angéline), *Confier ses archives. Le don et le dépôt d'archives privées dans un service public d'archives*, mémoire de recherche en archivistique sous la direction de Patrice Marcilloux, 2014, 40 p.

4. DROIT DES ARCHIVES

BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, Paris, La Documentation française, 1996, 192 p.

- « Le cadre juridique/ 3.4. Modes d'entrées dans les services d'archives publics », *La pratique archivistique française*, Paris La Documentation française, 1993, p. 76.

DUCROT (Ariane), Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques », *La Gazette des Archives*, n° 157, 1992, p. 134-171.

5. LA VALORISATION DES ARCHIVES

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, « Exposer les archives », *La Gazette des Archives*, n° 273, 2025.

BELKORCHIA (Élodie), « Des saltimbanques aux médiateurs », *La Gazette des Archives*, n°251, 2018, p. 13-26.

CHAUMIER (Serge), « Les écritures de l'exposition » in « Les musées au prisme de la communication », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2011/3, n°61, p. 45-51.

CLAUS (Sylvie), « Du président de salle à l'agent de médiation, récit d'une mutation au service du public », *La Gazette des Archives*, n°251, 2018, p. 131-139.

FOURNIE (Pierre), LAPASIN (Régis), « La fabrique d'une exposition », *La Gazette des Archives*, n° 254, 2019, p. 163-177.

GRARD (Dominique), ZAMANT (Géraldine), « La médiation aux archives : pour une complémentarité des compétences », *La Gazette des Archives*, n°251, 2018, p. 27-36.

SENTILHES, (Armelle), « Les expositions d'archives : prétexte ou paradoxe ? », *La Gazette des archives*, n° 184-185, 199, p. 123-127.

VAUTIER (Marine), *Les archives personnelles. Valeur, mémoire, émotions*, mémoire de recherche en archivistique sous la direction de Bénédicte Grailles, Université d'Angers, 2013, 72 p.

6. ÉMOTIONS, RECHERCHE DE SOI ET ARCHIVES

ANCELIN-SHÜTZENBERGER (Anne), *Psychogénéalogie. Guérir les blessures familiales et se retrouver soi*, Paris, Payot, 2015, 304 p.

CUYNET (Patrice), « L'arbre généalogique, une création familiale », *Le Divan familial*, 2006, n° 17, p. 55-68.

MARCILLOUX (Patrice), *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

LEMAY (Yvon), KLEIN (Anne), « Archives et émotions », *Documentation et bibliothèques*, 2012, vol. 58, n° 1, p.5-16.

7. LES PUBLICS DES ARCHIVES

BABELON (Jean-Pierre), « Les relations des archives avec le grand public », *La Gazette des archives*, n°76, 1972, p. 9-22.

GUIGUENO (Brigitte), « Introduction générale aux modules 11 et 12 : Les publics des archives », Portail International Archivistique Francophone, version 1, 30 avril 2018, 39 p.

- « Le public des archives et ses contrastes, au crible de plusieurs enquêtes », *La Gazette des Archives*, n°244, 2016, p. 173-182.

- « Les activités éducatives dans les archives, entre bilan et perspectives », *La Gazette des Archives*, n°247, 2017, p. 153-167.

MARCILLOUX (Patrice), (dir.), *À l'écoute des publics des archives : identités, attentes et réponses*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2009, 115 p.

SERVICE INTERMINISTERIEL DES ARCHIVES DE FRANCE, *La politique des publics dans les services d'archives. Étude sur la politique des publics et ses partenariats fonctionnels dans le réseau des archives municipales, départementales et régionales en France métropolitaine*, Paris, ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, 2013, 50 p.

8. SOCIOLOGIE DU DON

ALBERT (Jean-Pierre), « Don, échange, argent. Quelques réflexions à partir de l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss », *Empan*, 2011/2, n°82, p. 14-19.

BERTHOUD (Gérald), « Le don Maussien : origine et fondement », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 34, n° 105, 1996, p. 163-179.

- « Le don maussien en question », *Revue MAUSS permanente*, 7 janvier 2021.

CAILLE (Alain), *Don, intérêt et désintérêt. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Bordeaux, Éditions Le bord de l'eau, 2005, (2^e ed.), 352 p.

- *Anthropologie du don*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, 276 p.

DUPUY (Francis), *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008, 216 p.

GODBOUT (Jacques), CAILLE (Alain), *L'esprit du don*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, (2^e ed.), 364 p.

- *Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre*, Paris,

Éditions du Seuil, 2007, 384 p.

- *Le don, la dette et l'identité*, Paris, Éditions La Découverte/M.A.U.S.S, 2000, 192 p.

GODELIER (Maurice), *L'Énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, 330 p.

MAUSS (Marcel), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Flammarion, 2021, 320 p.

9. SOCIOLOGIE DE LA TRANSMISSION D'OBJETS

DASSIE (Véronique), *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime*, Aubervilliers, Éditions du CTHS, 2010, 367 p.

FLEM (Lydia), *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Éditions du Seuil, 2004, 164 p.

GOTMAN (Anne), *L'héritage*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je », 2009, 128 p.

- « Économie symbolique des biens de famille », *Héritages et filiations*, n° 89, 1985, p. 58-72.

KAUFMANN (Jean-Claude), « Le monde social des objets », *Sociétés contemporaines*, n°27, 1997, p. 111-125.

MONJARET (Anne), « Introduction », *Socio-anthropologie*, n°30, 2014, p. 9-19.

MORTAIN (Blandine), « Parenté : des biens et des liens » in DORTIER, Jean-François, (dir.), *Famille. Permanences et métamorphoses*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2002, p. 189-197.

- « Transmettre des objets à ses enfants : « petites choses », grands enjeux ? », *Recherches familiales*, vol. 8, n°1, 2011, p. 7-18.
- « Penser la parenté à partir des objets » in « La parenté en pratiques ». Varia, *Revue des politiques sociales et familiales*, Caisse nationale d'allocations familiales, n°152, 2024, p. 167-178.

- *Des biens et des liens. Transmission des objets et inscription lignagère dans le réseau de parenté*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille, 2000, 448 p.
- « Des grands-parents aux petits enfants : trois générations face à la transmission des objets », *Recherches et Prévisions*, n°71, 2003. Familles, vieillissement et générations, p. 45-61.

MUXEL (Anne), *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, 238 p.

10. SOCIOLOGIE DE L'ENTRETIEN ET DU QUESTIONNAIRE

BLANCHET (Alain), GOTMAN (Anne), *L'entretien*, Paris, Armand Colin, (2^e ed.), 2015, 128 p.

FENNETEAU (Hervé), *Enquête : entretien et questionnaire*, Malakoff, Dunod, (3^e ed.), 2015, 128 p.

KAUFMANN (Jean-Claude), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, (4^e ed.), 2016, 128 p.

ÉTAT DES SOURCES

I) SOURCES IMPRIMÉES

1. SOURCES LEGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Article L.211-4 issu du *Code du Patrimoine*, Livre II « Archives », Titre premier « régime général des archives », modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, article 65, définissant les archives publiques [en ligne], disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006159940/?anchor=LEGIARTI000032860057#LEGIARTI000032860057 (consulté le 02/04/2025).

Article L.211-5 issu du Code du Patrimoine, Livre II « Archives », Titre premier « régime général des archives » définissant les archives privées, [en ligne], disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006845563 (consulté le 15/04/2025).

Article L.1121-1 issu du Code général de la propriété des personnes publiques, Titre II « Acquisitions », [en ligne], disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006192159/#LEGISCTA000006192159, (consulté le 22/04/2025).

II) SOURCES MANUSCRITES :

1. SOURCES D'ARCHIVES

Fonds Anita Conti, série 30 Z, plan de classement, Archives municipales de Lorient, [URL : https://archives.lorient.bzh/4DCGI/Web_FondsPClassND/30Z/ILUMP25490].

Fonds Benoîte Groult, série 31 AF, répertoire numérique détaillé, Centre des archives du féminisme, Angers, [URL : https://bu.univ-angers.fr/inventaires_CAF].

Fonds Henri Odesser, série 49 Fi, notice, Archives départementales de Haute-Savoie, [URL : https://archives.hautessavoie.fr/archive/fonds/FRAD074_000000272/view:47392#].

2. JURISPRUDENCE

Cour d'appel de Rennes, jurisprudence sur l'affaire Laurent Girault-Conti, arrêt N°259, 29 avril 2015, [en ligne, URL : https://www-dalloz-fr.buadistant.univ-angers.fr/documentation/Document?ctxt=0_YSR0MD1Gb25kcyBBbml0YSBDb250acKneCRzZj1zaW1wbGUtc2VhcmNo&ctxtl=0_cyRwYWdlTnVtPTHcp3MkdHJpZGF0ZT1GYWxzZcKnCyRzb3J0PSNkZWZhWx0X0Ric2PCp3Mkc2xOYIBhZz0yMMKnCyRpc2Fibz1UcnVlwqdzJHBhZ2luZz1UcnVlwqdzJG9uZ2xldD3Cp3MkZnJIZXNjb3BIPUZhbnHlqwqdzJHdvSVM9RmFsc2XCp3Mkd29TUENIPUZhbnHlqwqdzJGZsb3dNb2RIPUZhbnHlqwqdzJGJxPcKnCyRzZWfY2hMYWJlbD3Cp3Mkc2VhcmNoQ2xhc3M9&id=CARRENNES_2015-04-29_1302581].

3. OUVRAGES

CAMET (Sylvie), (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 208 p.

CONTI (Anita), *Géants des mers chaudes*, Paris, Éditions Payot et Rivage, 2021, [présente édition], 256 p.

CONTI (Anita), *Racleurs d'océans*, préface de Laurent Girault-Conti, Paris, Éditions Payot et Rivage, 2017, [présente édition], 336 p.

- *L'Océan, les Bêtes et l'Homme ou l'ivresse du risque*, préface de Laurent Girault-Conti, Paris, Éditions Payot et Rivage, 2019, 416 p.

- *Le Carnet Vikings. 70 jours en mer de Barents (juin-septembre 1939)*, préface de Catherine Poulain, introduction de Laurent Girault-Conti, Paris, Éditions Payot, 2018, 208 p.
- *Les vaisseaux du hasard*, préface de Laurent Girault-Conti, Rennes, Éditions Goater, 96 p. (à paraître).

GROULT (Benoîte), *Comme elles sont*, Paris, Bouquins Éditions, 2024, 1152 p.

ODESSER (Michel), *L'épopée, une vie de photos, photos d'une vie, Henri Odesser (1913-2005)*, autoédition, 2020.

4. PRESSE

« Anita Conti. Cap sur la dissolution de l'association », *Le Télégramme*, publié le 27 avril 2014, [en ligne, URL : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/orient-56100/spananita-contispan-cap-sur-la-dissolution-de-lassociation-2121200.php>].

« Benoîte Groult fait don de ses archives à l'Université d'Angers », *Le Point*, publié le 26 juin 2012, [en ligne, URL : https://www.lepoint.fr/culture/benoite-groult-fait-don-de-ses-archives-a-l-universite-d-angers-26-06-2012-1477776_3.php#11].

« Conseil Municipal. Rififi autour d'Anita Conti », *Le Télégramme*, publié le 31 mai 2013, (en ligne), [URL : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/orient-56100/spanconseil-municipalspan-rififi-autour-danita-conti-1855724.php>].

« Fécamp. Une exposition consacrée à Anita Conti, la dame de la mer », *Le courrier cachois*, publié le 01 juillet 2024, [en ligne, URL : <https://www.lecourriercachois.fr/actualite-365532-fecamp-une-exposition-consacree-a-anita-conti-la-dame-de-la-mer>].

« Fonds Anita Conti. Le dialogue est renoué », *Ouest-France*, publié le 13 novembre 2000, [en ligne, URL : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/orient-56100/spanfonds-anita-contispan-le-dialogue-est-renoue-1991874.php>].

« Fonds Henri Odesser », *Décryptages*, publié le 20 juillet 2010, [en ligne, URL : <https://gnpp.wordpress.com/2010/07/20/fonds-henri-odesser/>].

GILLET (Glenn), « Un site dédié à « l'exceptionnel » fonds Anita Conti », *Ouest-France*, publié le 22 mars 2021, [en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/lorient-un-site-dedie-a-l-exceptionnel-fonds-anita-conti-d6b5965c-8810-11eb-9dc9-d9d5bcb9d13e>].

HAMON (Nathalie), « Les écrits de Benoîte Groult sont à Angers », *Ouest-France*, publié le 22 juin 2016, [en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-ecrits-de-benoite-groult-sont-angers-4322382>].

JEAN-BART (Josué), « Les filles de Benoîte Groult déposent les originaux du Journal amoureux de leur mère », *Ouest-France*, publié le 28 novembre 2021, [en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/societe/famille/feminisme/angers-les-filles-de-benoite-groult-deposent-les-originaux-du-journal-amoureux-de-leur-mere-1c4b28a2-503f-11ec-85b0-a41f27f99512>].

« Laurent Girault-Conti : “ Je veux être entendu” », *Le Télégramme*, publié le 4 juin 2013, [en ligne, URL : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient-56100/laurent-girault-conti-je-veux-etre-entendu-1858995.php>].

LETON (Clotilde), « Histoire et valorisation du fonds d'archives privées d'Anita Conti », *Journal d'un archiviste*, publié le 24 juin 2014, [site consulté le 29 octobre 2024, consultable à l'adresse, URL : <https://journaldunarchiviste.fr/2014/06/24/histoire-et-valorisation-du-fonds-darchives-privees-anita-conti/>].

MERMIN (Isabelle), « “Une maison, un artiste” : Benoîte Groult, son évasion à Beg Roudou », *Ouest-France*, publié le 26 août 2016, [en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/medias/television/une-maison-un-artiste-benoite-groult-son-evasion-beg-roudou-5934653>].

NESCOP (Régis), « La ville de Lorient rachète le fonds Anita Conti et lui redonne vie », *Ouest-France*, publié le 12 décembre 2019, [en ligne, URL : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient-56100/la-ville-de-lorient-rachete-le-fonds-anita-conti-et-lui-redonne-vie-3576953.php>].

« Qui sont ces six femmes qui s'affichent dans le pays de Quimperlé ? », *Le Télégramme*, publié le 3 mars 2025, [en ligne, URL : <https://www.letelegramme.fr/finistere/quimperle-29300/qui-sont-ces-six-femmes-qui-saffichent-dans-le-pays-de-quimperle-6769565.php>].

TISSOT (Loïc), « Comment Lorient a « sauvé » le fonds Anita Conti », *Ouest-France*, publié le 15 février 2020, [en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/patrimoine-comment-lorient-sauve-le-fonds-anita-conti-6738778>].

5. CATALOGUES ET PRESENTATIONS D'EXPOSITION

« Anita Conti et la Bretagne », exposition du 3 juillet 2021 au 2 janvier 2022, Hôtel Gabriel, Lorient, [en ligne, URL : <https://47nord.fr/hotel-gabriel-anita-conti-la-bretagne/production-scenographique/>].

« Anita Conti, la dame aux semelles de vent », catalogue d'exposition du 29 juin 2024 au 5 janvier 2025, Rouen, Éditions Des Falaises, 2024, 138 p.

« Exposition “Benoîte Groult, Mon évasion : un manuscrit à partager” », exposition du 2 novembre au 16 décembre 2016, Angers, Bibliothèque universitaire d'Angers, [en ligne, URL : <https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/agenda/exposition-benoite-groult-mon-evasion-manuscrit-a-partager>].

« Objectif Odesser, 40 ans de photographies dans le bassin annécien, 1944-1984 », Annecy, Archives départementales de Haute-Savoie, décembre 2009, 141 p.

« Olympe de Gouges et Benoîte Groult : deux destins féministes », Angers, Bibliothèque universitaire d'Angers, exposition du 2 octobre au 1^{er} décembre 2017, [en ligne, URL : <https://siefar.org/gouges-groult-deux-destins-feministes/>].

6. PODCASTS ET DOCUMENTAIRES

« Anita Conti, l'aventure en haute mer », *Au cœur de l'histoire*, épisode 4 de la série « Voyager sur les mers, des histoires », France Culture, 16 juin 2022, 52min, [lien URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/anita-conti-l-aventure-en-haute-mer-7593018>].

CONTI (Anita), *Racleurs d'océans*, Cinémathèque de Bretagne, 1953, 20min.

« Benoîte Groult », émission *Thé ou Café*, France Télévision, 2009, 49 min 58 secondes, (en ligne), [URL : <https://www.youtube.com/watch?v=IXDhpYK1fa8>].

GORDEN (Marc), *Anita Conti, une vie embarquée*, France 3 Normandie, 2010, 52min.

HEMON (Louise), BROUSSE (Aurélien), *Voyage de documentation de Madame Anita Conti*, 2024, 38min.

LENFANT (Anne), *Une chambre à elle : entretiens avec Benoîte Groult*, France, Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, 2005, 22min.

LUSSAULT (Jean-Paul), *Anita Conti, la dame de la mer*, France 3 Normandie, 1992, 33min.

SI RAMDAM (Babeth), *Anita Conti, femme océan*, Cap sur Anita Conti, 1995, 26min.

THIERY (Dominique) (réalisateur), « Anita Conti, escale chez la dame de la mer », *Une maison, un artiste*, 2024, 26min 35s, [lien URL : [https://www.youtube.com/watch?v=IXDhpYK1fa8](#)].

<https://www.france.tv/france-5/une-maison-un-artiste/saison-12/6366521-anita-conti-escale-chez-la-dame-de-la-mer.html>[].

VAREN (Olga), *Benoîte Groult se raconte*, France Régions 3, 1977, 19min 4s, (en ligne), [URL : <https://www.france.tv/ina/echos/7124489-benoite-groult-se-raconte.html#about-section>].

VINCENT (Gérard), *Anita Conti et les Racleurs d'océans*, Ifremer, 1995, 11min.

III) SOURCES ORALES :

Une enquête orale composée d'entretiens semi-directifs a été menée pour compléter ces recherches. Au-delà de favoriser le contact avec les témoins, les entretiens permettent aux personnes interrogées de s'exprimer tout en développant des points intéressants de l'enquête. Huit entretiens ont ainsi été menés entre le 6 mars 2025 et le 29 avril 2025. Le tableau ci-dessous récapitule les entretiens menés.

Nom et fonction des personnes interrogées	Circonstances de la réalisation de l'entretien
Laurent Girault-Conti, fils adoptif et ayant droit des archives d'Anita Conti.	Entretien réalisé chez lui à Ingrandes (49), le 6 mars 2025, d'une durée de 01 heure, 25 minutes et 30 secondes.
Michel Odesser, fils et ayant droit des archives d'Henri Odesser.	Entretien téléphonique réalisé le 17 mars 2025, d'une durée de 51 minutes et 40 secondes.
Louison et Blandine de Caunes, filles et ayants droits des archives de Benoîte Groult.	Entretien réalisé au sein de l'atelier de Louison de Caunes à Paris, le 10 avril 2025, d'une durée de 38 minutes et 54 secondes.
France Chabod, responsable des fonds spéciaux (Bibliothèque universitaire d'Angers et Centre des Archives du Féminisme).	Entretien téléphonique réalisé le 17 avril 2025 d'une durée de 01 heure, 34 minutes et 40 secondes.

Nadège Sébille, attachée de conservation et chargée des collections (Musée Les Pêcheries de Fécamp).	Entretien réalisé en distanciel, le 11 avril 2025, d'une durée de 01 heure, 16 minutes et 05 secondes.
Louise Hémon, réalisatrice.	Entretien réalisé en distanciel, le 18 avril 2025, d'une durée de 59 minutes et 40 secondes.
Justine Blanco, archiviste chargée des archives privées (Archives départementales de la Haute-Savoie).	Entretien réalisé en distanciel, le 24 avril 2025, d'une durée de 01 heure, 08 minutes et 14 secondes.
Lucile Guesdon, archiviste responsable bibliothèque et fonds spéciaux (Archives départementales de la Savoie).	Entretien réalisé en distanciel, le 29 avril 2025 d'une durée de 01 heure, 18 minutes et 44 secondes.

ÉTUDE DE CAS- HERITAGE ET ARCHIVES PERSONNELLES : ENTRE RECEPTION, DON ET VALORISATION D'HISTOIRES FAMILIALES

Le fait de transmettre des archives personnelles et/ou familiales, est une manière de se faire le passeur d'une double mémoire, individuelle et généalogique. Les archives représentent cette mémoire, écrite, vécue et affective des individus. On l'a vu, cette transmission peut se faire au sein de la parenté, intrafamiliale, ou bien elle peut se faire auprès d'autres personnes n'ayant pas de lien avec le donateur, extrafamiliale. Dans ce dernier cas, le donateur peut se rapprocher de centres d'archives. Ce rapprochement induit la constitution de contrat entre les deux parties pour la transmission et la réception d'archives privées. Ces archives représentent un attrait de plus en plus croissant pour les services, répondant aux politiques de collecte. Ces politiques sont une manière de répondre aux attentes des publics. En effet, les exemples des archives personnelles d'Anita Conti, de Benoîte Groult et de Henri Odesser s'intègrent dans ces logiques de transmission auprès d'héritiers. Ces exemples sont également un point d'appui dans les relations établies avec les archivistes lors de don.

Questionnant les manières dont la mémoire des ascendants se perdure par les archives auprès des héritiers, il s'agit de questionner l'influence de la relation personnelle entre un héritier et un descendant sur la représentation faite autour des archives. Surtout, une transmission d'archives peut-elle faire évoluer une relation entre deux individus ? Comment est perçu le don auprès de services d'archives ? Il convient également de questionner les entreprises de valorisation menées par l'héritier : premièrement, pourquoi un héritier décide-t-il de valoriser les archives personnelles de son descendant ? Quel est son but ? Comment choisit-il les actions de valorisation, quels sont ses critères ? Quel est le degré d'implication de ce dernier dans les actions de valorisation ? Comment s'exprime un désaccord lors de valorisation ? Ces questionnements autour de la place d'un héritier ou

d'un ayant droit auprès de projets de valorisation sont à corréler avec d'autres personnes pouvant éclairer cet aspect, à savoir des archivistes, des chargés de collections ou encore des artistes.

Toutes ces interrogations seront évoquées dans la présente partie. Pour y répondre, je me suis entretenu avec les ayants droits des fonds concernés, à savoir Laurent Girault-Conti, Blandine et Louison De Caunes et Michel Odesser. Pour compléter ces entretiens, des entretiens ont été menés auprès d'acteurs de valorisation, à savoir Nadège Sébille, attachée de conservation et chargée des collections au musée *Les Pêcheries* de Fécamp et Louise Hémon, réalisatrice, qui a construit un documentaire sur Anita Conti par le biais des propres films de cette dernière. Enfin, j'ai pu m'entretenir avec les archivistes ayant réceptionné les fonds en question, telle France Chabod, responsable des fonds spéciaux à la Bibliothèque universitaire d'Angers, et Lucile Guesdon, chargée des fonds iconographiques aux archives départementales de la Haute-Savoie puis archiviste responsable bibliothèque et fonds spéciaux aux archives départementales de la Savoie. Pour compléter l'étude sur la politique de collecte au sein des archives départementales de la Haute-Savoie, je me suis entretenu avec Justine Blanco, archiviste chargée des archives privées.

Dans un premier temps, il s'agit de réévoquer la transmission intrafamiliales et extrafamiliales d'archives, à la lumière des cas d'étude choisis. Recevoir des archives en héritage suppose une pluralité de dimensions, on l'a vu, entrant en résonnance avec des logiques innées de passation. Cette réception, par les héritiers et ayants droits d'un côté et du donateur de l'autre, suppose des émotions. Puis, il convient d'étudier les relations entretenues par ces donateurs, autrefois destinataires des archives, et les services d'archives publics. On suit donc la chaîne du don jusqu'à la réception matérielle et effective du don. Enfin, les dimensions de valorisation sont à explorer selon les cas d'étude. La valorisation sous-entend une communication auprès d'un large public, des questionnements

apparaissent quant aux conditions stipulées par les donateurs. Ces derniers peuvent même participer à ces actions de valorisation, en étant pleinement intégrés au projet ou bien en concentrant une valeur documentaire du fonds donné. Surtout, il s'agit de se demander si cette valorisation n'est pas une forme de contre-don avancé par le service d'archives à la suite du don.

I) RECEVOIR DES ARCHIVES EN HERITAGE

Recevoir des archives en héritage implique pour le donateur de se placer dans une sorte de deuil, à la fois archivistique et mémoriel, et de léguer une part de l'histoire familiale et individuelle. En effet, transmettre évoque le décès et la disparition. Toutefois, transmettre c'est surtout faire vivre une histoire et une mémoire, dont des émotions accompagnent ce geste.

1) Des archives en héritage : biographie des témoins

Pour exposer le cadre de ces recherches, il convient de présenter les témoins. Dans ces petites présentations, il est question de la relation entre les héritiers et leurs parents et de la manière dont ils ont réceptionné les archives.

1.1. *ANITA CONTI ET LAURENT GIRAULT-CINTI : UN APPEL DU LARGE*

Anita Conti a été successivement relieuse d'art, journaliste, membre de l'Office Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (OSTPM) et surtout elle est la première femme océanographe française. Le monde maritime l'a toujours fasciné, disant que « l'océan est une surface opaque qui nous renvoie à notre propre ignorance »¹²⁷. D'abord par les influences familiales, surtout incarnées par son père, un médecin baigné dans le courant hygiéniste et vantant les bienfaits des bains de mer. Puis les vacances passées sur les côtes bretonnes ont attiré Anita vers les pêcheurs et la pêche. En 1927, Anita se marie avec le diplomate Marcel Conti. Devenue relieuse d'art, elle est maintenant journaliste : elle publie des articles sur les travailleurs de la mer, accompagnant les pêcheurs durant les campagnes. Les préoccupations, qui deviendront des combats, d'Anita Conti émergent

¹²⁷ Clotilde Leton, *Anita Conti, portrait d'archives*, Locus Solus, 2014, p. 64.

déjà. Cette dernière comprend que diffuser à un plus grand nombre les avancées scientifiques permet d'exposer les problèmes des ressources.

C'est à partir des années 1930 qu'Anita Conti s'intéresse à l'océanographie, discipline alors en pleine essor. Ce sont ses articles de presse qui lui donne du crédit auprès de la communauté scientifique. Suivant les activités de l'Office Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (OSTPM), elle en devient membre en avril 1935 en tant que personnel auxiliaire, par l'intermédiaire du directeur, Édouard Le Danois¹²⁸. Anita Conti embarque régulièrement pour le compte de l'OSTPM, notamment à bord du *Président Théodore Tissier* (PTT) cette même année. Ce navire possède un laboratoire dans la cale, menant des campagnes de cartographie et de prospection de fonds. Elle exerce de plus en plus des missions techniques à bord de bateaux de pêche, jusqu'en 1939, avant la guerre, où elle embarque sur le chalutier-morutier *Vikings* armé par Les Pêcheries de Fécamp ; cette campagne fait office d'une publication devenue célèbre, *Le carnet Vikings*.

Durant la guerre, elle accompagne la Marine française lors d'opérations de déminage du côté de Dunkerque, avant de rejoindre les côtes africaines en 1941. Là-bas, elle accompagne les populations locales en améliorant les techniques de pêche et de conservation. Au sortir de la guerre, Anita Conti continue ses combats pour aider les populations et empêcher la surpêche. En 1953 est publié l'ouvrage *Racleurs d'océan*, relatant la campagne de pêche à bord du navire le *Bois-Rosé III* du port de Fécamp puis en 1957 *Géants des mers chaudes* sur son expérience sur les côtes africaines. Devenue respectée des marins, elle se fait nommer la « Dame de la Mer ». Dans les années 1960, Anita Conti se bat pour l'aquaculture pour répondre aux risques de la surpêche. En 1971, *L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque*, le dernier ouvrage d'Anita Conti, se présente comme un

¹²⁸ *Idem.*

testament car elle expose ses recherches face à l'évolution des conséquences des activités humaines sur les océans.

En 1986, Anita Conti rencontre Laurent Girault et très vite, ces derniers nouent une relation d'amitié. Cette rencontre s'est faite à bord d'une péniche lors d'une soirée portant le titre « les enfants du capitaine Nemo », titre éponyme d'un ouvrage de Jacques Rougerie et Hugo Verlomme, dont Laurent Girault réalise les illustrations. Après plusieurs rencontres, Anita Conti décide d'adopter Laurent Girault. En effet, cette dernière n'étant pas divorcée elle ne peut pas se marier ; l'adoption est alors une réponse. Laurent Girault devient ainsi l'ayant et l'héritier testamentaire d'Anita Conti. Découvrant l'ampleur des archives d'Anita Conti, Laurent Girault se décide à vite trouver une solution. Il commence par envoyer de nombreux dossiers auprès d'institutions du patrimoine (musée, centres d'archives, etc.), dans l'espoir de trouver un lieu de conservation. Il y avait une urgence car l'appartement parisien d'Anita Conti, qu'elle nomme sa « caverne », était en viager ; d'un jour à l'autre il pouvait arriver quelque chose. Laurent Girault-Conti explique que du fait de l'étroitesse de l'appartement qui ne permettait pas de travailler correctement, le choix de trouver « un port » sensible au travail d'Anita Conti et susceptible d'accueillir son fonds apparaît alors comme une solution¹²⁹. Cette recherche devait établir un partenariat stable avec une collectivité en vue d'une bonne conservation¹³⁰. Au début des années 1990, Laurent Girault-Conti décide de fonder l'association « Cap sur Anita Conti », devenant le directeur avant de céder sa place à la fin des années 1990. L'association avait une double mission : la première, défendre les

¹²⁹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 07 : 34).

¹³⁰ Cour d'appel de Rennes, jurisprudence sur l'affaire Laurent Girault-Conti, arrêt N°259, 29 avril 2015,
[en ligne, URL : [83](https://www-dalloz-fr.buadistant.univ-angers.fr/documentation/Document?ctxt=0_YSR0MD1Gb25kcyBBbmI0YSBDb250acKneCRzZj1zaW1wbGUtc2VhcmNo&ctxtI=0_cyRwYWdlTnVtPTHcp3MkdHJpZGF0ZT1GYWxzZcKnycRzb3J0PSNkZWZhdx0X0RIc2PCp3Mkc2xOYIBhZz0yMMKnycRpc2Fibz1UcnVlwqdzJHBhZ2luZz1UcnVlwqdzJG9uZ2xldD3Cp3MkZnJZcNjb3BPUZhbnHnlwqdzJHdvSVM9RmFsc2XCp3Mkd29TUENIPUZhbnHnlwqdzJGZsb3dNb2RIPUZhbnHnlwqdzJGJxPcKnycRzZWfY2hMYWJlbD3Cp3Mkc2VhcmNoQ2xhc3M9&id=CA_RENNES_2015-04-29_1302581].</p>
</div>
<div data-bbox=)

droits et la position sociale d'Anita Conti, alors seule et isolée¹³¹, la seconde, préserver et valoriser l'œuvre de cette dernière¹³². Dans ce travail de conservation, l'association a mené un travail de traitement et de classement du fonds. L'association travaillait avec Anita Conti qui pouvait apporter des connaissances sur ses archives, dans une logique de transmission, et une aide dans le classement. Cette dimension de transmission est centrale dans la relation entre Anita Conti et Laurent Girault-Conti, puis dans la création de l'association. L'association se portait garante de numériser et de valoriser les nombreuses photographies d'Anita Conti. Ce travail de valorisation a permis la création de nombreux projets, dont la publication de *Racleurs d'océan*, le premier livre d'Anita Conti publié en 1953. Le fonds arrive d'abord à Fécamp, chez une personne privée, mais très vite la ville et le musée des Terre-Neuvas ne semble pas être intéressés. Le fonds part pour Douarnenez, au sein du musée du Bateau, où un véritable projet d'analyse des archives est lancée¹³³. Le fonds devant quitter la ville, Laurent Girault-Conti envoie des dossiers dans l'espoir de trouver un nouveau local. Le 25 décembre 1997, Anita Conti décède à Douarnenez, ville sardinière de Bretagne. Ces cendres ont été dispersées par 4° 25 de longitude ouest et 48° 09 de latitude nord, soit au milieu de la baie de Douarnenez ; Anita Conti a rejoint la mer.

Finalement, en 2003, le fonds Anita Conti amarre à Lorient, au sein de la maison de l'imprimeur mis à disposition par les archives municipales. En lisant la jurisprudence auprès de la cour d'appel de Rennes, on s'aperçoit que la ville de Lorient a tout d'abord envisagée l'acquisition de « la nue-propriété du fonds tout en proposant son exploitation par l'intermédiaire de l'association *Cap sur Anita Conti* ». Par un acte du 6 août 2004, Laurent Girault-Conti a cédé la nue-propriété à la ville de Lorient moyennant « un prix de 300.000 euros [...] représentant les subventions que versera la ville de Lorient à

¹³¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 07 : 20).

¹³² Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 26 : 46).

¹³³ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 08 : 30).

l'association Cap sur Anita Conti »¹³⁴. Laurent Girault-Conti conserve l'usufruit du fonds mais ne perçoit pas le prix de la subvention, revenant à l'association. Néanmoins, selon ce dernier, cela n'a pas été respecté d'où une affaire juridique. Finalement, selon les décisions de justice, la ville de Lorient a effectué l'achat de l'usufruit du fonds, pour 90.000 euros¹³⁵.

1.2. *BENOÎTE GROULT, BLANDINE ET LOUISON : « LE GENRE ET LE TEMPS »*

Dans le premier chapitre de l'ouvrage éponyme, Sylvie Camet, professeure de littérature comparée à l'université de Lorraine, évoque les deux dimensions représentatives des combats menés par Benoîte Groult : le combat mené par les femmes contre les oppressions, et la fuite du temps et le surgissement de la vieillesse¹³⁶. Divers autres combats ont aussi été menés (lutte contre les mutilations sexuelles féminines, parité en politique, etc.).

Le couple André Groult, styliste de meubles, et de Nicole Poiret, dessinatrice de mode, donne naissance à deux filles : Benoîte, appelée Rosie, née le 31 janvier 1920, et Flora, le 23 mai 1924. Dans cette famille plutôt aisée, les normes imposées dans ce milieu aux filles apparaissent très vite, il faut manier l'élégance et la bienséance et surtout, se marier. Les filles n'étudient pas, ou alors le strict minimum. À contre-courant de la *doxa*, Benoîte Groult décide de poursuivre des

¹³⁴ Cour d'appel de Rennes, jurisprudence sur l'affaire Laurent Girault-Conti, arrêt N°259, 29 avril 2015, p. 4, [en ligne, URL : [¹³⁵ TISSOT \(Loïc\), « Comment Lorient a « sauvé » le fonds Anita Conti », *Ouest-France*, publié le 15 février 2020, \[en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/orient-56100/patrimoine-comment-orient-sauve-le-fonds-anita-conti-6738778>\].](https://www-dalloz-fr.buadistant.univ-angers.fr/documentation/Document?ctxt=0_YSR0MD1Gb25kcyBBbmI0YSBDb250acKneCRzZj1zaW1wbGUtf2VhcmNo&ctxtI=0_cyRwYWdlTnVtPTHcp3MkdHJpZGF0ZT1GYWxzZcKnycRzb3J0PSNkZWZhdWx0X0RIc2PCp3Mkc2xOYIBhZz0yMMKnycRpc2Fibz1UcnVlwqdzJHBhZ2luZz1UcnVlwqdzJG9uZ2xIdD3Cp3MkZnJIZXNjb3BIPUZhbnHNIwqdzJHdvSVM9RmFsc2XCp3Mkd29TUENIPUZhbnHNIwqdzJGZsb3dNb2RIPUZhbnHNIwqdzJGJxPcKnycRzZWfY2hMYWJlbD3Cp3Mkc2VhcmNoQ2xhc3M9&id=CA_RENNES_2015-04-29_1302581].</p>
</div>
<div data-bbox=)

¹³⁶ Sylvie Camet, (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 9.

études au-delà du baccalauréat. Elle affirme son féminisme comme elle le raconte si bien dans son ouvrage *Ainsi soit-elle* en 1975 :

« *L'idée que mon honorabilité future, ma réussite en tant qu'être humain passaient par l'obligation absolue de décrocher un mari, et un bon, a suffi à transformer la jolie petite fille que je vois sur mes photos d'enfant en une adolescente grisâtre et butée, affligée d'acné juvénile et de séborrhée, les pieds en dedans, le dos voûté et l'œil fuyant dès qu'apparaissait un représentant du sexe masculin.* »¹³⁷

Néanmoins cette révolte ne représente pas pour Benoîte Groult une « prise de conscience de la nécessité de s'affirmer féministe »¹³⁸. Une fois sa licence de lettres obtenue, elle entre dans le monde du journalisme, et surtout au *Journal* jusqu'à 1953. En 1944, Benoîte se marie avec Pierre Heuyer, un étudiant en médecine, mais celui-ci décède de la tuberculose quelques mois plus tard. C'est alors qu'elle rencontre un soldat américain dans le Paris libéré mais ne veut pas le suivre ; cette histoire est relatée dans l'ouvrage *Les vaisseaux du cœur* en 1988. En 1946, elle rencontre Georges de Caunes, alors journaliste. De cette union naît Blandine, ancienne attachée de presse chez Phébus et écrivaine, et Louison, marqueteuse de paille. Le couple divorcera. Enfin, elle se remarier en 1952 avec le journaliste et romancier Paul Guimard, dont elle a une fille nommée Constance l'année suivante. Benoîte et Paul restent ensemble jusqu'au décès de ce dernier en 2004. Benoîte décide de suivre une carrière d'écrivaine, alors sa passion : appuyée par Paul, elle écrit avec sa sœur Flora *le Journal à quatre mains* qui est publié en 1958. Les deux œuvres suivantes, toujours écrites en collaboration avec sa sœur, *Le féminin pluriel* (1965) et *Il était deux fois* (1967), marquent une étape de transition vers une œuvre plus personnelle et assumée des années 1970¹³⁹. Ces années voient la publication de l'ouvrage pionnier *Ainsi soit-elle* en 1975, qui a été une manière de dire les choses. Cette année présentent un tournant à la fois dans la carrière et la vie de Benoîte Groult, vers un

¹³⁷ Benoîte Groult, *Ainsi soit-elle*, Paris, Grasset, 1975 cité in SAVIGNEAU (Josyane), « Mort de Benoîte Groult, grande figure du féminisme », *Le Monde*, publié le 21 juin 2016.

¹³⁸ *Idem*.

¹³⁹ Sylvie Camet, (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 11.

féminisme sur le tard comme elle le mentionne. Cet essai marque « l'accès à une parole propre dégagée des dépendances aux autres et à la famille, la formulation sans concession de l'état d'annihilation dans lequel se trouvent les femmes »¹⁴⁰.

Après cela, devenue internationalement connue, Benoîte Groult décide de mener un combat pour la féminisation des noms de métiers, de grades et de fonctions ; cette lutte divisait les féministes. Elle entre ainsi au sein de la Commission de terminologie pour la féminisation des noms de métiers, de grades et de fonctions de 1984 à 1986 créée par Yvette Roudy, ministre des Droits des femmes. Ce combat est relativement gagné. Benoîte Groult continue d'écrire, en parallèle de conférences données, notamment des romans (*Les vaisseaux du cœur*, 1988) et enfin un premier essai autobiographique (*Histoire d'une évasion*, 1997). Après une pause de près de dix ans, elle écrit *La touche étoile* en 2006, roman explorant la vieillesse. Ce dernier combat est celui pour le droit de mourir dans la dignité, elle est membre de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Son dernier ouvrage, *Mon Évasion* (2008), qui est une révision de sa première autobiographie. Le 20 juin 2016, Benoîte Groult décède dans sa maison d'Hyères, dans le Var, atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Ses filles, Blandine et Louison de Caunes, reprennent chacune une part de l'histoire familiale : à Blandine l'écriture et à Louison le travail de son grand-père, André, dans le domaine de la marqueterie de paille. Au-delà, ce sont aussi les combats menés par leur mère qui continuent de se perpétuer. Suite au don en 2012, par Benoîte Groult de ses archives (papiers personnels et familiaux, correspondance, manuscrits, etc.), Blandine et Louison de Caunes ont, à leur tour, fait don d'archives à la Bibliothèque Universitaire d'Angers en 2017 et en 2021. Elles conservent toujours des archives personnelles de Benoîte Groult, dont des lettres personnelles témoignant de l'amour maternel et de la forte

¹⁴⁰ *Idem.*

relation entre elles¹⁴¹. Blandine et Louison de Caunes sont toutes deux les héritières, ce qui fait qu'elles regardent ensemble les projets qui se font autour de la figure de Benoîte Groult. De plus, Blandine de Caunes a un statut supplémentaire, étant l'exécutrice testamentaire de Benoîte Groult et de Paul Guimard¹⁴².

1.3. HENRI ET MICHEL ODESSER : OBJECTIF ODESSER

La photographie est un médium ambivalent ; elle permet de retranscrire une image telle quelle mais aussi de jouer avec le réel, de créer d'autres dimensions. En plus d'une valeur documentaire et historique, la photographie allie des qualités artistiques et esthétiques. C'est le cas du travail effectué par Henri Odesser pendant quarante ans en Haute-Savoie. Henri Odesser naît la 9 août 1913 à Paris, dans le XI^e arrondissement. Ses parents sont originaires de Pologne, son père, Chaïa, est maroquinier venu s'installer au début du XX^{ème} siècle à Paris. Henri quitte l'école à 16 ans, après l'obtention du certificat d'études, et découvre le monde de l'image, notamment le cinéma naissant. Passionné de photographie, il entre au sein de la nouvelle École technique de photographie et de cinématographie, créée en 1926, (qui deviendra l'École nationale de Photo-cinéma ou ENPC) à Paris en 1931. En 1933 il en sort titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de photographe. L'année suivante, il épouse Lina Strasfogel, de parents originaires de Pologne également¹⁴³. De 1936 à 1938, Henri Odesser effectue des petits métiers dans le monde de la photographie, notamment au sein de la Star-Presse, une agence de photographie du monde du spectacle au Lido Champs-Élysées. À la veille de la guerre, en août 1939, il est embauché à la Société d'Optique et de Mécanique Bertiot.

¹⁴¹ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 05 : 30).

¹⁴² Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 22 : 30).

¹⁴³ *Objectif Odesser, 40 ans de photographies dans le bassin annécien, 1944-1984*, Annecy, Archives départementales de Haute-Savoie, décembre 2009, p. 13.

Mobilisé, il part avec sa compagnie en Moselle puis en Belgique avant de quitter Dunkerque lors de la Débâcle. Regagnant le sol français, il est fait prisonnier du côté du Mans le 18 juin 1940. Transféré avec d'autres prisonniers en 1941 au Stalag VIC de Bathorn dans le Hanovre, puis au Stalag 12D en Rhénanie, il parvient à regagner la France dans un convoi de faux-civils en juillet 1941. Démobilisé, il retrouve un emploi au sein de la SOM Berthiot, réquisitionné par les Allemands et devant fabriquer des télémètres pour l'artillerie. Face à la menace de rafles, il quitte Paris avec son épouse Lina et gagne la frontière de démarcation pour rejoindre Avignon, avant de se diriger vers Annecy car un camarade lui a indiqué qu'un poste de photographe est disponible. Ils atteignent Annecy le 13 avril 1943. À Annecy, il travaille dans l'usine de cartes postales Dannenmuller. Henri Odesser, en qualité d'agent de liaison, renseigne le corps franc Bolland. À la suite d'un bombardement anglais sur une usine proche de son lieu de travail, il photographie les lieux débutant son travail de photographe en Haute-Savoie le 9 mai 1944. Leur fils, Michel, naît le 4 août 1944. Moins de deux semaines plus tard, Annecy est libérée. Henri est missionné pour réaliser des clichés anthropométriques des soldats allemands prisonniers au camp de Novel¹⁴⁴.

Une fois la guerre finie, Henri, Lina et Michel s'installent avenue Berthollet où Henri installe son laboratoire au sous-sol. En janvier 1946, son activité est officialisée. Ses clients sont des particuliers (portraits, mariages, etc.) mais également des artisans et des entreprises, comme l'entreprise fromagère Entremont, Gillette ou encore l'entreprise de précision et de dessin Maped. Il est un témoin de la vie haute-savoyarde aux lendemains de la guerre, portée vers l'attractivité industrielle, et urbaine, du bassin annécien. Un goût pour la culture et les arts oriente les clichés d'Henri, notamment vers le mouvement *Peuple et Culture*, le réseau d'association d'éducation populaire, ou encore la Maison des jeunes. Sa qualité d'avoir un coup

¹⁴⁴ Op. cit., p. 17.

d’œil esthétique fait de ses photographies des témoins de la vie culturelle alors en bouillonnement. Un second studio voit le jour à l’hôtel de Verdun en 1950. En 1966 il loue une boutique au sein de la cour du Palais de l’île puis, dix ans plus tard, il créer son magasin de photo à Seynod, ville nouvelle jouxtant Annecy. Il photographie beaucoup de mariages mais il couvre aussi des événements culturels, notamment des événements sportifs. En 1985, Henri Odesser prend sa retraite. En 1995, Lina décède. Henri, lui, décède le 24 juin 2005, âgé de 91 ans.

Le travail photographique d’Henri Odesser est donc une œuvre témoin du bassin annécien, allant de la vie de ses habitants, à la vitalité économique, en passant par le bouillonnement culturel. C’est à son fils, Michel, devenu l’ayant droit, que revient l’importante masse documentaire (près de 40 000 négatifs et photographies)¹⁴⁵. De son vivant, Henri Odesser avait déjà donné une partie de ses archives à la photothèque du musée-château d’Annecy¹⁴⁶. Cette transmission est surtout initiée par Michel Odesser¹⁴⁷. Une transmission pour but de pérenniser la mémoire et le travail d’Henri Odesser, dimension beaucoup mis en avant par Michel Odesser. De plus, il ne sentait pas de recevoir du monde chez lui¹⁴⁸. Il a donc décidé de faire don aux archives départementales de la Haute-Savoie en vendant les archives de son père¹⁴⁹. Michel Odesser conserve chez lui l’intégralité du fonds, en plus des archives départementales.

2) De la relation de filiation

Suite à ces présentations biographiques, il convient de questionner la relation de filiation entre les parents et les héritiers. Dans ces exemples, il y a deux types de filiation : une filiation légitime, c'est-à-

¹⁴⁵ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 12 : 22).

¹⁴⁶ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 12 : 55).

¹⁴⁷ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 14 : 49).

¹⁴⁸ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 12 : 40).

¹⁴⁹ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 : 40 : 06).

dire née du mariage, et une filiation adoptive, par suite d'une demande d'adoption¹⁵⁰. Les archives intègrent en elles une dimension d'affect, pouvant ou non renforcer la relation de filiation entre un parent et son héritier. Cette relation est intéressante à étudier dans la construction de la relation et de la réception des archives personnelles et familiales lors d'héritage ou de transmission.

2.1. COMMENT LES HERITIERS EVOQUENT-ILS LEURS PARENTS ?

Lors des entretiens, les héritiers évoquent plus ou moins longuement l'image de leurs parents. L'image la plus évoquée lors de ces entretiens est celle d'image plus publique, voire médiatique, du parent. Ce sont surtout les actions et les idées transmises par le parent qui apparaissent clairement. En effet, pour Blandine et Louison de Caunes, il y a une admiration pour les combats menés par Benoîte Grault. « Féministe sur le tard »¹⁵¹, Blandine et Louison de Caunes ont accompagnées leur mère en manifestations alors qu'elles étaient adolescentes. Devenues adultes, elles ont pu discuter avec leur mère de féminisme et « de suivre son parcours de féministe, qui nous a beaucoup influencée et beaucoup impressionnée »¹⁵². C'est aussi le cas pour Michel Odesser qui décrit longuement la carrière de photographe professionnel de son père Henri Odesser. Racontant la biographie de son père, Michel Odesser évoque notamment le rôle de résistant de son père au sein du groupe-franc Bollard¹⁵³. Pour décrire en quelques phrases son père, ce qui vient immédiatement à l'esprit de Michel Odesser c'est le fait qu'Henri Odesser soit « un beau gosse » avec « un très bon contact, ce qui fait qu'il s'est intégré très facilement »¹⁵⁴. Henri Odesser « savait faire de la photo mais il ne savait pas la vendre »¹⁵⁵.

¹⁵⁰ Voir les définitions données sur le site internet Justifit, (en ligne), [URL : <https://www.justifit.fr/b/guides/droit-famille/filiation/la-filiation-definition-et-mode-detablissement/#:~:text=La%20filiation%20l%C3%A9gitime%20%3A%20il%20s,'un%20jugement%20d'adoption.>].

¹⁵¹ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 04 : 57).

¹⁵² Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 05 : 08).

¹⁵³ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 04 : 50).

¹⁵⁴ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 05 : 34).

¹⁵⁵ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 06 : 00).

Pour Laurent Girault-Conti, la première évocation d'Anita Conti est la symbolique autour de leur rencontre, à bord d'une péniche à Paris¹⁵⁶. Décrivant Anita Conti, il dit qu'elle est « adorable » et « généreuse » avec « les yeux pétillants »¹⁵⁷. Très vite, ils se lancent dans une grande discussion. La thématique principale dans cette description concerne avant tout les qualités d'Anita Conti, bien que les autres héritiers aient abondamment évoqués les qualités de leurs parents. Toutefois, ici, Laurent Girault-Conti évoque surtout la symbolique de la soirée sous les auspices de l'eau et les qualités d'Anita Conti. Elle « portait son savoir pour nous soulever avec ; elle faisait don de ses connaissances avec humour, avec poésie, avec générosité »¹⁵⁸.

Blandine et Louison de Caunes sont les seules à évoquer l'image maternelle de leur parent. Dans l'image renvoyée de Benoîte Groult, elle est décrite comme « une mère formidable, très aimante, très maternante, qui nous a élevée avec beaucoup de libertés »¹⁵⁹. Pour Blandine et Louison de Caunes, leurs liens, émotionnellement forts, avec leur mère n'a que renforcé leurs liens avec les archives de cette dernière. C'est presque une évidence. La dimension maternelle de Benoîte Groult est bien appuyée, dont les archives peuvent représenter une continuité dans la perpétuation d'une mémoire. Les archives reçues ont une forte vibration mémorielle, et surtout sentimentale. Louison de Caunes explique qu'elle a un « carton plein de lettres » et cela lui arrive de les relire. Elle poursuit en disant que ce sont de « magnifiques lettres d'amour maternel où elle ne mâchait pas ses mots » mais « avec un amour qui dominait le tout »¹⁶⁰. « Vraiment, l'amour, c'est ce que je retiendrai »¹⁶¹.

Face à une arrivée massive d'archives, on peut ne pas se sentir apte à tout conserver malgré un fort attachement aux archives. Des choix se posent donc à l'héritier. Michel Odesser, quand il reçoit les archives

¹⁵⁶ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 22 : 05).

¹⁵⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 23 : 10).

¹⁵⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 23 : 50).

¹⁵⁹ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 04 : 40).

¹⁶⁰ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 05 : 30).

¹⁶¹ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 05 : 48).

de son père, Henri, fait face à une importante masse de documents photographiques soit plus de 40 000 négatifs ! Il a donc décidé de vendre le fonds de son père auprès des archives départementales. D'un autre côté, le fonds Anita Conti, d'une longueur de 42ml (dont 40 000 photographies), est également important. Pour Laurent Girault-Conti, il y avait une véritable urgence de trouver un lieu pour conserver ces archives. Un sentiment de dépassemement peut se présenter à l'héritier. Dans les cas cités ci-dessus, la réflexion autour de la transmission a été un choix important, voire essentiel lorsque cela était urgent.

2.2. TRANSMETTRE ET SE FAIRE UN TRANSMETTEUR D'UNE MEMOIRE

La transmission est une passation. Le transmetteur, ou donateur, initie l'action auprès d'un autre individu, qui peut être un relai ou le destinataire final. Parmi les personnes interrogées, c'est surtout Laurent Girault-Conti qui met en avant son rôle de passeur. Dès le début de l'entretien, il explique que ce rôle de passeur a été convenu avec Anita Conti, qui elle-même se considérait comme ça¹⁶². Un sentiment de dépossession qui n'est donc pas présent chez Laurent Girault-Conti. Un rôle de transmetteur qui peut aller plus loin que le simple fait de passer des archives, en associant une transmission de souvenirs, d'anecdotes ; c'est le cas de Michel Odesser qui transmet des anecdotes racontées par son père¹⁶³. La demande d'adoption qu'Anita Conti a formulée l'intègre auprès d'elle, avec sa généalogie, sa mémoire individuelle et collective. Par ce biais des individus peuvent se raccrocher à une histoire collective. La mémoire fonctionne alors comme un point de ralliement vers une entité commune. Reprenant l'exemple de Michel Odesser, la transmission auprès d'un service n'en a été que plus consciente, à la fois pour lui mais aussi dans une volonté de pérenniser le travail de son père, pour éviter que les archives se « retrouvent dans une boîte à chaussures »¹⁶⁴. De son vivant, son père

¹⁶² Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 00 : 13).

¹⁶³ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 03 : 14).

¹⁶⁴ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 :14 :10).

a commencé à donner une partie de ses archives à la photothèque du musée-château à Annecy. Néanmoins, il n'a donné aucune consigne à son fils, ce dernier a donc décidé du don¹⁶⁵.

En parallèle de l'évocation de l'image du parent exprimée par les ayants droits, les archives transmises reflètent des valeurs devenues des modèles. En lien avec les actions menées par le parent, les héritiers s'attachent à poursuivre cette transmission de valeurs ; cela passe par le don d'archives notamment. Cette mémoire se retrouve aisément dans les archives personnelles des cas d'étude ; les actions ou les combats menés par ces individus sont représentés dans ces archives : d'un côté, Anita Conti pour la défense de l'écosystème marin et faire bénéficier à tous les fruits de la pêche, de l'autre Henri Odesser pour ses actions durant la seconde guerre mondiale et son travail de photographe documentant l'histoire locale. C'est surtout parmi les archives de Benoîte Groult que cette mémoire référentielle, définie comme l'ensemble des valeurs, apparaît. Lors de l'entretien avec Blandine et Louison de Caunes, ces dernières évoquent les combats de leur mère, notamment pour la cause des femmes et pour le droit de mourir dans la dignité. Les combats et les engagements menés par Benoîte Groult, en plus d'un amour maternel fusionnel, sont placés comme des vertus et des valeurs à suivre. Blandine et Louison de Caunes poursuivent ces combats : par exemple Louison De Caunes défend sa définition d'être une artisanne, dans le sillage du combat mené par sa mère dans la féminisation des noms de métiers, de grades et de fonctions dans les années 1980. Elle dit : « Moi ma mère s'est battue pour ça [...] Je me bats beaucoup pour la féminisation des noms de métiers à cause, ou grâce, à ma mère »¹⁶⁶. Chacune d'entre elles reprend tous les combats menés par Benoîte Groult, avec des spécificités : Blandine s'est illustrée dans l'écriture et Louison dans l'artisanat. Blandine de Caunes dit « on continue », comme une manière d'affirmer haut et fort les valeurs transmises par leur mère. Il

¹⁶⁵ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 14 :25).

¹⁶⁶ Annexe 1.4 : Entretien avec Blandine et Louison De Caunes (00 :08 :10).

est intéressant de constater que les combats menés par Benoîte Groult ont été des facteurs d'une envie d'archiver. En effet, la politique d'archivage permet de garder une trace, de permettre à des générations futures de connaître les faits passés. Or, sans archivage ceci peut tomber dans l'oubli. Dans l'exemple de Blandine et Louison de Caunes, on peut supposer que la poursuite des combats de Benoîte Groult a été accentuée par cette envie de préserver les archives personnelles de cette dernière, *via* cette logique d'archivage, tout en valorisant. Cette dimension de l'archivage comme poursuite d'actions menés par un descendant, ou un parent, se retrouve chez Laurent Girault-Conti, qui entend préserver la mémoire d'Anita Conti vis-à-vis du risque de surpêche par exemple.

À la vue de ces exemples, on remarque qu'il y a un impératif de transmettre, allant au-delà d'un devoir mémoriel. Cet acte de transmettre est une réponse à l'identité du donateur qui ne veut pas perdre son histoire personnelle. Cette insertion de diverses mémoires précise les logiques derrière la transmission intrafamiliale et extrafamiliale. Cette mémoire familiale intègre une multitude de discours et de registres d'expériences, tout ceci étant en constante coexistence. La mémoire, quand elle est alliée à une transmission, se base sur un « nous », au sein d'une histoire collective, au niveau temporel¹⁶⁷. En dehors d'une transmission d'une histoire et d'une mémoire, la transmission est l'occasion de voir entrer en jeu des émotions, des sentiments (ou ressentiments). Cela n'empêche pas de vouloir donner des archives reçues, dans une optique de se guérir et de tourner la page ; un désir d'expression de soi est exprimé. « J'estimais que j'avais besoin d'un certain temps de finir de transmettre ce que j'avais à transmettre »¹⁶⁸.

¹⁶⁷ Voir le tableau fait par Anne Muxel *in MUXEL (Anne), Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 39.

¹⁶⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 06 : 05).

3) Transmission, réception et attachement aux archives personnelles

La transmission est une relation sociale, construite ou en construction, entre des individus. Cette logique d'échange, dans le cas d'une transmission d'archives, implique un double héritage : un héritage matériel et un héritage mémoriel. Cet héritage mémoriel de la transmission d'archives s'intègre dans la relation vis-à-vis de la famille. Toutefois, cette réception peut être importante à gérer et ce poids mis sur les épaules conduit le destinataire à s'interroger sur sa relation aux archives et vis-à-vis de son histoire familiale.

3.1. D'UN ATTACHEMENT AUX ARCHIVES : LES RELATIONS ENTRETIENUES PAR L'AYANT DROIT VIS-A-VIS DES ARCHIVES

Une transmission au sein de la famille induit une symbolique marquée d'appartenance à la parenté. Des rôles apparaissent, se mélangent : le destinataire a des devoirs, et des droits aussi, notamment de faire vivre cette mémoire et de prendre soin des objets reçus. En dehors d'une relation sociale construite lors d'une transmission, la transmission suppose également une relation à construire face à des objets que sont les archives. Un « goût de l'archive », selon l'expression de Arlette Farge, peut se créer. En effet, comment le destinataire d'archives personnelles et familiales se perçoit-il face à ces objets, face à cette mémoire qu'il reçoit ? S'efface-t-il au profit des archives ? Avait-il une considération des archives avant la transmission ou l'a-t-il acquise en recevant ?

Une certaine intimité se créer entre le créateur de l'archive, ici au sens singulier comme signe d'unicité, l'objet-archive et le lecteur. Les conditions d'utilisation, de consultation familiale et personnelle, font émerger cette dimension émotive. Mais c'est avant tout la relation que nous entretenons avec les archives et les individus, ainsi que le regard que nous portons, qui caractérisent cette place prépondérante de l'émotion. Lorsqu'elles évoquent les combats menés par Benoîte

Groult, Blandine et Louison De Caunes expriment leur désir de continuer, car l'individu et ses archives ont été vecteurs et transmetteurs d'un flambeau, ou du moins d'émotions (courage, persévérence, etc.)¹⁶⁹. Les archives possèdent en eux un « pouvoir d'évocation » d'émotions, liées à la personne ou bien à l'objet même¹⁷⁰. Tout d'abord l'authenticité caractéristique de l'archive, comme fenêtre sur le passé. Puis, c'est la dimension matérielle de l'archive qui nous procure des émotions, notamment cette impression d'authenticité en touchant ces documents. Enfin, le passage du temps des archives qui reflète la temporalité de l'individu. Trois modes d'expression d'émotions face aux archives qui éclairent en détail ce que peuvent ressentir les individus face à l'objet-archive.

Dans cette logique d'attachement aux archives, ces dernières peuvent être majoritairement présentes dans un espace : c'est notamment le cas de Laurent Girault-Conti. En effet, au sein de sa maison, on trouve une pluralité d'objets ayant appartenu à Anita Conti : on retrouve, dans un coin de la maison, son célèbre chapeau colonial, ou encore une vitrine où sont exposés les appareils photos, comme le *Rolleiflex* (cf. Figure 4). Divers autres objets se retrouvent, par exemple des photographies et d'autres appareils photos stockés dans une autre pièce. Exposer ces objets est une manière de perpétuer la mémoire de l'ascendant et de maintenir un lien de proximité avec ce dernier. En effet, ils se sont occupés l'un de l'autre, ce qui fait dire Laurent Girault-Conti qu'Anita Conti considérait « l'autre [comme étant] toujours plus important que soi », toujours dans le partage¹⁷¹. De plus, Anita Conti a aidé Laurent Girault dans ses travaux d'écriture : « j'ai découvert ce que c'est l'écriture, non pas en la lisant mais en discutant avec elle. [...] j'avais comme un professeur avec moi qui pointait les trucs qui n'allaiient pas. »¹⁷². Elle aidait les autres et mettait

¹⁶⁹ Annexe 1.4 : Entretien avec Blandine et Louison De Caunes (00 :08 :10).

¹⁷⁰ Yvon Lemay, Anne Klein, « Archives et émotions », *Documentation et bibliothèques*, 58(1), 2012, p. 9.

¹⁷¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 24 : 50)

¹⁷² Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (01 : 17 : 35).

les individus sur un pied d'égalité, « elle faisait du don de ses connaissances avec humour, avec poésie, avec générosité ».¹⁷³ La demande d'adoption entre en résonance avec la relation de confiance et d'amitié ressentie entre Anita Conti et Laurent Girault. Cette demande trouve un écho dans la préoccupation de Laurent Girault dans la sauvegarde de l'œuvre et de la mémoire d'Anita Conti. L'exemple de la forte exposition des objets d'Anita Conti chez Laurent Girault-Conti s'intègre dans cette idée d'« égo-musée »¹⁷⁴, un musée exposant la famille, ici le parent, par le biais d'objets (archives, photographies, objets usuels, etc.). Néanmoins, un risque peut se présenter face à une forte exposition et une forte proximité avec des objets personnels et familiaux. Le risque est que l'héritier se perde dans cette histoire passée, au point de ne plus faire attention à soi. Vivre au milieu d'une histoire familiale permet de se raccrocher et de montrer son attachement, tout en affirmant son appartenance. L'individuel se mélange au collectif et cause un décalage de perception : dénier une grande partie de sa vie à la mémoire d'un proche cause ce décalage de perception. Cette mémoire que l'on veut préserver devient alors une mémoire encombrante, dont son désir de s'affranchir peut être difficile à mener. Car, lorsqu'une mémoire est vue comme exemplaire, le risque d'être étouffé est présent. « Le passé devient alors un carcan et la mémoire fait souffrance. »¹⁷⁵

¹⁷³ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 24 : 00) et (01 :

¹⁷⁴ Anne MUXEL, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 153.

¹⁷⁵ *Op. cit.*, p. 33.



Figure 4 : Chapeau colonial et appareils photo ayant appartenu à Anita Conti, © Yannis Muzzin, (avec l'aimable autorisation de Laurent Girault-Conti).

Pour Blandine et Louison de Caunes, leurs liens, émotionnellement forts, avec leur mère n'a que renforcé leurs liens avec les archives de cette dernière. La dimension maternelle de Benoîte Groult est bien appuyée, dont les archives peuvent représenter une continuité dans la perpétuation d'une mémoire. Les archives reçues ont une forte vibration mémorielle, et surtout sentimentale. Cette relation construite du vivant du parent, initie une relation parallèle se rattachant aux objets laissés par ce dernier. La relation construite par les héritiers vis-à-vis des objets n'en est que plus forte. Un objet, intégrant en lui la mémoire du parent, n'est qu'un moyen pour les héritiers de se raccrocher à cette mémoire. Comme le rappelle Blandine Mortain, les objets possèdent en eux trois registres (un registre mémoriel et sentimental, un registre financier et un registre d'usage)¹⁷⁶. Ce registre mémoriel et sentimentale est le plus évoqué par les individus interrogés : tous expriment cette relation aux archives du parent, plus ou moins spontanément.

Tous ces exemples supposent, au-delà la transmission effective entre deux individus, l'évocation des relations entretenues avec des

¹⁷⁶ Blandine Mortain, « Des grands-parents aux petits enfants : trois générations face à la transmission des objets », *Recherches et Prévisions*, n°71, 2003. Familles, vieillissement et générations, p. 48-50.

archives. Engager une transmission, c'est également se faire le passeur d'une histoire.

3.2. AFFECT ET EMOTIONS FACE A LA RECEPTION D'ARCHIVES PERSONNELLES

La réception d'archives se joue sur différents plans : une réception d'archives papier n'a pas les mêmes effets que la réception d'archives audiovisuelles, ou encore la réception d'archives privées face à la réception d'archives publiques, etc. Les archives ont un potentiel sur le plan émotionnel, constitué d'une « charge émotive »¹⁷⁷.

Parmi les exemples étudiés ici, tous les intervenants ont exprimé des émotions positives, notamment d'émerveillement, face aux archives reçues. Cette première impression conditionne la réception personnelle des archives. Pour Blandine et Louison De Caunes, la relation avec les archives personnelles de Benoîte Groult se fait dans une continuité de la relation entretenue avec leur mère¹⁷⁸. Michel Odesser, lui, lorsqu'il reçoit les archives de son père fait face à une importante masse archivistique. Bien qu'il exprime son envie de pérenniser le travail et la mémoire de son père, il ne se sentait pas de « taille de le gérer », ni prêt à accueillir du monde chez lui¹⁷⁹. Malgré tout, Michel Odesser a quand même géré le fonds, qu'il possède également chez lui, et continue de mener activement des recherches sur les individus photographiés. La réception matérielle fait naître une réception émotionnelle qui peut être bloquée par la masse documentaire. Comme on l'a vu précédemment, en dehors d'une forte réception Laurent Girault-Conti n'a pas senti de dépossession lorsqu'il a donné les archives car il était un transmetteur¹⁸⁰. Ces émotions engendrées lors de réception peuvent apparaître de différentes manières : les émotions

¹⁷⁷ Yvon Lemay, Anne Klein, « Archives et émotions », *Documentation et bibliothèques*, 58(1), 2012, p. 9.

¹⁷⁸ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison De Caunes (00 :35 :10).

¹⁷⁹ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 :12 :30).

¹⁸⁰ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :00 :09).

suscitées lors d'une transmission ne peuvent pas être nécessairement similaires à celles ressenties lorsque ces mêmes archives n'étaient pas possédées. Ainsi, les émotions vécues lors de réception peuvent affirmer ou non les émotions sur le parent, ou le donateur.

Une réception en dehors d'une réception matérielle, joue aussi sur la dimension symbolique et émotive. Dans la pièce de théâtre *Les océanographes*, Louise Hémon intègre, après la phase de réception, les archives d'Anita Conti dans la mise en scène ; l'utilisation du film *Racleurs d'océan* amène une réception différente par le public. C'est également le cas dans le documentaire *Voyage de documentation de Madame Anita Conti*, où le film d'Anita Conti fait naître diverses réceptions auprès des publics concernant les notions d'écologie par exemple. Elle évoque la réception du public devant les images qu'on peut qualifier actuellement de cruauté animale, devant les poissons maltraités une fois capturés ou encore le corps mutilé d'un requin¹⁸¹. Une distanciation de réception se fait selon les publics présents. Ces images, aussi dures soient-elles, est une manière pour Anita Conti d'accompagner les individus devant la dure réalité de la pêche. La scénarisation est une autre manière de réceptionner les archives, tout comme le montage.

Face à cette réception, les acteurs expriment en parallèle une forme d'attachement aux objets et aux individus. On remarque clairement qu'un fort attachement à l'individu et aux archives induit une forte réception, qu'elle soit positive ou bien négative. La transmission auprès d'un service d'archives représente donc un intérêt grandissant, de la part des donateurs et de la part des archivistes.

¹⁸¹ Annexe 2.3 : entretien avec Louise Hémon (00 :57 :00).

II) LA RELATION ENTRE DONATEURS ET SERVICES D'ARCHIVES

Faisant le lien avec l'affect envers les archives, il semble que certains possesseurs d'archives ne semblent accorder aucune valeur aux archives. Cela ne veut pas dire que l'attachement aux personnes n'existe pas, mais il peut y avoir une certaine distanciation entre les individus et les objets. Justine Blanco, chargée des archives privées aux archives départementales de la Haute-Savoie, indique que certains donateurs expriment ce désintérêt envers leurs archives par l'idée de les jeter¹⁸². Ce n'est pas le cas des donateurs auprès de qui je me suis entretenu.

Un héritier qui reçoit des archives peut les transmettre à son tour. Au départ, Laurent Girault-Conti a fait don des archives en cédant la nue-propriété aux Archives municipales de Lorient, en échange d'une somme d'argent versée à l'association « Cap sur Anita Conti ». Après un contentieux juridique, les archives de Lorient ont racheté l'usufruit du fonds. De son côté, Benoîte Groult a donné auprès du Centre des Archives du Féminisme (CAF) en 2012, don qui s'est poursuivi deux fois, en 2017 et en 2021, par ses filles. Michel Odesser a vendu les archives de son père auprès des archives départementales de la Haute-Savoie en 2009. Un donneur d'archives, une fois qu'il s'est posé un certain nombre de questions, peut alors enclencher la transmission auprès d'un service. Une relation de confiance entre le donneur et l'archiviste, et d'une manière générale le service d'archives, s'installent.

1) Aux prémisses du don :

Les questions préliminaires au don sont très importantes pour les donateurs car elles conditionnent cette transmission. Cette prise de

¹⁸² Annexe 3.3 : entretien avec Justine Blanco (00 :19 :15).

conscience est empreinte de fortes émotions où le donateur est en pleine réflexion.

1.1. CE QUE L'ON DONNE ET CE QUE L'ON NE DONNE PAS : ENTRE VALEUR ET PERCEPTION DES ARCHIVES

Un donateur peut se demander « qu'est-ce que je fais de toutes mes archives ? ». Cette question peut être un élément déclencheur. Tout ne se donne pas et tout ne se garde pas selon le donateur ; il n'est pas rare de constater des destructions d'archives de la part de particuliers. Ces destructions, qui sont de plusieurs ordres, peuvent être incomprises. Tout d'abord, la personne peut juger que ses archives n'ont aucune valeur, morale et patrimonial, alors la destruction est synonyme de libérer de la place. Cette destruction peut être faite inconsciemment et en toute bienveillance car on ne pensait pas que cela pouvait avoir de la valeur. Par exemple, Benoîte Groult a détruit ses propres archives, ici des manuscrits, car elle ne pensait pas que cela pouvait intéresser des personnes¹⁸³. « Maman était très humble par rapport à tout ça » selon Louison de Caunes. Benoîte Groult avait conscience que ces manuscrits féministes avaient de la valeur, mais pas forcément les autres¹⁸⁴. Les manuscrits d'écrivains intéressent de nombreux chercheurs en lettres par exemple. Cela a été également évoqué avec France Chabod. Cette dernière raconte que Benoîte Groult l'avait prévenue, dans une lettre, des destructions de manuscrits comme celui d'*Ainsi soit-elle* sûrement détruit¹⁸⁵. Cet exemple montre comment un donateur peut avoir une perception sur ses propres archives.

Blandine de Caunes évoque justement l'idée de travailler encore sur les archives de Benoîte Groult, avant de prévoir un possible don à

¹⁸³ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 :11 :29).

¹⁸⁴ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 :11 :56).

¹⁸⁵ Annexe 3.1 : entretien avec France Chabod (00 :34 :57). Voir également le répertoire numérique détaillé du fonds Benoîte Groult (31 AF), p. 7, (en ligne), [URL : https://bu.univ-angers.fr/sites/default/files/inventaire_groult.pdf].

Angers dans le futur car « ça me semble logique »¹⁸⁶. Le fait de ne pas donner, temporairement, des archives résulte du fait que le donateur ne se sent pas capable de donner dans l'immédiat, ou bien parce qu'il travaille dessus. Laurent Girault-Conti, lui, a décidé de garder quelques objets « parce que pour moi c'était important »¹⁸⁷. Il précise que lors du don aux archives municipales de Lorient, il a gardé des photographies vintages qui était en plusieurs exemplaires, ce qui lui permet d'avoir une « représentation » comme il le dit (*cf.* Figure 5)¹⁸⁸. La finalité de ce fonds est la valorisation, « ce qui me permet de ne pas passer par Lorient »¹⁸⁹. Un désir de valorisation qui est culturel, lors de prêts pour des projets de valorisation, mais qui est aussi désir de valorisation économique, lorsque Laurent Girault-Conti vend des objets ou des photographies¹⁹⁰.

Dans ces cas-là c'est un véritable fonds parallèle qui émerge, né ou constitué en fonction d'un premier fonds. Le fait de refuser de donner entre-t-il en rupture avec les logiques du don ? Comme nous l'avons vu précédemment, le don est un contrat social intégrant trois obligations (« obligation de donner », « obligation de recevoir » et « obligation de rendre »). Dans cette « obligation de donner » est présent en son sein une sorte de non-obligation de donner, qui peut ne pas être exprimé lors d'un don. Un don d'archives implique de la part de tout type de donateur, une conscience de ce qu'implique un don d'archives.

¹⁸⁶ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 :09 :36).

¹⁸⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 18 : 00).

¹⁸⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 18 : 50).

¹⁸⁹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 19 : 20).

¹⁹⁰ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 19 : 30).



Figure 5 : Exemple d'archives conservées par Laurent Girault-Conti, ici des photographies et des manuscrits, © Yannis Muzzin, (avec l'aimable autorisation de Laurent Girault-Conti).

Il y a donc une idée de perception de ses propres archives, mis en avant par ces exemples. Des donateurs, ou leurs héritiers, peuvent avoir la perception dès le départ que leurs archives ont une grande valeur, tel le cas de Michel Odesser conscient de la valeur des archives de son père¹⁹¹. Par la vente des archives de son père, Michel Odesser veut ainsi appuyer à la fois la valeur du travail du parent, et la valeur patrimoniale des archives. Une forte conscience des archives entoure ce don, où le fait de donner s'inclut dans cette démarche. Les exemples des archives de Benoîte Groult et d'Anita Conti précisent d'autres manières de perception et de volonté de donner.

1.2. « AUPRES DE QUI JE PEUX DONNER ? » OU LA QUESTION DE LA DESTINATION DU DON

Après avoir réfléchis au corpus du don, les donateurs questionnent la destination de leurs dons. Il existe une variété de structures publiques qui peuvent accueillir des fonds d'archives ; cela se vérifie

¹⁹¹ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 :42 :42).

dans les entretiens menés auprès des donateurs, qui ont réfléchi à plusieurs lieux d'accueil de leurs archives. Le choix final d'une structure résulte de plusieurs facteurs mis en évidence par Angéline Vallet¹⁹². Ces facteurs se retrouvent au sein des entretiens menés. Michel Odesser, lors de son don, avait réfléchi entre deux lieux d'accueil des archives de son père : les archives départementales de Haute-Savoie ou la photothèque du musée-château d'Annecy. Surtout, Michel Odesser précise que son père, Henri, avait déjà donné une partie de ses archives au musée-château parce qu'il connaissait la femme d'un collègue avec qui il travaillait¹⁹³. Ce qui a déterminé le choix de Michel Odesser de donner aux archives départementales de la Haute-Savoie est le bon accueil qu'il a reçu, en présence d'archivistes intéressées par ses archives¹⁹⁴. Michel Odesser précise que le contact avec des archives départementales est « moins facile vu de l'extérieur »¹⁹⁵, concernant le fonctionnement du service par le public. Pour appuyer ce choix, Michel Odesser avait eu de moins bonnes relations avec le musée-château, et particulièrement avec sa nouvelle directrice.

Dans l'exemple du don de Michel Odesser, l'accueil du service et de ses agents a été décisif. Cela se vérifie aussi pour l'exemple de Laurent Girault-Conti. À la fin des années 1990, Anita Conti et lui étaient à Fécamp. La première institution à laquelle ils ont pensé était alors le musée des Terre-Neuvas et de la pêche, construit à la fin des années 1980. Le musée actuel, qui a pris le nom de son bâtiment, est une réhabilitation moderne, débutée au début des années 2000, inauguré en 2017 dans une ancienne usine de sécherie de morue puis une saurisserie dans les années 1960. Le lieu (la ville et le musée) était donc propice à la conservation des archives d'Anita Conti, surtout que cette dernière a marqué l'histoire de la ville. C'est ce qui fait dire à Laurent Girault-Conti que « peut être un port serait-il sensible à son

¹⁹² Angéline Vallet, *Confier ses archives. Le don et le dépôt d'archives privées dans un service public d'archives*, Mémoire de recherche sous la direction de Patrice Marcilloux, 2014, p. 13.

¹⁹³ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 :12 :53) et (00 :14 :30).

¹⁹⁴ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 :15 :00) et (00 :15 :50).

¹⁹⁵ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 :15 :30).

travail »¹⁹⁶. Mais le musée des Terre-Neuvas et de la Pêche, incarnée par la directrice du musée¹⁹⁷, ne s'intéressait pas à l'œuvre d'Anita Conti, donc ils partent vers le port de Douarnenez avant d'arriver à Lorient. De plus, Laurent Girault-Conti explique qu'il a reçu une proposition du musée de la Photographie Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône, mais qu'il a refusée car le lieu « n'était pas évident », sûrement concernant la localisation trop éloignée des côtes¹⁹⁸. Il fallait un port pour Anita Conti, cette dernière étant de « toutes les côtes » selon Laurent Girault-Conti¹⁹⁹. Pour Laurent Girault-Conti, c'est le fait de se déplacer de ville en ville avec le fonds, sans trouver de personnes susceptibles d'être intéressées, qui a motivé en premier lieu le choix de Lorient. La mise à disposition d'un local pour les archives était une contrepartie au don à effectuer. Cela a donc permis de mettre à l'abri les archives d'Anita Conti. Du côté du don des archives de Benoîte Groult, c'est l'initiative de France Chabod qui a dirigé Benoîte Groult vers le Centre des Archives du Féminisme (CAF)²⁰⁰. Benoîte Groult raconte qu'elle « était presque décidée à les jeter pour ne pas encombrer mes trois filles quand elles viendraient trier mes papiers »²⁰¹.

On le voit, le choix final du lieu du don répond à de nombreux critères dont les plus mentionnés sont la relation interpersonnelle, l'historique du lieu (en accord avec la thématique du fonds) et l'accueil général des locaux. Le bon contact et le bon accueil fait par les agents est un moteur supplémentaire dans la décision du don.

¹⁹⁶ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :07 :35).

¹⁹⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 41 : 15).

¹⁹⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :11 :00).

¹⁹⁹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :07 :35).

²⁰⁰ Voir le répertoire numérique détaillé du fonds Benoîte Groult (31 AF), (en ligne), [URL : https://bu.univ-angers.fr/sites/default/files/inventaire_groult.pdf].

²⁰¹ France Chabod, « Les archives de Benoîte Groult à l'université d'Angers : histoire d'un don, genèse d'une écriture humaniste » in CAMET (Sylvie), (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 17.

2) La construction de la relation entre donateurs et archivistes

La construction de la relation entre le donateur et l'archiviste doit être faite en toute confiance, où les deux parties sont clairs sur leurs intentions. Dans une optique de « repositionner la collecte comme premier maillon de la chaîne de traitement archivistique »²⁰², interroger la place du donateur et de l'archiviste lors de ces prises de contacts permet d'éclairer comment cette relation se construit.

2.1. LES DEBUTS DE LA RELATION : PRISE DE CONTACT ET PREMIERS RENDEZ-VOUS

Rappelant les interrogations postulées par Christian Hottin dans son article, la collecte pose un certain nombre de questionnements de la part des deux parties. En effet, « comment le producteur des archives vit-il la collecte de ses documents et leur entrée dans l'ordre archivistique ? », « quel regard les archivistes peuvent-ils porter sur la collecte d'archives privées ? »²⁰³. Souvent, interroger les expériences et sentiments des individus lors des collectes se retrouvent occulter, faisant alors place au processus en lui-même.

Dans l'exemple du don d'archives de Benoîte Groult, c'est France Chabod qui a initié la prise de contact avec Benoîte Groult par un premier échange épistolaire, suivie d'appels téléphoniques et d'autres lettres²⁰⁴. Le premier échange entre les deux a été bénéfique car Benoîte Groult s'est décidée à donner ses archives, alors qu'elle n'avait jamais été contactée auparavant. Cette première prise de contact a pu fixer une relation de confiance et d'intérêt mutuel pour les deux parties.

²⁰² Voir le répertoire numérique détaillé du fonds Benoîte Groult (31 AF), p. 33, (en ligne), [URL : https://bu.univ-angers.fr/sites/default/files/inventaire_groult.pdf].

²⁰³ Christian Hottin, « Enquêtes sur la collecte. Synthèse des approches archivistiques et ethnographiques » in HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain, Éditions Academia, 2013, p. 72.

²⁰⁴ Voir le répertoire numérique détaillé du fonds Benoîte Groult (31 AF), (en ligne), [URL : https://bu.univ-angers.fr/sites/default/files/inventaire_groult.pdf] et France Chabod, « Les archives de Benoîte Groult à l'université d'Angers : histoire d'un don, genèse d'une écriture humaniste » in CAMET (Sylvie), (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 17-33.

L'originalité de cet exemple réside dans le grand intérêt de France Chabod pour la vie, les actions et l'œuvre de Benoîte Groult. « Les archives de la fondatrice du féminisme moderne devaient rejoindre le CAF » écrit-elle²⁰⁵.

C'est Laurent Girault-Conti qui décide à transmettre les archives d'Anita Conti, encouragé par cela par l'association « Cap sur Anita Conti » qu'il a créé. Il raconte qu'il a envoyé de nombreux dossiers à plusieurs structures susceptibles de vouloir accueillir ce fonds, procédure qu'il a renouvelée à plusieurs reprises avant d'accepter la proposition de Lorient en 2003. Dans l'exemple de Michel Odesser, c'est surtout de son initiative que l'achat s'est fait. En effet, Lucile Guesdon raconte que la première fois qu'elle a rencontré Michel Odesser c'était dans la salle de lecture, en compagnie de Yves Kinossian, alors le directeur des archives départementales de la Haute-Savoie²⁰⁶. Une fois le don effectué, les donateurs laissent au service le soin de mener le classement de leurs archives.

C'est donc dans le premier contact que réside la force et la cohésion dans la relation entre le donneur et l'archiviste. Une relation ne peut être bénéfique pour les deux que si le premier contact a été vertueux, où les conditions ainsi que les modalités ont été clairement établies.

2.2. UNE RELATION DE CONFIANCE :

La clé d'une bonne relation entre un donneur et un archiviste est la confiance. Cette dimension est essentielle à intégrer dans toutes relations avec des donneurs, car le donneur doit s'assurer que le service est apte à recevoir son don. La collecte bénéficie de nouveaux regards, portant par exemple sur l'attention à apporter aux donneurs ; cet intérêt se révèle lors d'une session au Forum des archivistes de Rennes en mars 2025²⁰⁷. Cette relation se construit en amont du don,

²⁰⁵ Op. cit., p. 17.

²⁰⁶ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 :15 :35).

²⁰⁷ Voir le compte-rendu écrit par Baptiste Haspot et Yannis Muzzin sur l'intervention « Porté attention au donneur : impératif professionnel et éthique » sur le site du Forum des Archivistes de Rennes, (en

la collecte, et se poursuit même après, par le biais de différents médias. Il faut toujours porter attention aux demandes, à la fois des donateurs et du service. Tout comme le don est une relation sociale, la collecte est une relation sociale entre des individus.

La relation de confiance et de complicité installée entre France Chabod et Benoîte Groult a été durable. Ce qui a permis cette relation de confiance a été le vif intérêt exprimé par France Chabod pour l'œuvre et les actions de Benoîte Groult. Il s'est passé deux ans et demi avant la réception matérielle du don, ce qui a permis de construire une relation durablement²⁰⁸. Il a fallu attendre 2011 pour que France Chabod puisse se déplacer chez Benoîte Groult, dans sa maison à Hyères puis dans l'appartement parisien. C'est aussi le cas de Lucile Guesdon qui est allé chez la maison de Michel Odesser, située à Ferrières près d'Annecy, en juin 2007 où se trouve également la maison de Henri Odesser²⁰⁹. Ce déplacement a sûrement été mené à propos du contrat entre Michel Odesser et les archives départementales sur la numérisation des négatifs. La relation entre Michel Odesser et le service d'archives s'est bien passé. Le contrat établi indique le don de Michel Odesser de la totalité des archives de Henri Odesser aux archives départementales de la Haute-Savoie. En retour ce dernier pouvait reprendre par paquet de 200 négatifs environ chez lui pour les scanner²¹⁰. On a une autre approche d'une relation de confiance entre deux parties.

Au contraire, il peut arriver que des relations entre un donateur et un service d'archives peuvent présenter des tensions, ou des incompréhensions. C'est le cas pour le fonds Anita Conti. Pour Laurent Girault-Conti, la relation s'est déroulée en deux temps²¹¹. Selon lui, au départ, il a eu en face de lui des interlocuteurs intéressés, puis il a été

ligne), [URL : <https://forum.archivistes.org/deontologie-et-ethique/>] et la captation vidéo de la session, (en ligne), [URL : <https://www.youtube.com/watch?v=OzL6IZPuuTw>].

²⁰⁸ France Chabod, « Les archives de Benoîte Groult à l'université d'Angers : histoire d'un don, genèse d'une écriture humaniste » in CAMET (Sylvie), (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 17.

²⁰⁹ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 :21 :00).

²¹⁰ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 :18 :35) et (00 :21 :00).

²¹¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :29 :08).

écarté dès que le fonds a été réceptionné. Ce qui résulte d'un sentiment de frustration et d'une culpabilité d'avoir effectué ce don²¹². Cet exemple montre qu'il peut y avoir une perte de confiance à la suite de don.

Une fois le premier contact établi, la relation entre le donateur et l'archiviste se fait sous la présence d'une confiance mutuelle et réciproque. Une fois cela acquis, la procédure de don jusqu'à sa réception matérielle effective peut se dérouler.

3) Du don à la réception matérielle du don

Il existe différentes modalités d'entrées pour les archives privées. Dernière étape du don à un service d'archives, la réception matérielle est le moment où le don entre effectivement au sein du service, ce qui peut signifier la fin de la relation entre donateur et archiviste. Néanmoins, la relation entre les deux parties peut continuer même après le don, vue comme une forme d'après-don.

3.1. DE LA RECEPTION A LA CONSTITUTION DU FONDS D'ARCHIVES

L'enrichissement de ces « mémoires à préserver »²¹³ bénéficie d'un certain nombre de modalités d'entrées. Pour le fonds Benoîte Groult le don représente la modalité d'entrée, initié par le créateur des archives (Benoîte Groult en 2012) ou de ses ayants droits (Blandine et Louison de Caunes en 2017 et en 2021). En revanche, le fonds Anita Conti est un cas particulier car, au départ, la modalité d'entrée a été le don, par une cession de la nue-propriété par Laurent Girault-Conti aux archives municipales de Lorient, ce dernier restant l'usufruitier. En contrepartie, le service d'archives payait un montant qui était reversé à l'association, sous forme de subventions. Toutefois, un contentieux apparaît entre

²¹² Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :12 :57) et (00 :13 :20).

²¹³ Voir le site internet des archives départementales du Morbihan, (en ligne), [URL : <https://patrimoines-archives.morbihan.fr/proteger/archives/proprietaires-prives>].

Laurent Girault-Conti et l'association « Cap sur Anita Conti », concernant un non-respect de clauses. Selon la jurisprudence de l'affaire, l'association devait employer Laurent Girault-Conti, qui n'en était plus le directeur, pour une durée déterminée de six mois à temps complet (35 heures hebdomadaire)²¹⁴. Laurent Girault-Conti engage des procédures judiciaires en 2012 puis en 2015 en appel, rappelant que l'association ne l'a pas reconduit pour un autre contrat, l'appelant uniquement pour des petites missions avec une rémunération « en tant qu'artiste »²¹⁵. Selon ce dernier, il y avait une volonté de l'association de le mettre à l'écart. D'un autre côté, la municipalité de Lorient se plaignait de l'attitude de Laurent Girault-Conti, selon un courrier envoyé à l'association, alors que ce dernier était l'usufruitier donc pouvait avoir accès au fonds en dehors des heures habituelles²¹⁶. Finalement, après cette affaire juridique, la ville de Lorient achète l'usufruit du fonds à Laurent Girault-Conti moyennant une somme de 90.000 euros. On peut donc considérer *in fine* que la modalité d'entrée du fonds Anita Conti a été l'achat, au lieu d'un simple don.

La modalité d'entrée du fonds Henri Odesser a également été l'achat. Lucile Guesdon raconte qu'au départ l'achat n'a pas été pensé, à la différence du dépôt ou du don²¹⁷. Dans cet achat, il y avait donc l'achat des archives mais aussi de la propriété intellectuelle, la seule exigence de Michel Odesser étant que le nom de son père soit respecté et cité. Au final, avec l'aide du Conseil Départemental, les archives départementales de la Haute-Savoie ont pu acquérir les archives d'Henri Odesser pour une valeur de 26 000€. Le fait de vendre, pour Michel Odesser, était dans une logique de rendre à sa juste valeur le

²¹⁴ Cour d'appel de Rennes, jurisprudence sur l'affaire Laurent Girault-Conti, arrêt N°259, 29 avril 2015, [en ligne, URL : [²¹⁵ *Op. cit.*, p. 7.](https://www-dalloz-fr.buadistant.univ-angers.fr/documentation/Document?ctxt=0_YSR0MD1Gb25kcyBBbmI0YSBDb250acKneCRzJ1zaW1wbGUtc2VhcmNo&ctxtI=0_cyRwYWdITnVtPTHCp3MkdHJpZGF0ZT1GYWxzZcKnCyRzb3J0PSNkZWZhdWx0X0Rlc2PCp3Mkc2xOYIBhZz0yMMKncyRpc2Fibz1UcnVlwqdzJHBhZ2luZz1UcnVlwqdzJG9uZ2xldD3Cp3MkZnJIZXNjb3BPUZhbnIwqdzJHdvSVM9RmFsc2XCp3Mkd29TUENIPUZhbnIwqdzJGZsb3dNb2RIPUZhbnIwqdzJGJxPcKnCyRzZWfY2hMYWJlbD3Cp3Mkc2VhcmNoQ2xhc3M9&id=CA_RENNES_2015-04-29_1302581].</p>
</div>
<div data-bbox=)

²¹⁶ *Op. cit.*, p. 8.

²¹⁷ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 :40 :06).

travail effectué par son père, un travail de documentation patrimonial mis en relation par le travail de photographe professionnel.

Une fois la réception faite, le traitement et le classement du fonds peut commencer. Rapidement, pour France Chabod, un classement thématique est apparu, selon les activités menées par Benoîte Groult²¹⁸. Coté en 31 AF, au sein des fonds féministes personnels, le fonds Benoîte Groult expose les nombreuses activités et combats menés par cette dernière. Dans sa totalité, le fonds représente 152 articles, pour une longueur de 3ml. Il contient donc des ouvrages de Benoîte Groult, en français ou en langues étrangères, ainsi que des « documents sur papier, des manuscrits, des tapuscrits, des lettres autographes reçues, des photographies argentiques, des coupures de presse, des revues, des CD-Rom, des DVD, une bobine de film de 16 ml. »²¹⁹ Le fonds est d'une grande richesse sur la vie et les actions de Benoîte Groult. Le fonds Henri Odesser, lui, est coté en 49 Fi aux archives départementales de la Haute-Savoie. Au sein des 40 000 négatifs et photos du fonds, représentant quarante ans de travail, il y a environ 200 clichés sur le camp de prisonniers de Novel entre 1944 et 1947. De plus, de nombreuses photographies de portraits et de mariage, qui ont été des commandes faites auprès d'Henri Odesser, complètent ce fonds²²⁰. Enfin, le fonds Anita Conti est conservé aux AML, coté 30 Z. Totalisant 42ml, dont 24ml d'archives iconographiques, il intègre des documents papiers, de la correspondance, des écrits personnels et professionnels, des carnets de bord, des notes de route, des photographies, des films, d'objets et d'une bibliothèque. On constate une richesse dans ce fonds, répertoriant les actions d'Anita Conti mais aussi une richesse documentaire sur l'écosystème maritime.

²¹⁸ Voir Fonds Benoîte Groult, série 31 AF, répertoire numérique détaillé, Centre des archives du féminisme, Angers, [URL : https://bu.univ-angers.fr/inventaires_CAF].

²¹⁹ *Op. cit.*, p. 5.

²²⁰ Voir la présentation du contenu du fonds Henri Odesser, 49 Fi, aux archives départementales de la Haute-Savoie, (en ligne), [URL : <https://archives.hautessavoie.fr/ark:/67033/a0115319858213SSr1P>].

Tous les fonds ont été auparavant conservés chez les donateurs. Le fonds Anita Conti a, lui, connu une histoire plus mouvementée, où le fonds était présent jusqu'en 1992 dans l'appartement parisien d'Anita Conti, 186 rue de Rivoli. L'appartement était en viager, ce qui fait dire à Laurent Girault-Conti que « d'un jour à l'autre il peut arriver quelque chose, l'œuvre est sans abri »²²¹. Il fallait vite trouver une solution. C'est dans cette optique que l'association « Cap sur Anita Conti » a été créée en 1992²²².

Il est intéressant de constater que la majorité des ayants droits des archives ne consultent pas le classement effectué par les services d'archives ; cela concerne deux cas sur trois. En effet, Blandine et Louison de Caunes ont une totale confiance dans le classement effectué par France Chabod²²³. À l'inverse, Michel Odesser, lui, ne s'intéresse pas au classement effectué par les archives départementales de la Haute-Savoie car il leur laisse le soin de le faire. Il a son propre classement, sur un fichier *Excel*, suivant un premier classement effectué par son père²²⁴. Ce dernier, *via* sa formation, a donc enregistré les négatifs selon une numérotation. Il écrivait ensuite sur des cahiers le numéro du négatif, la date de la prise de vue (ou de date d'enregistrement), le sujet et le format du négatif²²⁵. Le classement parallèle de Michel Odesser, s'est fait en deux temps : tout d'abord, il se base sur les cahiers de son père puis, il a ajouté un champ supplémentaire dans son fichier rassemblant les renseignements qu'il a pu obtenir²²⁶. Au-delà d'un simple classement, celui effectué par Michel Odesser va plus loin dans la contextualisation. Dans ces exemples, il y a à la fois de la confiance et une forme de désintérêt, qui n'est pas péjoratif mais qui est plutôt une forme de dessaisissement et de confiance vis-à-vis des connaissances archivistiques du service.

²²¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :07 :47).

²²² Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :26 :46).

²²³ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 21 : 10).

²²⁴ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 22 : 26).

²²⁵ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 16 : 30).

²²⁶ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 22 : 30).

De l'autre côté, Laurent Girault-Conti n'est pas satisfait du classement effectué par les archives municipales de Lorient en évoquant leur site internet²²⁷. L'idée de classement pensé par Laurent Girault-Conti et par Anita Conti, aurait dû être fait selon trois entrées²²⁸. Il voulait d'abord une entrée chronologique, puis une entrée thématique, qui permettrait de croiser le classement chronologique. Une dernière entrée compléterait le fonds, sur les objets usuels, récoltés (sable, dents de requins, etc.) et les objets ramenés par Anita Conti. Observant le plan de classement²²⁹, on remarque que le début est consacré aux papiers personnels (papiers administratifs, papiers médicaux, etc.) mais contient également des papiers relatifs à la famille d'Anita Conti. Le reste du classement se concentre sur les carnets, la correspondance, les dossiers d'activités, les publications et les décosrations et enfin les revues de presse. Or, on s'aperçoit qu'à la fin du classement, il y a un fonds annexe qui est celui de Pâquerette de Quénétain, proche d'Anita Conti. Cette dernière est présentée comme la cousine d'Anita Conti, bien qu'elle n'ait aucun lien de parenté avec Anita Conti. Les archives de Pâquerette de Quénétain peuvent aussi être intégrées dans les archives familiales d'Anita Conti. De plus, on constate que les carnets d'adresses et agendas d'Anita Conti n'ont pas été intégrés au sein de la catégorie « papiers personnels ». Toutefois, les deux visions de classement sont cohérentes, présentant une vision d'ensemble. Du côté du classement des archives iconographiques, le choix a été porté sur un classement thématique. À la lecture de ces éléments, on s'aperçoit que Laurent Girault-Conti n'est pas satisfait du classement car il ne respecte pas l'intégrité du fonds.

²²⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 15 : 04).

²²⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 15 : 12).

²²⁹ Voir le plan de classement émis les archives municipales de Lorient, (en ligne), [URL : https://archives.lorient.bzh/4DCGI/Web_FondsPClassND/30Z/ILUMP25490].

3.2. L'APRES-DON OU COMMENT CONTINUER LA RELATION AVEC LE DONATEUR

Un don ne s'arrête pas forcément à la suite de la réception matérielle des archives, il peut se poursuivre bien après. Relation de confiance mutuelle, le don permet d'enclencher d'autres projets futurs initiés par l'une ou l'autre des parties. Dans le cadre d'un don d'archives, ce sont le plus souvent les services d'archives qui peuvent de nouveau faire appel aux donateurs pour avoir des informations supplémentaires. Cela n'empêche pas un donateur de revenir auprès du service où il a effectué son don pour donner plus d'informations ; cela aurait pu être le cas de Laurent Girault-Conti si la relation de confiance lors du don s'était mieux passée. Selon lui la relation n'était que « superficielle », remplie de « règlements »²³⁰. Ce dernier aurait continué à alimenter les connaissances autour du fonds d'archives, et de la figure d'Anita Conti, dans une logique de transmission. L'exemple du fonds Anita Conti est un contre-exemple dans la manière dont l'après-don peut se passer.

Bien que proposé en amont d'un don, les archives départementales de la Haute-Savoie proposent aux donateurs, ici au sens large, la numérisation de leurs archives pour qu'ils puissent avoir une copie²³¹. Justine Blanco précise aussi que les archives départementales peuvent faire visiter les magasins aux donateurs qui veulent se rassurer avant de se décider à donner²³². Cette offre de visite des locaux peut être aussi proposée à la suite d'un don, lorsqu'un donateur s'interroge sur le devenir des archives données. Cette offre peut être une manière de continuer la relation entre le (futur) donateur et le service ; l'offre permet aussi d'apaiser les donateurs qui ont du mal à transmettre leurs archives. La possibilité de l'après-don peut être insérée au sein d'un contrat implicite avec le service d'archives. Michel Odesser avait établi un contrat avec les archives départementales selon lequel il

²³⁰ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 :12 :55) et (00 :29 :50).

²³¹ Annexe 3.3 : entretien avec Justine Blanco (00 : 08 :40).

²³² Annexe 3.3 : entretien avec Justine Blanco (00 : 20 : 05).

récupérerait par paquets les négatifs de son père pour les numériser chez-lui, en vue de conserver une copie²³³. Il semble donc que la numérisation n'ait pas été proposée.

Bien souvent, perpétuer la relation après le don passe par des moyens de communications, tel des mails ou des newsletters. Cela permet d'envoyer des invitations, ou de préciser la tenue d'événements en lien ou non avec les donateurs. C'est le cas de France Chabod qui envoie régulièrement des mails et des newsletters aux donateurs ; « la newsletter permet de créer du lien avec les donatrices et les ayants droits »²³⁴. Les réseaux sociaux permettent aussi la continuité dans l'après-don. Dans l'exemple du don de Benoîte Groult, France Chabod a invité Blandine et Louison de Caunes pour venir voir l'exposition organisée sur le manuscrit *Mon Évasion* au sein de la BU d'Angers et lors des vingt ans du CAF²³⁵.

Le maintien d'une relation entre un service d'archives et un donneur se déroule le plus souvent *via* des médias, comme les mails, les réseaux sociaux ou bien les newsletters. L'après-don peut être vu comme une forme de remerciement par le service d'archives, une manière de garder contact avec le donneur qui a contribué à augmenter les collections par son don. De plus, l'après-don initie souvent des futures collaborations lors de projets de valorisation.

III) REGARDS SUR LA VALORISATION D'ARCHIVES

Valoriser fait vivre les collections des institutions de conservation du patrimoine (centres d'archives, musées, etc.). Un projet de valorisation doit susciter la curiosité des publics. La valorisation est possible grâce à une infinité de manières de valoriser, allant de l'exposition au documentaire en passant par les publications d'ouvrages. De plus, le

²³³ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 13 : 14) et Annexe 3.3 : entretien avec Lucile Guesdon (00 : 18 :35) et (00 :21 :00).

²³⁴ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (01 : 00 : 45).

²³⁵ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (00 : 59 : 46).

fait de valoriser est une manière pour les services de remercier les donateurs d'archives, répondant à une logique de contre-don implicite.

1) Comment valoriser les archives privées ?

Valoriser des archives présente de nombreuses caractéristiques et impératifs, notamment sur les techniques de préservation lors d'exposition. L'exposition d'archives est une manière d'apporter un nouveau regard sur soi²³⁶. De nombreux projets de valorisation peuvent se présenter au service d'archives, qui réfléchit à la meilleure manière de valoriser ses fonds.

1.1. EXPOSER ET COMMUNIQUER AUTOUR DES ARCHIVES : DE LA MISE EN EXPOSITION DES ARCHIVES

Les fonds d'archives étudiés ont tous été au cœur de projets de valorisation. Chronologiquement, le fonds Henri Odesser a été le premier à bénéficier d'une valorisation, sous la forme d'une exposition. En effet, l'exposition « Objectif Odesser : quarante ans de photographies dans le bassin annécien, 1944-1984 » s'est déroulée simultanément aux archives départementales de la Haute-Savoie et au musée-château d'Annecy en 2009. Cette exposition a bénéficié d'une autre date, le 21 septembre 2024, durant les Journées européennes du patrimoine à la Maison Gallo à Annecy. Puis, c'est le fonds Benoîte Groult qui a été valorisé, à quatre reprises, par des expositions menées par le CAF à Angers : en 2014, en 2016, en 2017 et en 2021. Enfin, le fonds Anita Conti a été ponctuellement valorisé notamment lors de publications, tel l'ouvrage de Clotilde Leton *Anita Conti, portrait d'archives* en 2014, de réédition d'ouvrages écrits par Anita Conti, voire d'exposition²³⁷. À la suite du rachat par la ville de Lorient en 2020, de

²³⁶ Voir le dernier numéro de *la Gazette des Archives*, « Exposer les archives, n° 275, 2025.

²³⁷ Concernant l'exposition, voir JOSSE (Charles), « 1940, le déminage des côtes vu par Anita Conti », *Ouest-France*, publié le 13 septembre 2012, [en ligne, URL : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/orient-56100/1940-le-deminaige-des-cotes-vu-par-anita-conti-1241363>].

nombreuses expositions ont vu le jour, par exemple l'exposition « Anita Conti et la Bretagne », qui s'est déroulée du 3 juillet 2021 au 2 janvier 2022 à l'Hôtel Gabriel à Lorient. L'année 2024, qu'on peut qualifier « d'année Anita Conti », a vu naître un florilège de projets de valorisation : documentaires, exposition, bande dessinée.

Une exposition peut également se faire hors les murs, être itinérante et se louer ; de nombreuses institutions proposent des expositions à la location. L'exposition « Anita Conti, la dame aux semelles de vent », qui s'est déroulée du 29 juin 2024 au 5 janvier 2025 au musée Les Pêcheries de Fécamp, est actuellement en itinérance. Une partie de cette exposition sera prêtée au Havre Port Center ainsi qu'à la médiathèque Anita Conti de Beaucouzé à l'occasion des vingt ans de la structure en 2026²³⁸. Les prêts et les itinérances d'expositions constituent un excellent moyen d'ouvrir à un plus large public les fonds conservés tout en ouvrant le service aux publics.

Les expositions créent un véritable écosystème, autant dans les formes entreprises que dans le discours tenu : l'exposition peut donner naissance à une diversité de projets annexes (ateliers pédagogiques, des visites commentées, etc.). Une exposition peut ensuite être publiée, sous forme de catalogue, telles les expositions « Anita Conti, la dame aux semelles de vent » et « Objectif Odesser : 40 ans de photographies dans le bassin annécien 1944-1984 » (cf. Figure 6). Ces publications, nombreuses, favorisent cette ouverture du service vers les publics et participent à l'ouverture culturelle des fonds d'archives, car les publics peuvent se remémorer l'exposition auxquels ils ont assisté. C'est « l'outil qualitatif qui restera lorsque l'exposition sera démontée »²³⁹. Une publication d'imprimé réfléchit à des logiques, à des contraintes. Il faut également choisir une charte graphique et réfléchir à la diffusion : le service doit-il s'associer à un éditeur ? Cette

²³⁸ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 11 : 28).

²³⁹ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des Archivistes Français, 4^e édition, 2020, p. 312.

solution assure une bonne diffusion, mais elle doit prendre en compte les contraintes liées au prix de vente²⁴⁰.

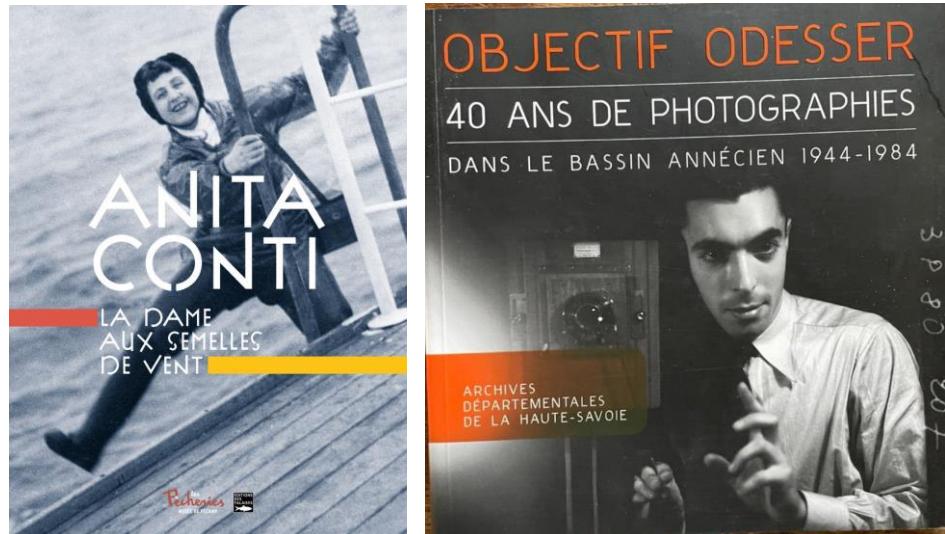


Figure 6 : 1ères de couvertures des catalogues d'expositions autour d'Anita Conti au musée Les Pêcheries de Fécamp et de Henri Odesser aux Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Il existe aussi des publications autour d'une personnalité. Ce type de publication permet d'aborder une personnalité par la dimension archivistique ; c'est le cas de Benoîte Groult et d'Anita Conti²⁴¹. Toutefois, cela n'empêche pas des héritiers d'écrire sur leur parent, comme l'a fait Michel Odesser avec son ouvrage autopublié *L'Épopée*²⁴². Michel Odesser possède non seulement un fonds de photographies professionnelles, mais aussi un fonds de photographies de famille. C'est Henri Odesser qui a récupéré les photos de famille ou qui a photographié sa famille²⁴³. En se demandant quoi faire de ces photographies, Michel Odesser a donc commencé à écrire sur sa famille, dans une idée de « mettre au clair la mémoire de mes parents » comme il le dit. Il poursuit que le fait d'écrire sur ses parents lui a appris à mieux les connaître et « de mieux les faire connaître aussi

²⁴⁰ *Idem*.

²⁴¹ Voir notamment CAMET (Sylvie), (dir.), *Benoîte Groult. Le genre et le temps*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 194 p et REVERZY (Catherine), *Anita Conti : 20 000 lieues sur les mers*, Paris, Odile Jacob, 2006, 372 p.

²⁴² Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 31 : 05).

²⁴³ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 31 : 44).

à mes enfants »²⁴⁴. La généalogie, dont l'arbre généalogique représente la « quête généalogique »²⁴⁵, a été le moteur de cette recherche, commencée du vivant de Henri Odesser. Rejoignant la dimension de valorisation, l'ouvrage de Michel Odesser intègre une dimension supplémentaire qui est celle de la place de l'individu au sein de son histoire familiale. Ici, l'écriture personnelle sur sa mémoire familiale est une manière de se chercher, de se rattacher à l'histoire familiale dans un « archivage qui guérit »²⁴⁶.

Initialement, l'exposition « Anita Conti, la dame aux semelles de vent » devait se dérouler sur trois mois car elle se déroulait la même année que d'autres gros projets²⁴⁷. L'exposition s'est donc finalement déroulée sur six mois. « Elle méritait une exposition de six mois, largement »²⁴⁸. Lors d'entretiens entre Nadège Sébille et Laurent Girault-Conti pour la mise en place de l'exposition, le prêt d'objets conservés par ce dernier a notamment été abordé. Il a également apporté des précisions lorsqu'il retrouvait des archives intéressant la thématique de l'exposition et il proposait des idées²⁴⁹. L'exposition a été une « commande », une « demande des élus de s'insérer dans ce qui s'annonçait être une année Anita Conti ».²⁵⁰ Un des facteurs a été le projet de la bande dessinée sur Anita Conti par Catel Muller et Jean-Louis Bocquet, qui connaissaient les élus de la ville de Fécamp. En plus de cela, trois documentaires diffusés à la télévision ont favorisé cet intérêt autour d'Anita Conti. Une importante opportunité s'offrait alors au musée de Fécamp, avec en plus une bonne diffusion par l'éditeur Casterman²⁵¹.

²⁴⁴ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 31 : 50).

²⁴⁵ Patrice Marcilloux, *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 77. Voir également Patrice Cuynet, « L'arbre généalogique, une création familiale », *Le Divan familial*, 2006, n° 17, p. 55-68.

²⁴⁶ Patrice Marcilloux, *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 85-87.

²⁴⁷ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 09 : 25).

²⁴⁸ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 10 : 20).

²⁴⁹ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 26 : 36).

²⁵⁰ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 05 : 57).

²⁵¹ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 06 : 30).

L'exposition sur Henri Odesser utilise le matériau de base que sont les archives d'Henri Odesser, conservées aux archives départementales de la Haute-Savoie et au musée-château d'Annecy. L'exposition sur Henri Odesser s'est déroulée en même temps dans trois lieux différents²⁵², ce qui permet une plus grande diffusion des archives. La présence de l'exposition au sein du musée-château est un rappel d'un précédent don fait par Henri Odesser mais surtout, permet d'ouvrir plus largement l'exposition auprès d'un public peu intéressé ou peu habitué des centres d'archives. Dans la réception de l'exposition auprès des publics, Lucile Guesdon confirme que l'exposition « a peut-être mieux marché au musée-château, parce que c'est le château et qu'il est situé en centre-ville » à la différence des archives départementales, plus excentré²⁵³. Le musée-château conserve sans doute des photographies inédites que les archives départementales ne possèdent pas, justifiant sa place dans l'exposition.

Quatre expositions sur Benoîte Groult se sont déroulées à la Bibliothèque Universitaire de Belle-Beille à Angers entre 2014 et 2017, dont trois se sont spécifiquement centrées sur la figure de Benoîte Groult. La dernière exposition s'est déroulée en 2021 lors des vingt ans du CAF. L'occasion a été de parler de la valorisation du fonds Benoîte Groult et d'initier un don de la part de Blandine et Louison de Caunes d'un tapuscrit de l'écrivaine. Les expositions ont été plus libres, tout en faisant attention à ce qu'on expose²⁵⁴. Benoîte Groult a autorisé la réutilisation de ses archives, ce qui a permis plus de liberté. L'exposition « Benoîte Groult à la lumière de ses archives » s'est déroulée du 11 avril au 12 mai 2014 (cf. Figure 7). Elle a été l'occasion d'aborder Benoîte Groult au prisme de ses archives, ce qui est une forme adéquate à la vue de l'importance du fonds conservés.

²⁵² Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 04 : 50).

²⁵³ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 07 : 10).

²⁵⁴ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (00 : 59 : 30).

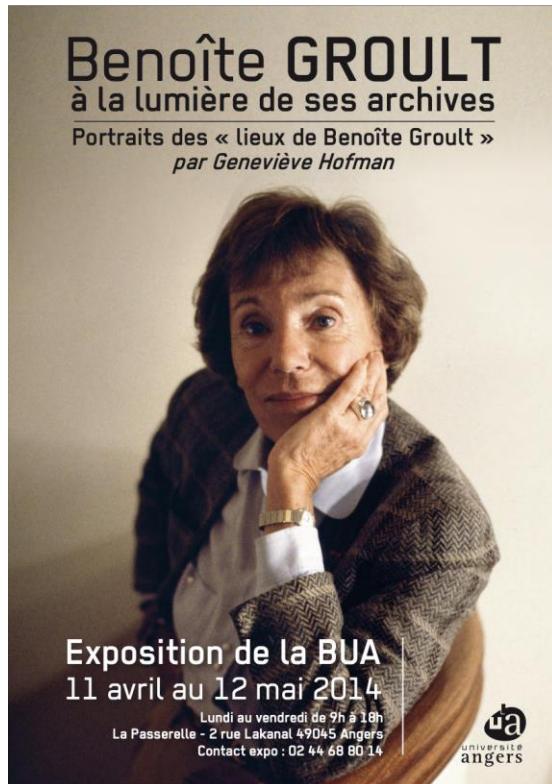


Figure 7 : Poster de présentation de l'exposition « Benoîte Groult à la lumière de ses archives » qui s'est tenue à la BUA du 11 avril au 12 mai 2014, avec l'aimable autorisation de France Chabod.

La seconde exposition, intitulée « Benoîte Groult, *Mon évasion*. Un manuscrit à partager » s'est déroulée du 21 octobre au 16 décembre 2016. Une nouvelle fois, une exposition sur Benoîte Groult utilise l'approche archivistique pour parler de cette figure. Cette forme d'exposition initie des travaux de recherche et contribue à une émulation scientifique et culturelle. En effet, une journée d'étude autour de l'autobiographie a été organisée, permettant de parler du projet de *crowdsourcing* (se traduit par transcription collaborative). De plus, l'exposition a permis de rendre hommage à Benoîte Groult décédée le 20 juin de cette année. Cette mise en exposition est originale sur le fond et la forme : cette action de valorisation met à l'honneur le donateur par le biais d'un manuscrit autobiographique, ce qui est une occasion de présenter la personnalité sans faire une simple exposition biographique. Enfin, la dernière exposition consacrée spécifiquement sur Benoîte Groult s'est déroulée du 2 octobre au 1^{er} décembre 2017, nommée « Olympe de Gouges et Benoîte Groult :

deux destins féministes ». La mise en exposition s'est faite *via* les dessins de Catel Muller et du scénario de Jean-Louis Bocquet (*cf.* Figure 8). Ces derniers avaient auparavant publié une bande dessinée sur Olympe de Gouges et sur Benoîte Groult, *Ainsi soit Benoîte Groult*, en 2013. Exposer des archives avec des planches de bande dessinées est une autre manière de valoriser des archives ; c'est également le cas de l'exposition sur Anita Conti à Fécamp.



Figure 8 : Poster de présentation de l'exposition "Olympe de Gouges et Benoîte Groult : deux destins féministes" au sein de la BUA du 2 octobre au 1er décembre 2017, avec l'aimable autorisation de France Chabod.

Exposer suppose aussi sélectionner des objets au préalable. Pour l'exposition sur Anita Conti, le musée de Fécamp a bénéficié de nombreux prêts par plusieurs institutions, dont les archives municipales de Lorient et les archives municipales de Fécamp, et par des personnes, telles Jean Gaumy, photographe, pour des tirages de photographies vintage et Laurent Girault-Conti²⁵⁵. Comme ce dernier le précise, les objets qu'il conserve lui servent à les montrer quand on lui demande sans passer par les archives municipales de Lorient ; cela

²⁵⁵ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 21 : 42).

peut être vu comme une manière de se rendre indispensable dans la valorisation d'Anita Conti. Dans la relation menée avec les archives de Lorient, Nadège Sébille explique qu'il y a eu beaucoup de non-dits, autour du contentieux juridique, de la part des deux parties²⁵⁶. Il « fallait toujours avoir des pincettes et essaye de lire entre les lignes »²⁵⁷. Les prêts ont permis d'élargir le discours et de bénéficier de matières supplémentaires dans l'exposition. Ce qui fait l'originalité de l'exposition du musée de Fécamp réside dans sa scénographie et la manière dont des archives cohabitent avec des objets, et des planches de la bande dessinée de Catel et Bocquet. Le travail de rédaction de l'exposition a amené Nadège Sébille à s'intéresser à l'ouvrage *Racleurs d'océan*, favorisé par son voyage aux archives municipales de Lorient.

Les expositions sur Benoîte Groult et Henri Odesser ont été plus simple, les services responsables des expositions (la BU de Belle-Beille et les archives départementales de la Haute-Savoie) n'ont pas bénéficié d'autres prêts, les fonds conservés étant la base du projet. Michel Odesser a aidé dans la sélection des tirages, renforçant son lien avec le projet de valorisation des archives de son père.

Toutefois, les objets et archives que Laurent Girault-Conti détient ont une autre dimension. Ils ont une véritable dimension de valorisation, en parallèle de dimensions mémoriel et affective. Ils peuvent être vu comme un contre-fonds, ou un contre-pouvoir, par rapport au fonds Anita Conti coté en 30 Z aux archives municipales de Lorient ; le fonds de Laurent Girault-Conti ne réfléchit pas entièrement aux mêmes logiques. Une manière d'appuyer sa qualité d'ayant droit, et d'héritier testamentaire, tout en affirmant sa qualité de grand connaisseur sur Anita Conti. Néanmoins, ils ont une dimension financière avérée et assumée, pouvant dépasser les 10 000 euros²⁵⁸. Ce dernier avoue qu'il vend des objets appartenant à Anita Conti auprès de « vrais amateurs de photographies » mais aussi à d'autres

²⁵⁶ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 48 : 36).

²⁵⁷ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 49 : 20).

²⁵⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 21 : 26).

personnes plus « pertinentes »²⁵⁹. La dimension financière, et les rouages de l'échange marchand autour, est vu comme un sujet tabou pour des professionnels du monde du patrimoine. Le contre-fonds de Laurent Girault-Conti est un véritable médium de valorisation, donnant un autre regard sur la dimension matérielle et archivistique de la mémoire d'Anita Conti.

1.2. METTRE EN SCÈNE LES ARCHIVES PRIVEES : UNE AUTRE MANIERE DE VALORISER

Mettre en scène les archives apparaît dans des projets artistiques. Par exemple, Laurent Girault-Conti explique qu'il commence à être sollicité par des artistes (cinéma, art contemporain, etc.)²⁶⁰. La mise en scène d'archives privées peut être un atout dans des productions artistiques. Pour Laurent Girault-Conti, la mobilisation des archives personnelles d'Anita Conti dans son travail d'artistes est double. À la fois un enrichissement de la relation entretenue avec Anita Conti, « elle [Anita Conti] m'enrichit à la fois intellectuellement et culturellement »²⁶¹. Mais d'un autre côté, la mobilisation des archives ne change en rien dans son travail, qui est le prolongement de ce que Laurent Girault-Conti faisait déjà. « Ce que j'étais, grâce à la rencontre d'Anita, c'est comme si tout d'un coup il y avait quelque chose en moi qui était chez moi et dans mon travail qui était en bourgeon et puis tout d'un coup Anita arrive et ça fait exploser un truc »²⁶². Mettre en scène les archives par sa propre production artistique, est une valorisation pertinente, dans une expressivité individuelle qui entre en résonance avec la dimension archivistique.

Enfin, le projet mené par une association de quatre femmes, intitulé « dans le sillage d'Anita Conti », est une dernière manière de mettre en scène les archives et les actions d'Anita Conti. Ce projet entend

²⁵⁹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 19 : 32).

²⁶⁰ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 55 : 45).

²⁶¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (01 : 16 : 50).

²⁶² Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (01 : 17 : 10).

monter des expéditions en bateau en hommage à Anita Conti et ses travaux sur la pêche²⁶³ ; la création d'un site internet et d'une page Facebook se place dans une optique de mettre en scène le projet et sa visibilité. De plus, une page de cagnotte participative existe, ce qui contribue à sa visibilité. Cette action de valorisation est une poursuite des combats lancés par Anita Conti auprès des pêcheurs. Dans l'idée de continuer les combats d'Anita Conti, la politique d'archivage et de valorisation initiée par Laurent Girault-Conti trouve un écho supplémentaire, matérialisée par ce projet.

Blandine et Louison de Caunes mentionnent les projets de valorisation prévus autour de Benoîte Groult²⁶⁴. Son ouvrage, *Les vaisseaux du cœur*, a été repris deux fois en adaptation théâtrale. Blandine et Louison de Caunes poursuivent que quelques fois des comédiennes leur demande si elles peuvent intégrer des phrases de Benoîte Groult dans des pièces de théâtre²⁶⁵. Ces dernières souhaitent voir une adaptation théâtrale de *Mon évasion*. De plus, elles évoquent un projet de film, d'un « remake », autour des *Vaisseaux du cœur*, adapté à la télévision. Un premier film sur cet ouvrage avait déjà vu le jour il y a une trentaine d'années, réalisé par Andrew Birkin « qui était moyennement bon »²⁶⁶. Elles ont été consultés sur ces projets. Michel Odesser évoque lui aussi un film. Un réalisateur est allé chez Henri Odesser lui demander des photographies que ce dernier possédait par rapport à l'exécution du préfet de la Haute-Savoie, Charles Marion, survenue le 16 novembre 1944 lors de la Libération. Michel Odesser a fourni les scans des photographies²⁶⁷.

Mettre en scène les archives et les mobiliser à des fins de production artistique entre pleinement dans les projets de valorisation autour des fonds d'archives. C'est une manière de rendre visible à un plus grand

²⁶³ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 31 : 50). Voir également la page de la cagnotte en ligne où le projet est expliqué, (en ligne), [URL : <https://tribee.fr/participations/00N49WZXMR8C0V8DZD20DCDV94>].

²⁶⁴ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 23 : 46).

²⁶⁵ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 24 : 04).

²⁶⁶ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 02 : 15).

²⁶⁷ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 27 : 40).

public les archives en insérant une multitude de dimension, telle la dimension affective des archives. Il convient de s'interroger sur la place occupée par l'ayants droits dans ces projets, et la manière dont cela permet la construction de ces mêmes projets.

2) Quel est la place de l'ayant droit dans les projets de valorisation ?

Au sein de ces projets de valorisation, l'ayant droit peut prendre ou non une place dans ces actions. Sa participation, active ou non, voire sa non-participation, voulue ou non, permet un soutien supplémentaire et complémentaire dans la rédaction de projets de valorisation. Par sa position d'ayant droit, ce dernier peut apporter des bénéfices et un autre regard dans la valorisation.

2.1. UNE VALORISATION ACTIVE MENEE PAR LES AYANTS DROITS

En effet, travailler avec des ayants droits peut être bénéfique dans la réalisation de projets de valorisation. Ces derniers connaissent le mieux les fonds d'archives. Tous les ayants droits sont heureux de constater des projets de valorisation sur les fonds d'archives qu'ils ont donné. Cela leur donne un poids considérable, d'autant plus qu'ils peuvent être vus, par les services, comme un support documentaire et mémoriel. Il convient pourtant de relativiser le travail avec des ayants droits, en présentant l'impact psychologique que cela peut engendrer. Louise Hémon explique que travailler avec des ayants droits est un travail « très chronophage, parce qu'en plus de l'œuvre à créer, il y a une relation à gérer »²⁶⁸. Dans son cas, Louise Hémon soutient que la relation entretenue avec Laurent Girault-Conti a été bénéfique dans ses projets artistiques : « au final, j'ai pu faire tout ce que je voulais avec son assentiment et sa permission »²⁶⁹. Il faut donc établir une

²⁶⁸ Annexe 2.3 : entretien avec Louise Hémon (00 : 42 : 09).

²⁶⁹ Annexe 2.3 : entretien avec Louise Hémon (00 : 43 : 34).

certaine relation de confiance pour permettre une bonne valorisation, en accord avec le respect de la mémoire familiale et personnelle de l'ayant droit. On ne peut s'empêcher d'émettre un parallèle avec la relation de confiance nécessaire à un don, entre un donateur et un archiviste. Quelque fois, un ayant droit peut trop s'impliquer, ce qui créer un décalage et une tension, notamment sur ses droits et devoirs. Enfin, il peut arriver qu'un ayant droit veuille s'accaparer des projets de valorisation non-initiés de son fait, engrangeant chez lui de la frustration. Travailler avec des ayants droits peut présenter des contreparties.

On retrouve surtout cette idée de l'ayant droit comme une aide documentaire dans les exemples de Michel Odesser et de Laurent Girault-Conti. Michel Odesser donnait tous les renseignements qu'il pouvait avoir sur les photographies (lieux, personnes, etc.)²⁷⁰. En 2008, Lucile Guesdon, avec l'aide de Michel Odesser, a pu rencontrer quelques individus photographiés par Henri Odesser ; elle donne des exemples de rencontres (Jean Leveugle, le premier directeur de la MJC des Marquisats, Julien Helfgott, ancien résistant des Glières et initiateur de la nécropole de Morette, etc.)²⁷¹. C'est dans un investissement conjoint entre le service d'archives, incarnée par Lucile Guesdon, et le donateur, Michel Odesser, qui conduit l'ayant droit à proposer son aide. C'est surtout l'intérêt du service d'archives qui a renforcé cet investissement d'obtenir des informations contextuelles.

C'est grâce aux recherches menées activement par Michel Odesser sur les photographies de son père que le service des archives départementales de la Haute-Savoie a pu obtenir beaucoup d'informations ; il arrive parfois que des personnes viennent rencontrer Michel Odesser²⁷². Ce dernier explique que du vivant de son père, une

²⁷⁰ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 02 :45) et Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 17 : 30).

²⁷¹ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (00 : 30 : 00). Voir Jean-Marie Dunoyer, « Annecy, maison de la culture sans murs », *Le Monde*, publié le 2 mars 1972, (en ligne), [URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1972/03/02/annecy-maison-de-la-culture-sans-murs_2379303_1819218.html].

²⁷² Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 27 : 44).

fois celui-ci à la retraite, des individus venaient le voir pour avoir des renseignements²⁷³. Le rôle de Michel Odesser a donc été celui de transmetteur. De plus, il a aussi transmis les anecdotes de son père au sujet de certaines photographies, notamment celles avec l'arrivée d'un cardinal à Annecy²⁷⁴. Autour de l'exposition, Michel Odesser s'est beaucoup investit, notamment dans la sélection des titres, et dans l'écriture d'un chapitre dans le catalogue²⁷⁵.

Laurent Girault-Conti, lui, aide régulièrement lors de projets de valorisation autour d'Anita Conti. Il est d'une aide documentaire dans ces projets, où ses connaissances sur cette dernière renforce la dimension humaine lors de valorisation. Il est le plus souvent consulté, et peut donner son approbation lors de valorisation²⁷⁶. C'est surtout parce que Laurent Girault-Conti désire faire connaître le plus possible Anita Conti, que la plupart des projets de valorisation se font, dont la bande dessinée de Catel et Bocquet. Pour la bande dessinée puis l'exposition, Laurent Girault-Conti explique que c'est l'initiative des auteurs de la bande dessinée qui a été déterminante dans la suite de la valorisation à Fécamp, le « feeling est passé tout de suite »²⁷⁷. Ce dernier a remarqué le poids que ce projet pouvait apporter dans la valorisation active sur Anita Conti : « j'ai vu vraiment que ça avait du poids, parce que le récit est construit d'une manière à ce que des enfants puissent le lire, aussi bien que des adultes. Il y a une naïveté et une profondeur » dans la construction du récit²⁷⁸. Il conclut en disant : « C'est une chance extraordinaire, et il y avait le lien humain, on s'est compris »²⁷⁹.

Du côté de l'exposition, Nadège Sébille explique le rôle de Laurent Girault-Conti. Elle a connu ce dernier par le biais de l'élu à la Culture

²⁷³ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 27 : 30).

²⁷⁴ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 03 : 14). Voir « Objectif Odesser, 40 ans de photographies dans le bassin annécien, 1944-1984 », Annecy, Archives départementales de Haute-Savoie, décembre 2009, p. 90-95.

²⁷⁵ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 04 : 40) et (01 : 06 : 13) et *Op. cit.*, p. 10-24.

²⁷⁶ Annexe 2.3 : entretien avec Louise Hémon (00 : 43 : 34).

²⁷⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 40 : 35) et (00 : 43 : 30).

²⁷⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 44 : 00).

²⁷⁹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 44 : 25).

de la ville. Ce dernier a contribué à la forte présence d'objets personnelles d'Anita Conti en prêtant des objets de sa collection personnelle²⁸⁰. « J'ai compris tout de suite que j'avais quelqu'un en face de moi qui avait une volonté, et le désir et la compétence » de valoriser Anita Conti²⁸¹. Cette dernière a plutôt l'habitude de travailler avec des ayants droits d'artistes vivants. Elle ajoute aussi que sans les connaissances et les objets de Laurent Girault-Conti, l'exposition ne pouvait pas se faire²⁸². Il arrive donc que des ayants droits obtiennent un statut presque essentiel dans des projets de valorisation. Laurent Girault-Conti a joué un rôle multiple : il a réalisé un travail documentaire et de recherche sur Anita Conti, il a proposé des idées pour l'écriture de l'exposition et il a écrit des textes pour le catalogue d'exposition, qui était une commande²⁸³. L'écriture d'articles sur Anita Conti a été l'occasion pour Laurent Girault-Conti de mettre en avant la collection d'objets et d'archives d'Anita Conti qu'ils conservent toujours, mais aussi son rôle d'ayant droit.

Laurent Girault-Conti peut aussi donner son avis, tel l'exemple du film de Frédéric Brunnquell, « Anita Conti, l'appel du large ». Il regrette l'absence du rôle d'Anita Conti lors de la Seconde guerre mondiale, où entre 1941 et 1943 Anita Conti est sous les ordres du gouvernement de Vichy *via* l'Office Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (OSTPM) avant de renseigner la Résistance²⁸⁴. Néanmoins, cela n'enlève en rien de la qualité de la réalisation²⁸⁵. Un ayant droit peut aussi exprimer des souhaits, sans jamais vraiment les exprimer²⁸⁶. Enfin, Laurent Girault-Conti peut même bouleverser des projets : ce dernier avait de mauvaises relations avec l'ancienne conservatrice du musée des Terre-Neuvas de Fécamp, du vivant d'Anita Conti²⁸⁷. Par cette « obstruction » comme il le dit, la problématique a été

²⁸⁰ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 21 : 42).

²⁸¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 45 : 00).

²⁸² Annexe 2.1 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 26 : 39).

²⁸³ Annexe 2.1 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 28 : 15).

²⁸⁴ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 37 : 38).

²⁸⁵ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 38 : 40).

²⁸⁶ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 39 : 03).

²⁸⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 41 :00).

déterminante dans la suite de la relation avec le musée de Fécamp, une fois que Nadège Sébille est arrivée bien qu'elle n'a pas le rôle de conservatrice. Blandine et Louison de Caunes peuvent aussi exprimer leurs avis et participer activement, notamment pour l'inauguration de la bibliothèque Benoîte Groult à Paris. Elles ont « beaucoup participé et prêté des lettres, des objets de maman quand ils ont inauguré la bibliothèque »²⁸⁸.

2.2. LES AYANTS DROITS DANS LES PROJETS DE VALORISATION : ENTRE SIMPLE CONSULTATION, REFUS ET ABSENCE

Toutefois, il arrive que des projets de valorisation se font sans l'ayant droit. Cette absence peut être voulue ou non. Ne pas initier des valorisations n'est pas un signe de désintérêt de la part des ayants droits pour la mémoire de leur parent. Il arrive tout simplement que des projets n'entrent pas en adéquation avec les individus et le contexte. Cette absence peut être de différentes formes : soit parce que l'ayant droit n'a pas initié le projet, soit parce qu'il n'approuve pas le projet, il a alors une valeur d'assentiment et d'approbation. De plus, il arrive que des valorisations se font sans l'accord des ayants droits, c'est notamment le cas de Blandine et Louison de Caunes indiquant qu'elles n'ont pas été consultées sur le projet de nommer une rue Benoîte Groult à Bondy, en banlieue parisienne²⁸⁹. Cela constitue le seul exemple de non-consultation auprès de Blandine et Louison de Caunes sur des actions de valorisation autour de la figure de leur mère. C'est aussi le cas pour Laurent Girault-Conti qui explique qu'il n'a pas été consulté lors de la rédaction de l'ouvrage de Clotilde Leton et Catherine Reverzy²⁹⁰. Laurent Girault-Conti n'a pas un regard objectif sur ces projets de valorisation. Il précise que Clotilde Leton, alors archiviste aux archives municipales de Lorient, a bénéficié de la proximité avec le fonds pour écrire un ouvrage sur Anita Conti sans

²⁸⁸ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 02 : 54).

²⁸⁹ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 22 : 55).

²⁹⁰ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 46 : 15).

passer par Laurent. Concernant l'ouvrage de l'ouvrage de Catherine Reverzy, expliquant qu'il aurait aimé qu'elle l'appuie dans l'ouverture du fonds à Lorient, durant le contentieux juridique²⁹¹.

Blandine et Louison de Caunes sont généralement consultées pour des projets, tel le projet d'affiches sur les journées du matrimoine à Quimperlé lors de l'édition de mars 2025 où la communauté d'agglomération a choisi de mettre à l'honneur plusieurs figures féminines locales dont Benoîte Groult (cf. Figure 9). « Chaque fois qu'il y a quelque chose qui touche maman, ou Paul d'ailleurs, on répond positivement »²⁹² si le projet est en adéquation avec leurs mémoires. À l'inverse, dans le cadre des expositions à la Bibliothèque Universitaire d'Angers, France Chabod explique qu'elle n'a pas contacté Blandine et Louison de Caunes car Benoîte Groult avait « autorisé à faire ce qu'on voulait avec les archives, on était assez libre »²⁹³. « Évidemment, on fait attention à ce qu'on expose, ce qu'on utilise »²⁹⁴.



Figure 9 : Campagne d'affichage de six figures féministes locales, (au centre, Benoîte Groult), lors des Journées du matrimoine à Quimperlé, (Le Télégramme/Gwen Le Rest/Quimperlé communauté).

²⁹¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 46 : 14).

²⁹² Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 27 : 29).

²⁹³ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (00 : 59 : 09).

²⁹⁴ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (00 : 59 : 39).

Les refus de valorisation sont rares : Blandine et Louison de Caunes expliquent qu'elles refusent rarement des projets, sauf s'ils ne respectent pas la mémoire, telle l'adaptation des *Vaisseaux du cœur* qui était « vulgaire » et « trahissait, pour nous, ce qu'était maman »²⁹⁵. Il ressort de l'analyse que le critère primordial d'un refus de valorisation autour de la mémoire du parent est le non-respect de l'image de ce dernier et le décalage entre cette image et le projet. C'est aussi le cas de Laurent Girault-Conti, par rapport à une bande dessinée. Bien qu'il n'approuve pas vraiment le projet, il a néanmoins accepté parce qu'à ce moment-là, il n'y avait rien sur Anita Conti²⁹⁶.

Quelques fois, les ayants droits ne sont pas les initiateurs de projets de valorisation. Michel Odesser explique que « les orientations de valorisation » sont avant tout le fait des « utilisateurs qui sont demandeurs »²⁹⁷. C'est surtout la demande sociale et individuelle des utilisateurs qui conduit aussi à une forme de valorisation du fonds Henri Odesser. Laurent Girault-Conti n'a pas été l'auteur du projet de la bande dessinée : c'est avant tout le désir de Catel Muller et Jean-Louis Bocquet de parler d'Anita Conti²⁹⁸. Ils ont ensuite contacté Laurent Girault-Conti qui a été immédiatement emballé par le projet. On s'aperçoit que l'ayant droit peut rejoindre en cours de route une action de valorisation, initié ou non, par le désir du créateur du projet. La place de l'ayant droit dans une valorisation peut quelques fois être conditionnée par l'auteur du projet qui peut être favorable ou non à la présence de l'ayant droit. De plus, Laurent Girault-Conti ne connaissait pas vraiment le projet de bande dessinée expliquant qu'il avait « abandonné la BD »²⁹⁹. Il n'a pas non plus été l'initiateur du projet d'ouvrages par Clotilde Leton et Catherine Reverzy. Finalement, « c'est toujours embêtant de dire non, surtout quand on ne sait pas ce qui va être fait, alors tu dis oui et puis après tu es déçu. C'est tout, c'est

²⁹⁵ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 24 : 16).

²⁹⁶ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 50 : 18).

²⁹⁷ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 30 :40).

²⁹⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 42 : 20).

²⁹⁹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 43 : 37).

comme ça »³⁰⁰. Il précise que c'est difficile d'avoir du jugement dans l'œuvre et dans l'intention d'un artiste³⁰¹.

La place d'ayants droits est important dans les projets de valorisation, initié ou non par sa volonté. Les ayants droits ne sont pas toujours les auteurs d'actions de valorisation, mais peuvent exprimer et suggérer des idées. Ces derniers bénéficient alors d'un rôle de soutien en accordant leur aval. Ils peuvent se montrer intéressé par ces actions, dans une volonté de faire découvrir au plus grand public leurs histoires. Ces derniers peuvent donc être d'une aide non négligeable dans la réalisation de ces projets, que ce soit dans l'apport de documentation ou d'informations complémentaires, tout simplement en donnant leur autorisation. Inversement, il arrive que des valorisations se font sans leur accord, voire que les ayants droits n'ont pas été contactés.

3) Des logiques d'usages de la valorisation

À la suite de tous ces éléments, peut-on réellement considérer la valorisation des archives comme un contre-don ? La valorisation se situant à la suite de l' « obligation de recevoir », il est en effet pertinent de considérer la valorisation comme une « obligation de rendre » selon le triptyque postulé par Marcel Mauss. La valorisation comme contre-don est plus ou moins implicite lors de don d'archives, se construisant suivant les conditions émises par le donneur. C'est une manière de remercier les donateurs de leurs dons, ou bien de leurs implications autour de projets par exemple. Toutefois, ce postulat d'une valorisation comme contre-don peut se faire en dehors du cadre d'un don à un service d'archives ; elle peut être mobilisée par les ayants droits eux-mêmes auprès de leurs familles et de leurs proches.

³⁰⁰ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 56 : 40).

³⁰¹ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (00 : 58 : 00).

3.1. UN REMERCIEMENT DU DON : LA VALORISATION CONTRE UN CONTRE-DON

Il apparaît clairement qu'une valorisation est une forme de remerciement envers le donateur d'archives, et elle se fait de plusieurs manières. Remercier contribue à un maintien de bonne relation entre un donateur et un service d'archives, conjointement à la relation de confiance établie en amont du don. Tout d'abord, le fait qu'un service d'archives décide de valoriser, et de faire connaître à un large public, un fonds d'archives privées est en soi une première forme de remerciement. Cela induit une part de reconnaissance, par le service d'archives, vis-à-vis de l'importance affective des archives pour l'héritier, mais aussi une reconnaissance de l'importance historique et patrimonial du fonds d'archives. Les expositions présentées ci-dessus s'incarnent dans les envies des services de valoriser un parcours individuel, tout en faisant connaître à un large public les valeurs historiques, patrimoniales et personnelles (les combats féministes de Benoîte Groult, les combats écologiques d'Anita Conti) de ces fonds d'archives.

Décider de valoriser un fonds d'archives est donc un choix construit par le service, qui veut mettre une histoire familiale et individuelle en lumière. L'institution qui décide de valoriser un fonds d'archives privées peut remercier tous les acteurs ayants travaillé sur le projet. Par exemple, à la fin du catalogue de l'exposition « Objectif Odesser », les archives départementales de la Haute-Savoie remercient des contributeurs pour leurs autorisations, dont Michel Odesser. C'est également le cas dans le catalogue d'exposition « Anita Conti, la dame aux semelles de vent » où les remerciements sont placés en début d'ouvrage. À l'occasion de l'exposition « Benoîte Groult, Mon évasion. Un manuscrit à partager », qui s'est déroulée du 21 octobre au 16 décembre 2016 à la BU d'Angers, un hommage a été rendu à Benoîte Groult, disparue le 20 juin. Ici, le remerciement a été double : d'une part, la mise en exposition des archives de Benoîte Groult est une

manière de remercier le donateur par le biais de ses archives, et de l'autre, l'hommage remercie les valeurs et les combats menés par cette dernière.

Intégrer les ayants droits au sein des projets de valorisation est un remerciement supplémentaire pour leurs dons. Le simple fait de les consulter, qu'ils aient ou non initié des actions de valorisation, renforce ce sentiment de gratitude et leur permet d'exprimer leurs idées et opinions sur les projets. On veut avant tout les mettre en avant et les remercier de communiquer des informations complémentaires sur le fonds ou le producteur d'archives. C'est surtout le cas de Michel Odesser et de Laurent Girault-Conti. Le premier, par son investissement dans la contextualisation des photographies de son père, a permis au service des archives départementales de la Haute-Savoie d'obtenir beaucoup d'informations. Concernant l'exposition, Michel Odesser s'est beaucoup investit, notamment dans la sélection des titres, ce qui apporte une dimension supplémentaire dans la volonté de le remercier³⁰². De plus, il a co-écrit un chapitre dans le catalogue d'exposition, lui donnant une place dans l'exposition au-delà de son don et de ses connaissances³⁰³. Laurent Girault-Conti a également apporté une aide au sein de l'exposition au musée de Fécamp (aide dans la recherche d'informations, aide dans la proposition d'idées, écriture de textes)³⁰⁴. Le musée a voulu remercier la contribution de Laurent Girault-Conti en lui donnant la place de conseiller artistique au sein de l'exposition. On peut supposer que l'écriture de textes pour le catalogue d'exposition est une manière pour Laurent Girault-Conti de remercier le musée. On peut également supposer que le prêt d'objets par ce dernier est une forme de remerciement de valoriser Anita Conti ; par l'initiative des auteurs de la bande dessinée puis du musée de Fécamp, Laurent Girault-Conti

³⁰² Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 04 : 40) et (01 :06 : 13).

³⁰³ « Objectif Odesser, 40 ans de photographies dans le bassin annécien, 1944-1984 », Annecy, Archives départementales de Haute-Savoie, décembre 2009, p. 10-24.

³⁰⁴ Annexe 2.2 : entretien avec Nadège Sébille (00 : 28 : 15). Voir « Anita Conti, la dame aux semelles de vent », catalogue d'exposition du 29 juin 2024 au 5 janvier 2025, Rouen, Éditions Des Falaises, 2024, p. 38-63.

entend valoriser une dimension supplémentaire d'Anita Conti auprès du public, par le prêt d'objets et d'archives inédits qu'ils conservent.

L'invitation réfléchit aux mêmes logiques de remerciement : c'est un moyen de remercier le don et, le cas échéant, de remercier l'aide apportée durant le projet. Les ayants droits peuvent alors être invités lors d'inaugurations ou de projections. Cela a été évoqué lors des entretiens³⁰⁵. Louise Hémon explique qu'elle « essaye dès que possible de le [Laurent Girault-Conti] faire venir ». Elle a invité ce dernier à Lorient lors d'une représentation de son spectacle *Les Océanographes*³⁰⁶. Lors de ces invitations, Laurent Girault-Conti peut alors interagir avec le public, lire des textes d'Anita Conti ou bien présenter une intervention³⁰⁷. Du côté de l'exposition au musée de Fécamp, Laurent Girault-Conti a été invité lors de l'inauguration. Durant l'exposition il a mené des lectures publiques³⁰⁸. Lors de l'entretien avec Blandine et Louison de Caunes, ces dernières ont mentionné l'invitation pour l'inauguration de la bibliothèque municipale Benoîte Groult³⁰⁹. Lors des expositions autour de leur mère, elles ont également été invitées à la BU d'Angers³¹⁰. C'est lors d'une de ces invitations qu'elles ont remis un manuscrit, lors des vingt ans du CAF.

Enfin, maintenir le contact après le don peut être une forme de contre-don. France Chabod explique que la newsletter envoyée aux donateurs, au-delà de créer du lien, est une manière de remercier leurs dons et « de leur montrer que les archives sont valorisées »³¹¹.

³⁰⁵ Annexe 3.4 : entretien avec Lucile Guesdon (01 : 04 : 45).

³⁰⁶ Annexe 2.3 : entretien avec Louise Hémon (00 : 22 : 20).

³⁰⁷ Annexe 2.3 : entretien avec Louise Hémon (00 : 22 : 47). Voir le site internet du Musée d'histoire naturelle, (en ligne), [URL : <https://www.mnhn.fr/fr/evenement/anita-conti-oceanographe>].

³⁰⁸ Voir le site internet de la ville de Fécamp, (en ligne), [URL : <https://www.ville-fecamp.fr/albums/inauguration-de-l'exposition-anita-conti-la-dame-aux-semelles-de-vent/>], « Fécamp. Une exposition consacrée à Anita Conti, la dame de la mer », *Le courrier cauchois*, publié le 01 juillet 2024, [en ligne, URL : <https://www.lecourriercauchois.fr/actualite-365532-fecamp-une-exposition-consacree-a-anita-conti-la-dame-de-la-mer>] et le site Paris-Normandie, (en ligne), [URL : https://agenda.paris-normandie.fr/fr/evenements/387303_lectures-au-musee.html].

³⁰⁹ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 02 : 54).

³¹⁰ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (00 : 59 : 45).

³¹¹ Annexe 3.2 : entretien avec France Chabod (01 : 04 : 46). Voir aussi Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 33 : 44).

Valoriser revient alors à remercier les donateurs de leurs dons. En dehors de son don, et de son autorisation de valoriser, un ayant droit peut proposer des services comme le fait de communiquer des informations supplémentaires, ou bien de soumettre des idées. L'investissement d'un ayant droit dans des projets de valorisation menés par un service d'archives peut être perçu comme une marque de gratitude envers l'intérêt que porte le service à son histoire et à ses archives.

3.2. MOBILISER LES ARCHIVES PERSONNELLES ET FAMILIALES OU COMMENT FAIRE CONNAITRE A UN PLUS GRAND MONDE SON HISTOIRE

Une autre manière de considérer une valorisation comme un contre-don est la mobilisation des archives personnelles et familiales par les ayants droits auprès de leurs familles et des publics. La valorisation des archives personnelles et familiales peut constituer une démarche permettant aux ayants droit de transmettre leurs connaissances à leur entourage.

Le fait d'avoir donné à un service d'archives ne doit pas priver leurs familles de connaître leurs histoires et ses membres. L'ouvrage de Michel Odesser, *L'Épopée*, est une manière de mobiliser les archives personnelles et familiales. En effet, la recherche familiale lancée par Michel Odesser, dans une accumulation archivistique et mémorielle sur l'histoire de sa famille, l'amène à « générer un bilan et construire un maillon de transmission »³¹² auprès de ses enfants. Une décision de « mettre au clair la mémoire de mes parents ». De plus, le fait que Michel Odesser a autopublié son ouvrage est un choix personnel³¹³, dans une envie de faire connaître son histoire. La mobilisation des archives de Benoîte Groult par Blandine et Louison de Caunes se fait

³¹² Patrice Marcilloux, *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 85.

³¹³ Annexe 1.3 : entretien avec Michel Odesser (00 : 33 : 17).

via des lectures (lettres, journaux, etc.). Blandine de Caunes précise : « on vit avec »³¹⁴. Une mobilisation supplémentaire, ici de la mémoire familiale, s'exerce dans les métiers de Blandine et de Louison de Caunes. En parlant de la mémoire de Benoîte Groult, Louison de Caunes dit qu'elle « est très vivante dans notre vie »³¹⁵. Vivre avec les archives est une autre manière de les mobiliser, de les valoriser.

L'existence d'un deuxième fonds Anita Conti est une manière pour Laurent Girault-Conti de valoriser par lui-même, et presque pour lui-même, en étant maître de l'orientation finale de la valorisation. Il est toujours heureux de montrer des documents ayant appartenu à Anita Conti lorsqu'on lui demande et cela lui sert à répondre à des propositions comme c'était le cas avec le musée de Fécamp³¹⁶. Cet exemple est particulier, autant dans sa forme que dans son fonds, car la relation avec le service d'archives a été mauvaise. Comme lorsque Blandine de Caunes dit qu'elles vivent avec les archives, Laurent Girault-Conti explique que les archives personnelles d'Anita Conti « font partie de mon décor, de mon quotidien, de mon univers ». Il poursuit que ce n'est pas une appropriation d'Anita Conti et de ses objets³¹⁷. Laurent Girault-Conti compare son ancien studio parisien avec l'appartement d'Anita Conti, qu'elle appelait sa « caverne », car il y avait le même univers malgré une différence de contenu. « L'apparence, il y avait quelque chose de comparable [...], il y avait les mêmes échos »³¹⁸.

Cette mobilisation des archives personnelles de parent entre dans des logiques d'usages individuelle et familiale ; à la fois dans une volonté de s'inscrire dans une lignée et de faire connaître son histoire familiale. Au-delà « d'archives qui guérissent »³¹⁹, dans une logique de soin généalogique et transgénérationnel, on peut voir cette

³¹⁴ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 35 : 30).

³¹⁵ Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison de Caunes (00 : 35 : 53).

³¹⁶ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (01 : 10 : 10).

³¹⁷ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (01 : 08 : 25).

³¹⁸ Annexe 1.2 : entretien avec Laurent Girault-Conti (01 : 09 : 15).

³¹⁹ Patrice Marcilloux, *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 76.

mobilisation comme un médium dans une introspection familiale où les archives sont convoquées comme support mémoriel. Cet usage s'inclut plus largement dans un désir de valorisation, de communication d'une mémoire et d'une histoire, auprès des publics.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Par conséquence, les trois exemples étudiés dans ce cas d'étude, permettent de mettre en évidence les logiques de transmission intrafamiliale et extrafamiliale d'archives. Évidemment, cette étude mériterait d'être étendu à d'autres exemples de pratiques de transmission d'archives, notamment pour des fonds d'archives de personnalités politiques où l'ambivalence existe sur la qualification de certains documents³²⁰.

De ce fait, l'étude de cas confirme les nombreuses dimensions que possèdent les archives personnelles et familiales. En elles, les archives intègrent une mémoire affective, accentuant ou cristallisant les expressions familiales (amour, tension, etc.). Vecteurs d'émotions, elles ont véritablement une « charge émotive »³²¹. Ces documents peuvent être une poursuite de la relation établie du vivant du producteur d'archives privées. Pour Blandine et Louison De Caunes, la relation avec les archives personnelles de Benoîte Groult se fait dans une continuité de la relation entretenue avec leur mère³²². En dehors de l'aspect émotif des archives, la transmission réfléchit à des logiques de continuité mémoriel qu'incarnent ces documents. Transmettre, donner, est un acte de perpétuation de la mémoire de la lignée. « Mémoire archivée », mais aussi « mémoire enregistreuse »³²³, les archives sont le reflet du passé.

Dans les exemples étudiés, on retrouve cette logique de transmission où il fallait que cette mémoire vive encore. Une fois reçus des archives, les ayants droits transmettent à leurs tours vers des services d'archives lorsqu'ils le jugent nécessaire. Cette transmission vers des services d'archives s'exerce par différentes modalités d'entrées qui s'offrent alors aux donateurs : par exemple, le don

³²⁰ Exemples donnés par DUCROT (Ariane), « Archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques », *La Gazette des Archives*, n° 157, 1992, p. 135.

³²¹ Yvon Lemay, Anne Klein, « Archives et émotions », *Documentation et bibliothèques*, 58(1), 2012, p. 9.

³²² Annexe 1.4 : entretien avec Blandine et Louison De Caunes (00 :35 :10).

³²³ Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, 2007, p. 21.

(Benoîte Groult puis ses filles, Blandine et Louison de Caunes) ou par l'achat (Michel Odesser, Laurent Girault-Conti après le contentieux juridique). Le contact avec le service d'archives engage alors l'établissement et le renforcement d'une relation de confiance entre les deux parties. Le don est une relation sociale contractée entre deux parties sur la base d'un contrat, écrit ou explicite, « le lien importe plus que le bien, voilà ce qu'affirme le don » selon le sociologue Alain Caillé³²⁴. Sans la présence d'une relation de confiance le don ne peut se contracter qu'avec difficulté entre les individus, c'est le cas de l'exemple de Laurent Girault-Conti et les archives municipales de Lorient. Se satisfaire passe par la satisfaction de l'autre. Dans le cas d'un don d'archives auprès d'un service d'archives, ce dernier est satisfait du don, qui vient ainsi enrichir ses magasins, mais il doit également satisfaire le donneur en respectant les conditions qu'il décide d'appliquer. À l'inverse, le donneur est satisfait de donner, car cela le soulage, et il contribue ainsi au patrimoine tout en satisfaisant un service d'archives par son geste. C'est notamment le cas de Michel Odesser qui, ne se sentant pas de taille de gérer l'importante masse de photographies de son père, décide de les vendre aux archives départementales de la Haute-Savoie. Ces derniers, constatant l'importance matérielle, affective et patrimoniale du fonds, achètent le fonds. Il y a réciprocité dans la satisfaction entre les deux parties. Pour aller plus loin dans cette logique, la valorisation est une satisfaction du don. La valorisation supposant une forme de communication, elle permet de faire connaître aux publics les fonds conservés, dans le cas de projets montés par le service d'archives. Forme de contre-don, la valorisation répond à une envie de service de faire connaître ses fonds et son service, tout en remerciant le donneur pour son geste.

L'étude de ces exemples révèle les pratiques et logiques qui sous-tendent un don d'archives à un service d'archives, qu'il soit effectué à la suite d'une transmission intrafamiliale.

³²⁴ Alain Caillé, *Anthropologie du don*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, p. 9.

CONCLUSION

En conclusion, la transmission intrafamiliale et extrafamiliale d'archives réfléchit à divers usages par les individus et les familles. Transmettre est avant tout un désir de continuer, de perpétuer, une histoire familiale ou personnelle, et est un acte courant. Dans cette optique, la transmission d'archives permet de maintenir la mémoire, « réalité antérieure »³²⁵, familiale en pensée chez les individus. Les archives personnelles et familiales sont les vecteurs d'affect et de mémoire. La transmission intrafamiliale est une circulation au sein du cercle de la parenté.

Néanmoins, lorsque cela n'est plus possible, la transmission à un service d'archives est une solution de maintenir la mémoire éveillée et vivante. En effet, le don met surtout en avant liens sociaux constitués par cet acte, au lieu de l'objet transmis. L'émergence de cette nouvelle relation sociale créée en fonction d'un désir de don d'archives, tend à devenir une relation de confiance avec le service d'archives et les archivistes, dans la majorité des cas. Les différentes modalités d'entrées d'archives privées au sein des services d'archives permettent une ouverture de ces documents. Représentant un intérêt de plus en plus affirmé par les services, les archives privées bénéficient d'une attirance lors de collectes. Le large panel de publications par les archivistes et les services d'archives démontrent que les archives privées ont une attention toute particulière³²⁶. Ce qui participe à cela est la relation sociale créée durant un don, qui existe aussi auprès des producteurs d'archives publiques. En effet, accueillir un don d'archives privées c'est accueillir une histoire et une mémoire singulière et émotive. L'archiviste qui affirme un intérêt pour cette mémoire est un signe de respect pour le donateur en face. Une fois cela acquis, les archives privées peuvent être au centre d'actions de valorisation. La

³²⁵ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 6.

³²⁶ Voir le site internet des archives départementales du Morbihan, (en ligne), [URL : <https://patrimoines-archives.morbihan.fr/proteger/archives/proprietaires-prives>] et Christine Nougaret, « L'intérêt des archives privées pour l'Histoire », *La Gazette des Archives*, n°201, 2006-1, p. 25.

valorisation étant un langage, elle permet de faire connaître aux publics une histoire et une mémoire, tout en diffusant un message³²⁷. La multiplication des projets de valorisation (exposition, visite, atelier, etc.) contribue à la mise en valeur des archives. De plus, la présence d'une diversité de publics induit les services d'archives à circonscrire les thématiques, les discours et à les adapter.

Les trois exemples mobilisés dans ce mémoire de recherche a permis de mettre en évidence ces logiques de transmissions intrafamiliales et extrafamiliales d'archives. Les fonds Anita Conti, Benoîte Groult et Henri Odesser conservés aux archives municipales de Lorient, au Centre des Archives du Féminisme d'Angers et aux archives départementales de la Haute-Savoie, ont tous une histoire palpitante et une forte valeur patrimoniale. La relation des ayants droits aux services d'archives a pu amener ces derniers à recevoir voire à acquérir ces fonds. La relation établie lors du don peut continuer bien après. En effet, l'après-don peut être vu comme une forme de remerciement par le service d'archives. C'est une manière de garder un contact avec le donneur/ayant droit qui, grâce à son don, a permis d'augmenter les magasins, et ainsi de faire connaître le service. Par le désir de leurs ayants droits (Laurent Girault-Conti, Blandine et Louison de Caunes et Michel Odesser), mais aussi des services d'archives, ces fonds d'archives disposent d'une forte exposition culturelle et patrimoniale. Les projets de valorisation menés par les services d'archives, avec le soutien des ayants droit, ainsi que les projets menés de leur propre initiative contribuent à l'émergence de productions autour de ces archives. Les logiques d'usage derrière la valorisation sont doubles : d'une part, il s'agit d'une forme de contre-don, avec l'exposition des archives où le service peut décider de faire participer l'ayant droit, et d'autre part, la mobilisation des archives familiales et personnelles par

³²⁷ Serge Chaumier, « Les écritures de l'exposition » in « Les musées au prisme de la communication », *Hermès, La Revue*, CNRS Éditions, 2011/3, n°61, p. 45.

les ayants droits permet de réfléchir à une logique de valorisation et de « quête généalogique »³²⁸.

³²⁸ Patrice Marcilloux, *Les égo-archives. Traces documentaires et recherche sur soi*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 77.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENTRETIENS REALISES AUPRES D'HERITIERS ET DE DONATEURS.

1.1. GUIDE D'ENTRETIEN

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation	<p>Nom et Prénom</p> <p>Parcours de vie, profession actuelle</p>
Parenté	<p>Présentation de l'ascendant en quelques phrases</p> <p>Quelles ont été vos impressions sur votre parent ?</p> <p>Comment avez-vous vécu la demande d'adoption simple faite par Anita Conti ? [Spécifique à LGC]</p> <p>Pouvez-vous me parler du travail mené par l'association « Cap sur Anita Conti » ? Quel a été le but de fondation de cette association ? Quel a été votre rôle ? [Spécifique à LGC]</p>
La démarche du don d'archives personnelles	<p>Comment s'est construite la décision de donner les archives personnelles ? Quel a été l'élément déclencheur ?</p> <p>Cette décision a-t-elle été une envie exprimée par votre ascendant ?</p> <p>Pouvez-vous me raconter la démarche du don ?</p> <p>Avez-vous fixé des conditions de classement, de consultation, de valorisation et de reproduction des archives du fonds ?</p>

	Rétrospectivement, êtes-vous satisfait de ce don ?
	Quel regard portez-vous sur le classement effectué par les archivistes du fonds ?
	Pourquoi le fonds a-t-il été conservé à la maison de l'imprimeur ? Était-ce le seul choix possible ? [Spécifique à LGC]
Les actions de valorisation	Comment est né l'envie de valoriser les archives personnelles d'Anita Conti ? Est-ce une volonté d'Anita Conti elle-même ou bien est-ce votre volonté ?
	Comment choisissez-vous les projets de valorisation ?
	Avez-vous refusé des actions de valorisation ? A-t-il existé des projets de valorisation rédhibitoires ?
	Êtes-vous systématiquement consulté pour des projets de valorisation sur votre parent ou ascendant ?
	Quel regard portez-vous sur le site internet des AM de Lorient sur Anita Conti ou d'une manière générale sur les actions menées par des collectivités ? [Spécifique à LGC]
	Pouvez-vous expliquer et détailler votre implication dans les projets de valorisation ?
	Pouvez-vous me détailler votre rôle et vos impressions sur l'exposition qui s'est déroulée à Fécamp, « Anita Conti, la dame aux semelles de vent » et la bande-dessinée sur Anita Conti de Catel Muller et Jean-Louis Bocquet ? [Spécifique à LGC]
	Avez-vous des projets de valorisation en cours ou à venir ?

	Actuellement, quelle est la relation que vous avez avec les archives personnelles de votre ascendant/parenté ?
	Mobilisez-vous personnellement les archives personnelles de votre ascendant/ parenté pour faire vivre sa mémoire auprès de vos proches ou d'autres publics ?
	Les archives personnelles d'Anita Conti ont-elles contribuées ou contribuent-elles à façonner votre travail d'artiste plasticien ? [Spécifique à LGC]

1.2. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC LAURENT GIRAULT-CONTI

Laurent Girault-Conti est artiste plasticien. Après des études d'arts appliqués, il exerce autant la photographie que l'illustration ou encore la peinture. Rencontrant Anita Conti dans les années 1980, il est devenu son fils adoptif. Il l'a accompagnée jusqu'à son décès en 1997. Depuis, il s'attache à faire connaître au plus grand monde la vie, les actions et l'œuvre d'Anita Conti.

Laurent Girault-Conti autorise la libre communication de l'entretien mené chez lui le 6 mars 2025.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00 :06 :51	Sentiment vis-à-vis des archives personnelles d'Anita Conti.– Connaissance des archives.– Affaire avec Lorient.– Choix de la maison de l'imprimeur. – Idée de transmission.
00 :06 :52	00 :12 :20	Choix de Lorient.– Historique du fonds.
00 :12 :21	00 :21 :52	Démarche du don et relation avec les archivistes.– Sentiment vis-à-vis du don.– Consultation du site internet des archives municipales de Lorient.– Classement personnel du

		donateur.– Existence d'un fonds parallèle et valorisation par Laurent Girault-Conti.
00 :21 :53	00 :26 :44	Premières impressions sur Anita Conti.– Demande d'adoption.
00 :26 :46	00 :37 :15	Création et objectifs de l'association « Cap sur Anita Conti ».– Logiques du don.– Intérêt du service face au don.– Conditions du don.– Évocation d'un projet de valorisation d'un voyage en bateau.– Anecdote.– Poésie d'Anita Conti.
00 :37 :16	01 :08 :13	Les actions de valorisation autour d'Anita Conti.– Rôle du donateur dans les projets de bande dessinée et d'exposition à Fécamp.– Ouvrage de Clotilde Leton et de Catherine Reverzy.– Refus de projets.– Évocation de projets de valorisation.
01 :08 :14	01 :24 :35	Mobilisation des archives personnelles d'Anita Conti auprès des proches.– Usage des archives personnelles dans le façonnement du travail d'artiste plasticien.
01 :24 :36	01 :25 :30	Annonce de fin.

**1.3. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC
MICHEL ODESSER**

Michel Odesser est né le 4 août 1944. Il est le fils de Henri, photographe professionnel, et de Lina. Membre de la société des Amis du Vieil Annecy, il s'attache à faire connaître le travail de son père. En parallèle du don effectué en 2006 auprès des archives départementales de la Haute-Savoie, Michel Odesser a mené une véritable enquête pour déterminer les personnes photographiées par son père.

Michel Odesser autorise la libre communication de l'entretien réalisé par téléphone le 17 mars 2025.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00:11:59	Parcours de vie de Michel Odesser et de ses parents. — Parcours professionnel de Henri Odesser.— Description sommaire du parent. – Histoire du camp de prisonniers de Novel et rôle du parent.
00:12:00	00:21:03	Importance matérielle des archives d'Henri Odesser et relation entretenue par Michel Odesser. – Contrat passé entre les AD74 et Michel Odesser.— Traitement du fonds par Michel Odesser.— Décision du don par Michel Odesser et première décision du don par le parent.— Relation avec le service d'archives.— Classement primaire des photographies par Henri Odesser.
00:21:04	00:26:16	Conditions données par le donneur.— Satisfaction du don par le donneur.— Consultation du classement fait par les AD74 et classement parallèle par Michel Odesser.— Transmission et volonté de conservation comme fondement du don.
00:26:17	00:40:57	Actions de valorisation et envies de valoriser.— Choix de projets de valorisation par Michel Odesser.— Regards portés sur les projets de valorisation. – Ouvrage <i>L'Épopée</i> .— Mobilisation personnelle des archives personnels du parent par l'héritier.
00:40:58	00:51:40	Annonce de fin et discussions annexes.

1.4. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC BLANDINE ET LOUISON DE CAUNES

Blandine et Louison de Caunes sont les filles de Benoîte Groult et de Georges de Caunes, journaliste. Chacune d'elle ont repris une part de l'histoire familiale : Blandine se consacre à l'écriture et à l'édition, tandis que Louison reprend le travail de leur grand-père, André, l'artisanat de la marqueterie de paille. À la suite de l'initiative de Benoîte Groult de donner ses archives au CAF à Angers, Blandine et Louison donnent occasionnellement des archives de Benoîte Groult, dont le dernier en date est le manuscrit du *Journal amoureux* de Benoîte Groult et de Paul Guimard en 2021 lors des vingt ans du CAF.

Blandine et Louison de Caunes autorise la libre communication de l'entretien réalisé chez Louison de Caunes le 10 avril 2025.

Début	Fin	Thèmes abordés
00 : 00:00	00 :04 :32	Présentations (parcours de vie, professionnel).– Évocation d'un projet de film sur <i>les Vaisseaux du cœur</i> .
00 : 04 :33	00 :09 :04	Présentation de Benoîte Groult.– Relation mère-filles et relation avec les archives.– Dernier combat de Benoîte Groult : féminisation des noms de métiers.– Reprise des combats par les enfants.
00 : 09 :05	00 :16 :15	Décision du don par Benoîte Groult et élément déclencheur du don.– Démarche du don.– Conditions d'utilisation, d'accès.
00 : 16 :16	00 :20 :52	Satisfaction du don.– Évocation d'un possible autre lieu pour le don.– Évocation des journées du matrimoine de Quimperlé et utilisation de l'image de Benoîte Groult.
00 : 20 :53	00 :22 :20	Consultation du classement des archives du fonds Benoîte Groult.
00 : 22 :22	00 : 37 :30	Actions de valorisation et envie de valoriser.– Volonté de la part de Benoîte Groult.– Critères de sélection des projets de valorisation.– Idées de projets coup de cœur.– Relation vis-à-vis des archives personnelles de Benoîte Groult.– Mobilisation des archives dans la vie quotidienne.– Aide des archives dans la vie.
00 :37 :31	00 :38 :54	Annonce de fin.

ANNEXE 2 : ENTRETIENS REALISES AUPRES D'ACTEURS DE VALORISATION

2.1. GUIDE D'ENTRETIEN

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation	Nom et Prénom
	Parcours universitaire et professionnel ?
Le choix du projet de valorisation	Comment a débuté le projet de valorisation sur Anita Conti ? Pourquoi cette thématique particulièrement ? Quel a été votre rôle ?
	Pourquoi avoir accepté un projet de valorisation sur Anita Conti ? Est-ce une envie personnelle ou bien ce projet rentre-t-il dans la politique du musée ? [Spécifique au musée]
	Comment la sélection des expôts s'est faite dans le fonds conservé aux AM de Lorient ? Avez-vous bénéficié d'autres prêts ? Quels ont été les choix entrepris ? Cela a-t-il été difficile ? [Spécifique au musée]
Les relations avec l'héritier	Avez-vous l'habitude de traiter avec des ayants-droits ?
	Comment êtes-vous entrer en contact avec Laurent Girault-Conti ? Quelles relations avez-vous eu ?
	L'ayant droit a-t-il posé des conditions à la réalisation de l'initiative et à la réutilisation des archives ? A-t-il exprimé des souhaits relatifs au traitement du sujet et/ou à la valorisation des archives ?
	Lors d'expositions, comment remerciez-vous les ayants-droits ? [Spécifique au musée]
Le projet de valorisation	Comment avez-vous concilié les archives personnelles d'Anita Conti et les objets collectés par cette dernière ? [Spécifique au musée]
	Quelle a été la place occupée par M. Laurent Girault-Conti dans la conception du projet ?
	Pourquoi avoir intégré dans l'exposition les dessins de la bande-dessinée de Catel Muller et Jean-Louis Bocquet ? [Spécifique au musée]

**2.2. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC
NADEGE SEBILLE**

Nadège Sébille est attachée de conservation et chargée des collections au Musée *Les Pêcheries* de Fécamp. Après des études en muséologie, elle exerce brièvement le métier de libraire au Canada. De retour en France, elle devient régisseuse des collections et des expositions au Havre. Elle a finalement obtenu le poste de chargée des collections au musée *Les Pêcheries* de Fécamp. Elle a été une des commissaires de l'exposition « Anita Conti, la dame aux semelles de vent », qui s'est déroulé du 29 juin 2024 au 5 janvier 2025.

Nadège Sébille autorise la communication de l'entretien à compter du 25 avril 2026.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00 :00 :18	Annonce de début.
00 :00 :19	00 :04 :27	Présentation personnelle et professionnelle.
00 :04 :29	00 :20 :29	Historique et début du projet d'exposition sur Anita Conti.– Les envies autour du projet. – Calendrier, projet et politique du musée.– Connaissance d'Anita Conti avant le projet d'exposition.– Travail sur les archives d'Anita Conti à Lorient.
00 :20 :30	00 :25 :16	Sélection des objets de l'exposition.– Autres prêts pour l'exposition et choix entrepris.
00 :25 :17	00 :30 :58	Travailler avec des ayants droits.– Premier contact avec Laurent Girault-Conti.
00 :30 :59	00 :38 :34	Évocation du synopsis de l'exposition.– Étapes de rédaction d'une exposition.
00 :38 :35	01 :03 :22	Conditions émises par l'ayant droit.– Souhait de ce dernier dans la valorisation.– Images de la préparation de l'exposition.– Mention de la relation entre Laurent Girault-Conti et les archives de Lorient.– Relation entre le musée de Fécamp et les archives de Lorient.
01 :03 :23	01 :14 :50	Concilier les objets d'Anita Conti au sein de l'exposition.– Difficulté d'exposer certains objets.– Choix d'intégrer des planches de bandes dessinées.
01 :14 :50	01 :16 :05	Annonce de fin.

2.3. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC LOUISE HEMON

Louise Hémon a fait des études de lettres et de cinéma à l'Université Lyon-II puis à Paris-I pour poursuivre vers un master de cinéma. Elle a commencé dans le monde du cinéma comme scénariste et

réalisatrice. Elle a réalisé des documentaires de création, des courts-métrages, des moyens métrages. Elle a aussi monté des pièces de théâtres, comme le théâtre documentaire qui utilise des archives dans la mise en scène. En 2024 elle réalise le documentaire *Voyage de documentation de Madame Anita Conti*, sélectionné dans de nombreux festivals.

L'entretien s'est fait par téléphone, le 18 avril 2025.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00 :14 :06	Présentation du parcours professionnel.– Évocation du théâtre documentaire.– Approche des archives de Lorient et impressions sur le fonds.– Évocation de l'affaire juridique avec Lorient.
00 :14 :07	00 :42 :08	Début du projet de valorisation.– Description du monde du documentaire.– Émotions de Laurent Girault-Conti et les archives d'Anita Conti.– Place de Laurent Girault-Conti face aux projets de valorisation.
00 :42 :09	00 :59 :40	Travailler avec des ayants droits et impact sur la vie personnelle.– Conditions établies par le donateur et place du donateur dans le projet de réalisation.– Autres projets autour d'Anita Conti et évocation du combat écologique d'Anita Conti.– Question de la souffrance animale.

ANNEXE 3 : ENTRETIENS REALISES AUPRES D'ARCHIVISTES

3.1. GUIDE D'ENTRETIEN

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation	Nom et Prénom
	Parcours de vie et professionnel
La découverte du donateur et de ses archives	Politique de collecte du service
	Connaissance du donateur (un don spontané ? Une envie du service de recevoir ses archives ?)
	Découverte des archives (premières impressions, évaluation de l'intérêt du fonds par le service)
La démarche du don	Perception du fonds par le donateur : valeur accordée au fonds, attachement, image renvoyée de la figure du parent
	La construction du don (Comment se construit un don ? Quelles conditions émises par le donateur ?)
La réception du don et son traitement	Conditions matérielles du don (rendez-vous chez le donateur ? réception matérielle du don au sein du service)
	Traitement du fonds
	Classement du fonds
	Démarches pour valoriser ce fonds (association du donateur au classement et à la valorisation, place occupé par le donateur, liens actuels conservés avec le donateur)

**3.2. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC
FRANCE CHABOD**

Après un master d'espagnol et l'obtention du CAPES d'espagnol, France Chabod est devenue documentaliste pendant six ans. Elle a demandé un détachement en bibliothèque universitaire, d'abord à Paris-VIII puis à la bibliothèque universitaire de Belle-Beille au sein de l'université d'Angers. L'université abritant alors le Centre des Archives du Féminisme, France Chabod demande une mutation. Elle est responsable des fonds spécialisés.

France Chabod autorise la libre communication de l'entretien réalisé par téléphone le 24 avril 2025.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00 :07 :26	Présentation personnelles et professionnelles.
00 :07 :27	00 :30 :51	Politique de collecte du service.– Projets de collecte à venir.– La décision de collecter le fonds Benoîte Groult.– Les expositions autour de Benoîte Groult.
00 :30 :52	00 :41 :16	Premières impressions sur la découverte des archives.– Perception du fonds par la donatrice.
00 :41 :17	00 :52 :22	Construction du don.– Conditions de la donatrice.– Conditions matérielles et réception du don.– Statistique de consultations du fonds.– Combat de Benoîte Groult pour la féminisation des noms de métiers.
00 :52 :23	00 :59 :08	Traitements et classement du fonds.
00 :59 :09	01 :17 :43	Démarches de valorisation du fonds.– Liens avec les ayants droits.– Place du donneur lors d'actions de valorisation.– Co-construction d'exposition avec des ayants droits : l'exemple d'Hervé Bazin.
01 :17 :44	01 :34 :40	Évocation du mémoire et de recherche.– Annonce de fin.

3.3. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC JUSTINE BLANCO

Après un master 2 « Valorisation numérique du patrimoine : archives et images » à l'université de Toulouse-Jean Jaurès, elle effectue son stage de fin d'étude aux archives départementales du Lot. En janvier 2024, Justine Blanco obtient son premier poste ; elle est alors chargée des archives privées au sein des archives départementales de la Haute-Savoie.

Justine Blanco n'autorise pas la libre communication de l'entretien réalisé en visioconférence le 24 avril 2025.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00 :03 :30	Présentation personnelle et professionnelle.– Attrait pour les archives privées.
00 :03 :31	00 :18 :50	Politique de collecte du service.– Exemple de réception de don.– Proposition de numérisation lors de don.– Proportion des dons en entrées extraordinaires.
00 :18 :51	00 :50 :37	Démarche du don et attachement des donateurs aux fonds.– Relation avec les donateurs.– Construction du don.– Conditions matérielles du don.– Traitement et classement du don reçu.
00 :50 :38	01 :06 :51	Projets de valorisation menés et à venir autour des archives privées.– Liens avec les donateurs.– Démarches de valorisation.
01 :06 :52	01 :08 :14	Annonce de fin.

3.4. INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC LUCILE GUESDON

Lucile Guesdon occupe le poste de responsable bibliothèque et fonds spéciaux aux archives départementales de la Savoie depuis 12 ans. Auparavant, elle était aux archives départementales de la Haute-Savoie de 2002 à 2013. Elle s'occupait des archives contemporaines et des fonds iconographiques.

Lucile Guesdon autorise la communication de l'entretien réalisé en visioconférence le 29 avril 2025 dans un délai de dix ans, à compter de la date du 7 mai 2025. Des dérogations sont possibles auprès d'elle ou de ses ayants droits.

Début	Fin	Thèmes abordés
00:00:00	00 :08 :08	Présentation personnelle et professionnelle.
00 :08 :09	00 :15 :25	Politique de collecte du service.
00 :15 :26	00 :40 :05	Rencontre avec Michel Odesser.– Modalité d'entrée du fonds.– Découverte de la maison d'Henri Odesser.– Premières impressions du fonds.– Intérêt du service lors du don.– Rencontre avec des personnes photographiées par Henri Odesser.
00 :40 :06	00 :52 :02	Définition du mode d'entrée du fonds.– Perception du fonds par Michel Odesser.– Exposition objets personnels et familiaux dans la maison.– Conditions fixées par Michel Odesser.
00 :52 :03	01 : 01 :58	Réception matérielle du don.– Traitement et classement du fonds.– Relation de Michel Odesser et des archives personnelles de son père.
01 :01 :59	01 :09 :08	Association avec le donneur et le service lors de valorisation.– Investissement du donneur.– Place du donneur lors de l'exposition.– Réception de l'exposition auprès des publics.– Autres formes possibles de valorisation du fonds.
01 :09 :09	01 :18 :44	Anecdote et explication du mémoire de recherche.– Annonce de fin.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : DIAGRAMME CIRCULAIRE DES ENTREES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, LYDIE DOSSO, LES FONDS D'ORIGINE PRIVEE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MAINE-ET-LOIRE (SERIES F ET J). UNE MINE D'ARCHIVES RICHES ET SINGULIERE, ANGERS, ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MAINE-ET-LOIRE, 2022, p. 5.....	39
FIGURE 2 : TABLEAU DE L'EVOLUTION DES PUBLICS ENTRE 2005 ET 2016, CITE IN GUIGUENO (BRIGITTE), « INTRODUCTION GENERALE AUX MODULES 11 ET 12 : LES PUBLICS DES ARCHIVES », PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE, VERSION 1, 30 AVRIL 2018, p. 9.....	50
FIGURE 3 : AFFICHE DE L'EXPOSITION "DE LA FORET A LA MER. HISTOIRE DU BOIS DE MARINE" TENUE AU SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE DE ROCHEFORT EN 2024, (DISPONIBLE EN LIGNE).	55
FIGURE 4 : CHAPEAU COLONIAL ET APPAREILS PHOTO AYANTS APPARTENUS A ANITA CONTI, © YANNIS MUZZIN, (AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE LAURENT GIRAUT-CONTI).....	99
FIGURE 5 : EXEMPLE D'ARCHIVES CONSERVEES PAR LAURENT GIRAUT-CONTI, ICI DES PHOTOGRAPHIES ET DES MANUSCRITS, © YANNIS MUZZIN, (AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE LAURENT GIRAUT-CONTI).....	105
FIGURE 6 : 1ERES DE COUVERTURES DES CATALOGUES D'EXPOSITIONS AUTOOUR D'ANITA CONTI AU MUSEE LES PECHERIES DE FECAMP ET DE HENRI ODESSER AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE.....	120
FIGURE 7 : POSTER DE PRESENTATION DE L'EXPOSITION « BENOITE GROULT A LA LUMIERE DE SES ARCHIVES » QUI S'EST TENUE A LA BUA DU 11 AVRIL AU 12 MAI 2014, AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE FRANCE CHABOD.....	123
FIGURE 8 : POSTER DE PRESENTATION DE L'EXPOSITION "OLYMPE DE GOUGES ET BENOITE GROULT : DEUX DESTINS FEMINISTES" AU SEIN DE LA BUA DU 2 OCTOBRE AU 1ER DECEMBRE 2017, AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE FRANCE CHABOD.	124
FIGURE 9 : CAMPAGNE D'AFFICHAGE DE SIX FIGURES FEMINISTES LOCALES, (AU CENTRE, BENOITE GROULT), LORS DES JOURNEES DU MATRIMOINE A QUIMPERLE, (LE TELEGRAMME/GWEN LE REST/QUIMPERLE COMMUNAUTE).....	133

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	7
ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT	8
REMERCIEMENTS.....	9
SOMMAIRE	11
INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE I : LES ARCHIVES PRIVEES ET PERSONNELLES : TRANSMISSION, DON ET VALORISATION	19
I) TRANSMETTRE LES PAPIERS FAMILIAUX : SOCIOLOGIE DE LA TRANSMISSION AU SEIN DE LA PARENTE	20
1) <i>Recevoir l'héritage : transmettre et faire vivre la parenté</i>	20
2) <i>La « mémoire archivée » : papiers familiaux et objets familiaux.....</i>	25
II) LES ARCHIVES PRIVEES ET PERSONNELLES : DE LA LOGIQUE DU DON D'ARCHIVES AUPRES DES SERVICES	31
1) <i>Logique du don et modalités d'entrées au sein des services d'archives.....</i>	31
2) <i>Les archives privées : un intérêt croissant pour les services</i>	41
III) LA VALORISATION DES ARCHIVES PRIVEES	48
1) <i>Dimensions de la valorisation.....</i>	48
2) <i>Comment exposer les archives ? Pratiques et mise en exposition d'archives privées....</i>	52
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	59
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ÉTAT DES SOURCES.....	69
I) SOURCES IMPRIMEES	69
II) SOURCES MANUSCRITES	69
III) SOURCES ORALES	75
ÉTUDE DE CAS- HERITAGE ET ARCHIVES PERSONNELLES : ENTRE RECEPTION, DON ET VALORISATION D'HISTOIRES FAMILIALES	78
I) RECEVOIR DES ARCHIVES EN HERITAGE.....	81
1) <i>Des archives en héritage : biographie des témoins.....</i>	81
2) <i>De la relation de filiation</i>	90
3) <i>Transmission, réception et attachement aux archives personnelles</i>	96
II) LA RELATION ENTRE DONATEURS ET SERVICES D'ARCHIVES	102
1) <i>Aux prémisses du don</i>	102
2) <i>La construction de la relation entre donateurs et archivistes.....</i>	108
3) <i>Du don à la réception matérielle du don</i>	111
III) REGARDS SUR LA VALORISATION D'ARCHIVES.....	117
1) <i>Comment valoriser les archives privées ?.....</i>	118
2) <i>Quel est la place de l'ayant droit dans les projets de valorisation ?</i>	128
3) <i>Des logiques d'usages de la valorisation.....</i>	135
CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	142
CONCLUSION.....	145
ANNEXES	148
ANNEXE 1 : ENTRETIENS REALISES AUPRES D'HERITIERS ET DE DONATEURS.....	148
ANNEXE 2 : ENTRETIENS REALISES AUPRES D'ACTEURS DE VALORISATION	154
ANNEXE 3 : ENTRETIENS REALISES AUPRES D'ARCHIVISTES	159
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	164

RESUME.....	168
ABSTRACT	168

RESUME

Des archives en héritage. Transmission intrafamiliale et extrafamiliale des archives d'Anita Conti, de Benoîte Groult et de Henri Odesser.

La transmission d'archives personnelles et familiales au sein de la parenté est un acte courant. Elle résulte d'une volonté de perpétuer la mémoire individuelle et familiale. La transmission suit des logiques d'inscription et de définition des membres de la famille au sein de la lignée généalogique. Lorsqu'une transmission ne peut se faire au sein de la parenté, les donateurs se tournent alors vers l'extérieur, notamment les services d'archives. Pour ces services, recevoir un don d'archives c'est recevoir une histoire et une mémoire singulières.

Les exemples des fonds Anita Conti, Benoîte Groult et d'Henri Odesser permettent d'éclairer les cas de transmissions intrafamiliales d'abord, puis extrafamiliales ensuite, auprès de services d'archives. Les nombreux projets de valorisation autour de ces fonds mettent en lumière la grande richesse historique et patrimoniale de ces archives. Finalement, dans cette dimension du don, la valorisation menée par les services d'archives peut être assimilée à une forme de contre-don envers les donateurs.

Mots-clés : Archives privées-Archives personnelles-Transmission-Don-Parenté-Anita Conti- Benoîte Groult-Henri Odesser.

ABSTRACT

Inherited archives. Intrafamilial and extrafamilial transmission of the archives of Anita Conti, Benoîte Groult and Henri Odesser.

The transmission of personal and family archives within the family is a common practice. It results from a desire to perpetuate individual and family memory. Transmission follows the logic of inscription and definition of family members within the genealogical line. When transmission is not possible within the family, donors turn to external sources, notably archives. For these services, receiving an archive donation means receiving a singular history and memory.

The examples of the Anita Conti, Benoîte Groult and Henri Odesser fonds shed light on the cases of intra-familial, then extra-familial, transmissions to archive services. The many projects to promote these collections highlight the great historical and heritage value of these archives. Finally, in this dimension of the gift, the valorization carried out by the archive services can be likened to a form of counter-gift to the donors.

Key words: Papers- Personal Archives- Pass on- Donation- Kinship- Anita Conti- Benoîte Groult- Henri Odesser.